



# LE MONT ROYAL POURRAIT-IL DISPARAITRE ?

## COMPTE RENDU

Journée d'étude portant sur les enjeux de protection des vues et sur la présence emblématique de la montagne

Tenue le 25 mai 2016, à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal



**UQÀM** | Institut du patrimoine  
FACULTÉ DES ARTS  
Université du Québec à Montréal



Ce rapport a été rédigé par :

Myriam Grondin, Chef des dossiers de protection du Mont-Royal

La prise de note lors de l'événement : Marie-Christine Perron, éducatrice en environnement

Révision linguistique : Eveline Trudel-Fugère, chef des communications

Les amis de la montagne

Maison Smith

Parc du Mont-Royal

1260, chemin Remembrance

Montréal (Québec) H3H 1A2

[www.lemontroyal.qc.ca](http://www.lemontroyal.qc.ca)

T. : 514 843-8240

F. : 514 843-8255

## TABLE DES MATIÈRES

I.	Remerciements .....	4
II.	Résumé et mot des organisateurs .....	5
III.	Mot de bienvenue .....	6
IV.	Conférences d'ouverture .....	7
V.	Séance 1 – Outils et études pour la protection des vues et du paysage emblématique .....	23
VI.	Séance 2 – Recherche universitaire .....	34
VII.	Table ronde : vision d'avenir pour la protection et la mise en valeur des vues de la montagne et sa présence emblématique dans la métropole .....	35
VIII.	Synthèse de la journée .....	40

## ANNEXES

<b>Annexe 1</b> : Programmation officielle de la Journée d'étude.....	44
<b>Annexe 2</b> : <i>Construire Montréal par l'image: intégrité et identité visuelle de la métropole</i> Par <b>François Bastien</b> , Ph. D., enseignant et chercheur, Département de photographie, Cégep du Vieux Montréal.....	45
<b>Annexe 3</b> : <i>La ville et la montagne : le cadre réglementaire de l'arrondissement de Ville-Marie</i> , par Bruno Collin, Urbaniste, conseiller en aménagement – chef d'équipe, Arrondissement de Ville-Marie, division de l'urbanisme.....	85
<b>Annexe 4</b> : Présentation, <i>Atlas du paysage une vision pour guider les interventions sur le territoire</i> , par <b>Françoise Caron</b> , conseillère en aménagement, Division du patrimoine, Ville de Montréal, <b>André Chouinard</b> , conseiller en aménagement et en patrimoine, ministère de la Culture et des Communications, et <b>Wendy Graham</b> FCSLA, AAPQ, architecte paysagiste .....	94
<b>Annexe 5</b> : Présentation <i>Les outils pour l'analyse des projets situés dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal</i> , par <b>André Chouinard</b> , conseiller en aménagement et en patrimoine, ministère de la Culture et des Communications .....	122
<b>Annexe 6</b> : Présentation <i>Étude de caractérisation des vues du mont Royal: présentation du projet et résultats préliminaires</i> , par <b>Jean-Michel Boivin-Deschênes</b> , étudiant à la maîtrise, Département d'études urbaines et touristiques, ESG UQAM ..	138
<b>Annexe 7</b> : Présentation pour la table ronde sur la vision d'avenir pour la protection des vues de la montagne et sa présence emblématique dans la métropole, par <b>Élaine Éthier</b> , hortultrice, arboricultrice - conseil, Plani Gester inc. et représentante de l'AAPQ.....	144

## I. REMERCIEMENTS

Cette journée d'étude portant sur les enjeux de protection des vues et sur la présence emblématique du mont Royal organisée par Les amis de la montagne est le fruit d'une collaboration avec l'Institut du patrimoine de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) et a été rendue possible grâce à l'implication bénévole et significative de gouverneurs des Amis de la montagne qui siègent sur le Comité Aménagement et Concertation :

**Mehdi Ghafouri**, architecte du patrimoine et enseignant, Collège Vanier

**Jean Décarie**, géographe, urbaniste à la retraite de l'Université de Montréal et de la Ville de Montréal

**Marie-Odile Trépanier**, professeure honoraire, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

**Dinu Bumbaru**, directeur des politiques, Héritage Montréal

Les amis de la montagne tiennent à remercier les conférenciers, panelistes et animateurs de sessions qui ont permis des échanges de qualité et ont enrichi grandement les réflexions.

- **François Bastien, Ph. D.**, enseignant et chercheur, Département de photographie, Cégep du Vieux-Montréal
- **Jean-Michel Boivin-Deschênes**, étudiant à la maîtrise, Département d'études urbaines et touristiques, ESG UQAM
- **Dinu Bumbaru**, directeur des politiques, Héritage Montréal
- **Joanne Burgess**, professeure, Département d'histoire, et directrice, Institut du patrimoine, UQAM
- **Christina Cameron**, professeure titulaire, École d'architecture, Université de Montréal
- **Françoise Caron**, conseillère en aménagement, Division du patrimoine, Ville de Montréal
- **André Chouinard**, conseiller en aménagement et en patrimoine, ministère de la Culture et des Communications du Québec
- **Bruno Collin**, Urbaniste, conseiller en aménagement – chef d'équipe, Arrondissement de Ville-Marie, division de l'urbanisme
- **Jean Décarie**, géographe et urbaniste à la retraite de l'Université de Montréal et de la Ville de Montréal
- **Martin Drouin**, professeur, Département d'études urbaines et touristiques, ESG UQAM
- **Elaine Ethier**, hortultrice, arboricultrice - Conseil Plani Gester inc. et représentante de l'AAPQ
- **Mehdi Ghafouri**, architecte du patrimoine, enseignant, Collège Vanier
- **Wendy Graham**, FCSLA, AAPQ, architecte paysagiste
- **Claude Grou**, recteur de l'oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal
- **Sylvie Guilbault**, directrice générale, Les amis de la montagne
- **Jean-François Lesage**, cinéaste, Grand prix de la compétition nationale de longs métrages 2015, RIDM
- **Marie-Odile Trépanier**, professeure honoraire, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

Myriam Grondin

Chargée de l'organisation de la journée d'étude  
et chef des dossiers de protection du mont-Royal

## II. RÉSUMÉ ET MOT DES ORGANISATEURS

### ***Le mont Royal pourrait-il disparaître ? Journée d'étude portant sur les enjeux de protection des vues et sur la présence emblématique de la montagne***

Le 25 mai dernier, Les amis de la montagne, en collaboration avec l'Institut du patrimoine de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), ont organisé une journée d'étude portant sur les enjeux de protection et de mise en valeur des vues du mont Royal et sur sa présence emblématique dans la métropole soit, un des quatre thèmes du Sommet du Mont-Royal de 2013.

Le Sommet de 2013 a été l'occasion d'évaluer la performance des outils mis en place afin d'assurer la pérennité des vues et de poursuivre la réflexion sur la protection et la mise en valeur du mont Royal. Il en est ressorti que, malgré un bilan positif sur la performance des outils, la protection des vues demeure d'actualité et doit continuer, de façon urgente, de faire l'objet de débats.

C'est dans cet esprit que les organisateurs ont senti le besoin de réunir les intervenants concernés dans le cadre d'une journée d'étude comportant trois volets : 1) à la diffusion et la mise à jour des connaissances ; 2) la présentation des outils et études élaborés à des fins de protection et de mise en valeur ; 3) la tenue d'un atelier de vision ayant pour objectif de réfléchir à des possibilités d'avenir en s'inspirant des meilleures pratiques connues. Chaque volet comprenait des présentations suivies d'une période de questions et de commentaires du public.

La journée s'est tenue à l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal. Les 75 participants provenaient de milieux professionnels et universitaires, de représentants de la société civile et d'étudiants inscrits en études urbaines, en architecture de paysage, en architecture et en urbanisme.

Au terme de cette journée, de nombreuses pistes de solution en faveur de la pérennité des vues de la montagne ont été proposées. Parmi celles-ci, il a été suggéré d'intégrer la mise en valeur des vues dans tous les projets d'aménagement sur l'ensemble du territoire de la métropole, de conserver des liens visuels entre le fleuve et la montagne, de faire rayonner l'image du mont Royal au niveau régional et national, et de sensibiliser la population québécoise aux enjeux de protection des vues de la montagne. Plusieurs intervenants ont aussi suggéré de protéger certains corridors visuels au centre-ville et en couronne périphérique.

Le compte rendu ci-après reflète les principales interventions des conférenciers et des participants. Les présentations sont jointes en annexe.

### III. MOT DE BIENVENUE

**Joanne Burgess**, professeure, Département d'histoire, et directrice, Institut du patrimoine, UQAM, **Claude Grou**, recteur de l'oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, et **Sylvie Guilbault**, directrice générale, Les amis de la montagne, ont pris la parole lors de l'ouverture de la journée d'étude. Ils ont ensemble réitéré le rôle important du mont Royal dans l'histoire et l'identité de la Ville de Montréal et la nécessité de protéger et de mettre en valeur les vues vers et depuis la montagne et la présence emblématique du mont Royal dans la métropole.

**Joanne Burgess** souligne que l'Institut du patrimoine de l'UQAM est heureux de participer à l'organisation de cette journée dans le cadre de son partenariat avec Les amis de la montagne. Elle rappelle que ce partenariat a permis de développer une collaboration autour d'un projet pédagogique dont les retombées pourront alimenter la réflexion et l'action des Amis tout en contribuant à la formation et à la sensibilisation des étudiants.

**Claude Grou** a émis des craintes de voir un jour le mont Royal disparaître sous le cadre bâti. Il a présenté le projet d'observatoire dans le dôme de l'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal, qui vise à offrir de nouvelles vues depuis le mont Royal sur la métropole, dont une vue panoramique qui est encore inconnue des Montréalais et des visiteurs.

**Sylvie Guilbault**, quant à elle, a mentionné que l'enjeu de protection des paysages, des vues et de la présence emblématique du mont Royal demeure d'actualité. Elle a souligné qu'il est admirable de constater la pluralité d'acteurs qui travaillent maintenant de près ou de loin pour la protection et la mise en valeur de la montagne et les a remerciés, de même que l'ensemble de l'assemblée, pour leur engagement ferme à l'égard de la montagne.

### IV. CONFÉRENCES D'OUVERTURE

Animation et introduction de la séance par **Mehdi Ghafouri**, architecte du patrimoine, enseignant, Collège Vanier.

Le milieu bâti constitue un des éléments majeurs de notre identité culturelle, sociale, économique et démocratique. Les créations collectives sur nos territoires sont constamment en transformation. La protection des territoires humanisés, paysages culturels, comme le mont Royal, ne passe pas par leur muséification, gelé dans le temps, mais plutôt, par la sauvegarde des éléments, des caractères, des intérêts et des valeurs structurantes, fondamentales et essentielles pour jouer leur rôle dans la continuité, et par la reconstruction de notre identité.

Les vues vers et depuis le mont Royal et la présence emblématique de la montagne comme lieu de nos créations collectives sont essentielles pour l'identité du mont Royal, de Montréal et des Montréalais. Le défi auquel nous devons faire face est de pouvoir gérer les transformations de la ville sans nuire aux éléments structurants du mont Royal.

En 2002, la ministre d'État à la Culture et aux communications du Québec de l'époque, madame Diane Lemieux, avait mandaté la CBCQ (aujourd'hui le Conseil du patrimoine culturel du Québec)

afin d'organiser une audition publique afin de formuler un avis sur les limites du territoire du mont Royal et son statut légal. Pas moins de 63 mémoires ont été présentés par des professeurs, des professionnels, Héritage Montréal et Les amis de la montagne.

À la suite du décret gouvernemental et de l'attribution du statut d'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal, le comité aviseur du CBCQ a dû identifier les valeurs patrimoniales du mont Royal afin d'analyser les demandes de permis. Les mémoires présentés pendant l'audition ont offert quelques pistes de réflexion, cependant il a été convenu de la nécessité d'inclure le point de vue de la population et des gens du quartier. En plus des points de vue de professionnels, la CBCQ voulait comprendre l'importance du mont Royal aux yeux des habitants de l'Île. Afin de ne pas créer une autre consultation publique, il a été décidé de rencontrer les associations locales spécialisées en histoire et en patrimoine. Une cinquantaine d'associations ont ainsi été consultées.

Une comparaison des deux groupes nous révèle que les professionnels étaient plutôt préoccupés par l'histoire officielle, les bâtis et les traces physiques du mont Royal, alors que la majorité de la société civile était plutôt interpellée par le caractère symbolique et emblématique de la montagne et par des valeurs intangibles.

Par exemple :

- La montagne est décrite par le représentant d'une association de l'Ouest de l'île « comme étant un phare, un point de repère. »
- La représentante d'un autre organisme situé à l'extérieur de la Ville de Montréal affirme que « le mont Royal est autant notre montagne que celle des Montréalais parce qu'on la voit ».
- « La valeur identitaire du mont Royal tient au fait que la montagne soit étroitement liée à l'identité du lieu, à l'histoire de la ville de Montréal et du Québec, et qu'elle soit une composante essentielle du paysage culturel. »
- « Les valeurs oniriques et emblématiques de la montagne sont fondamentales. »

Les valeurs attachées au mont Royal sont donc directement liées à sa visibilité : les vues vers et à partir du mont Royal.

Dans un article de la Presse Plus du 22 mai 2016, intitulé *Montréal, 375 ans d'histoire – Un mont (et un parc) pour tous*, André Duchesne avance le concept de « l'accès » au mont Royal. Le terme « accès » est ici utilisé dans son sens le plus large et inclut l'accès culturel, cognitif, imaginaire et visuel, dont les vues.

Pour nous rappeler l'importance emblématique et symbolique rattachée à la visibilité du mont Royal, la première session de la journée a été composée de deux communications sur la recherche de mise en image d'un lieu qui a tant marqué notre imaginaire.

## Conférenciers

### 1. *Construire Montréal par l'image: intégrité et identité visuelle de la métropole*

Par **François Bastien**, Ph. D., enseignant et chercheur, Département de photographie, Cégep du Vieux-Montréal (voir Annexe 2)

Bonjour à tous,

Pendant les quelques minutes que nous allons partager ensemble, nous tenterons de répondre à la question posée, à savoir si le mont Royal peut disparaître. C'est sous l'angle de la médiation, à la rencontre de la photographie et de la réalité que nous abordons cette question.

Notre analyse s'attarde à la problématique de l'écart entre la construction photographique des vues sur la métropole et la réalité de la ville telle qu'appréhendée par l'expérience physique des lieux.

Cette problématique est abordée à travers les concepts d'identité et d'intégrité visuelle. Des trois principaux belvédères, soit le belvédère du chemin Camilien-Houde, le belvédère du sommet Outremont, et de celui du belvédère Kondiaronk, nous avons retenu le belvédère Kondiaronk (image 1) parce qu'il illustre et suggère le mieux les trois constituantes de l'identité visuelle de Montréal soit la montagne (image 2), la ville (image 3) ainsi que le fleuve (image 4).



Image 1

On note un avant-plan pour la végétation (image 2), un plan éloigné pour les édifices (image 3) et un plan que l'on peut qualifier d'infini, un fond en quelque sorte, pour le ciel et l'horizon (image 4). Ces plans constituent l'essentiel de ce qui caractérise la structure visuelle de l'icône type du paysage urbain de la ville de Montréal. Cette structure visuelle vaut pour la plupart des paysages urbains réalisés depuis un belvédère.



Image 2



Image 3



Image 4

Le concept d'identité visuelle se rapporte à un ensemble d'occurrences icono-plastiques qui permettent d'individualiser un paysage, une ville, un parc, une place publique, un bâtiment. Ces occurrences icono-plastiques se rapportent à la rhétorique visuelle photographique, c'est-à-dire à ce qui est déployé pour construire l'image : par exemple le point de vue (normal, plongée, contre-plongée); la position de la prise de vue; la valeur de plan utilisée; la focale utilisée; la relation entre la figure illustrée et son fond, etc.

Dans le cas qui nous concerne, la vue offerte (image 5) depuis le belvédère Kondiaronk, confère à la métropole une identité visuelle abondamment relayée dans l'espace public. Cette vue sur une partie du centre-ville de Montréal donne à voir un paysage urbain, un paysage qui devient un objet esthétique.



Image 5

*L'acception stricte du paysage, selon la tradition picturale, donne à voir de quelque élément d'avant-plan jusqu'à l'horizon. (Saouter, 2014 : 134)*

André Corboz affirme que, « Ce qui compte, dans le paysage, c'est moins son "objectivité" que la valeur attribuée à sa configuration. » (Corboz, 2009 :84).

À l'instar du paysage urbain de Montréal, on peut penser au paysage urbain de la ville de Rio de Janeiro depuis le belvédère du mont Corcovado (image 6) ou à celui d'Hong Kong depuis le belvédère du pic Victoria (image 7).



Image 6



Image 7

Ces vues réalisées d'après un point très précis, la plupart du temps situé en hauteur, construisent l'icône d'une ville, d'une région parfois même d'un pays. Dans la très grande majorité des cas, cette position physique a fait l'objet d'aménagements pour en faciliter l'accès. On peut penser au belvédère, au sentier aménagé, à la halte routière, au restaurant panoramique situé au dernier étage d'un gratte-ciel, au promontoire, à la tour, à l'hôtel offrant des chambres avec vue sans pareil, etc.

Dans le paysage, c'est l'ordonnement de la vue d'ensemble qui compte plus que les arbres, le fleuve et les édifices, qui n'en sont que les accessoires. Cet ordonnancement des trois zones soit la végétation en avant-plan et implicitement le mont Royal, l'ensemble des édifices au centre et la bande supérieure bleutée, ici déclinée en fleuve et ciel, est fragile et immédiatement affecté si le point de vue change (image 8)



Image 8

Ainsi les vues obliques (image 9), c'est-à-dire depuis un avion à environ 1000 pieds d'altitude (image 10), aérienne à 45 degré et finalement satellitaire (image 11), bousculent cet ordonnancement en même temps qu'elles introduisent un niveau d'abstraction (image 12).



Image 9

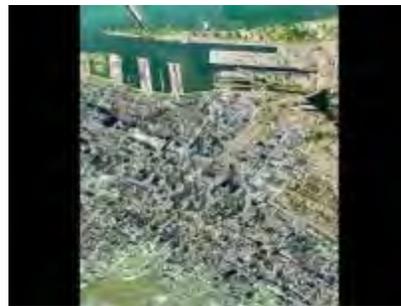


Image 10



Image 11



Image 12

Une transposition, sur l'image satellitaire, des surfaces visuelles occupées par les trois zones de la photographie réalisée depuis le belvédère démontre l'ampleur des différences entre les vues horizontale et verticale.



Image 13

On remarque que la partie inférieure correspondant à la végétation n'occupe maintenant, en vert sur la pointe inférieure, qu'une infime petite partie de l'ensemble du territoire couvert par l'image satellitaire (image 13).

Quant à la partie médiane et principale, celle où figurent plusieurs édifices d'une partie du centre-ville de Montréal, on constate, en gris foncé, qu'elle occupe une aire plus importante que celle de la zone de végétation. L'angle de vue à l'horizontale, conjugué à la hauteur des édifices, produit un effet d'écran, où un certain nombre de bâtiments deviennent visuellement inaccessibles et inexistantes.

Les trous non grisés correspondent aux zones non visuellement représentées dans la vue réalisée à l'horizontale. Enfin, la zone d'horizon, en bleu, occupe dans l'image satellitaire plus de la moitié de la surface disponible, alors que dans la photographie construite à l'horizontale, cette zone ne représente qu'une infime portion, dite *terrestre*, de la zone d'horizon, le ciel étant exclu de la vue satellitaire.

Dans l'image satellitaire, la surface occupée par chacune des zones est inversement proportionnelle à leur distance par rapport à la position de la prise de vue dans l'image horizontale. Il en est de même pour toute prise de vue comportant plusieurs plans.

Il faut mentionner que le paysage tel que nous venons de le définir ne vaut que dans des conditions diurnes d'éclairage (image 14).



Image 14

La vidéo suivante illustre comment dans une situation nocturne le paysage du belvédère Kondiaronk dissout en quelque sorte les zones et constituantes de l'identité de la ville.

[http://www.francoisbastienphotographie.com/colloques/jour\\_nuit\\_desintegration.mp4](http://www.francoisbastienphotographie.com/colloques/jour_nuit_desintegration.mp4)

Pour s'illustrer, le paysage emprunte presque naturellement le format panoramique pour en faire un excellent véhicule d'idéalisation (image 15).



Image 15

Un véhicule qui selon l'amplitude de l'angle de vue de la construction photographique amène à induire d'importants écarts avec la réalité (image 16).



Image 16

Le panorama incarne ce désir anthropocentriste de vouloir tout voir, d'embrasser la totalité. Un désir que l'on peut éprouver ici à l'oratoire, du haut des marches et certainement plus encore depuis le lanterneau.

Le panorama n'est pas une invention récente, à ce sujet Bernard Comment écrit que :

« ...le panorama réalise un désir particulièrement au XIXe siècle, celui d'une maîtrise absolue qui procure à chaque individu le sentiment euphorique que le monde s'organise autour et à partir de lui, un monde dont il est en même temps séparé et protégé par la distance du regard. » (Comment, 1993).

C'est cette distance du regard qu'il faut protéger afin que le Mont-Royal ne disparaisse pas, mais c'est aussi cette distance qu'il faut ramener à une échelle humaine par diverses interventions au niveau de l'urbanisme et de l'architecture de la ville.

À cet effet l'architecte Jan Gehl écrit :

« Tout effort d'amélioration de l'espace urbain devrait inclure une réflexion approfondie sur les points de vue et les conditions d'observation. Parce qu'il est essentiel d'offrir une vue dégagée sur ce que la ville a d'intéressant à montrer, les champs de vision doivent être envisagés avec autant de soin que les vues elles-mêmes » (Gehl, 2012).

Dans le cas du mont Royal, les interventions doivent permettre une mise en relation des principales constituantes de l'identité visuelle de la ville à travers les vues sur et depuis le mont

Royal. Le déambulement dans la ville doit permettre de voir ou d'entrevoir ce qui définit l'identité de la métropole.

Autrement dit : comment mettre en relation le magnifique paysage urbain de la métropole avec ce qu'il donne à voir? L'objectif est double, il vise à :

1- Mettre en contexte et ancrer le Mont Royal, le bâti et le fleuve dans l'expérience physique de la vie dans la ville.

2- S'orienter dans la ville par rapport au mont Royal et au fleuve St-Laurent.

L'orientation s'établit généralement à partir d'un système non cardinalisé, de repères visuels communs à plusieurs points de vue. Ce système qualifié de quadrangulation par Jean-Paul Lévy (Lévy, 1987) remplace les quatre pôles par des repères: par exemple, le nord et le sud deviennent la montagne et le fleuve.

Ce système d'orientation surimpose des repères visuels, culturels ou historiques au mode d'orientation géographique. En contexte urbain, il est de mise d'utiliser les rues, les grandes places, des repères géographiques afin d'établir les pôles d'un système d'orientation non cardinalisé.

Dans une ville, les points les plus hauts sont les premiers termes utiles à l'orientation. C'est pourquoi la connaissance et l'orientation dans la ville passent fréquemment par l'expérience ascensionnelle de quelques édifices dominants (Hugron, 2008 : p. 141) ou encore par leur identification à hauteur d'homme, du point de vue de la rue.

Depuis la vue du belvédère Kondiaronk, nous avons identifié cinq édifices (image 17). Il s'agit de la Tour KPMG (1), de la Place Ville-Marie (2), du 1000 de La Gauchetière (3), de la Tour CIBC (4) et de la Tour IBM Marathon (5).



Image 17

Sur la vue satellitaire du territoire couvert par la vue depuis le belvédère, on remarque la position de ces cinq édifices dans la zone en gris foncé (image 18).

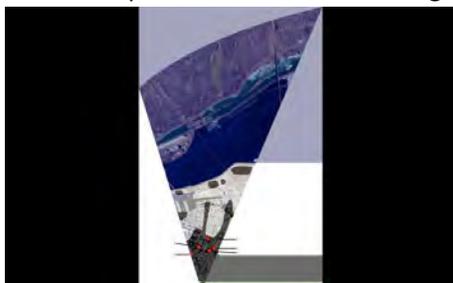


Image 18

À l'intérieur de la zone correspondant au bâti de la ville, ici en gris foncé et au-delà du fleuve soit dans la zone bleutée, nous avons identifié cinq sites, visibles à partir du belvédère. Ces sites sont ici représentés par cinq cercles bleus placés sur les deux tracés rouges (image 19).

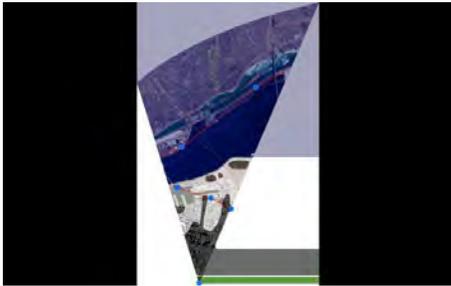


Image 19

Il est possible, à partir de chacun de ces sites, d'apercevoir le belvédère, et également les cinq édifices identifiés précédemment. Ces sites sont situés en marge du centre-ville et offrent un certain recul sur la métropole.

Lorsque l'on rapporte ces cinq sites et les deux tracés rouges sur la vue horizontale réalisée depuis le belvédère, on constate qu'il n'y a que très peu de percées visuelles vers le belvédère Kondiaronk depuis la ville (image 20).



Image 20

Dans la zone grisee, a la limite du centre-ville, les trois vues réalisées le long du tracé sont les suivantes :

- une première vue réalisée à partir du parc de la cité du havre où l'on peut ici reconnaître le belvédère Kondiaronk (image 21).
- une deuxième réalisée près du bassin Peel, où l'on peut timidement voir le belvédère (image 22).
- une troisième réalisée près des écluses Saint-Gabriel, le belvédère est apparent cette fois sur la gauche (image 23).



Image 21



Image 22



Image 23

Sur le tracé dans la zone bleutée, une quatrième image a été réalisée à partir de l'île Notre-Dame, où le belvédère se fait très discret derrière les édifices (image 24) et une cinquième au milieu du fleuve près du pont Champlain sur la piste cyclable de la voie Maritime (image 25). Le belvédère apparaît maintenant à la limite des édifices.



Image 24



Image 25

Les trois vues réalisées en marge de la zone en grisée permettent de mettre en contexte le bâti et le fleuve (à tout le moins pour deux des trois vues) mais ne laisse que peu de place pour ancrer le mont Royal dans la ville (image 26), alors que les deux vues réalisées dans la zone bleutés, sont à cet égard plus convaincantes (image 27).



Image 26

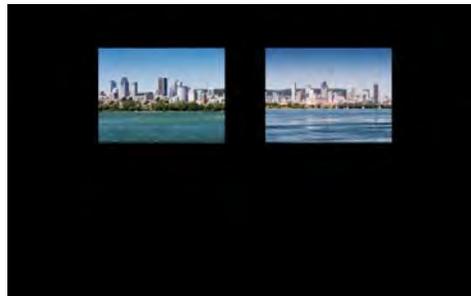


Image 27

Ces vues sont cependant construites à distance, elles s'offrent au regard tel un tableau, loin de l'échelle humaine. De plus, elles ne répondent plus à la définition du paysage qui rappelle le *donne à voir quelques éléments d'avant-plan jusqu'à l'horizon*.

En ce qui concerne l'orientation dans la ville, on retrouve dans les différentes vues, c'est-à-dire depuis et vers le belvédère, les mêmes cinq repères visuels par rapport au mont Royal et au fleuve St-Laurent. Il est ici question des cinq édifices précédemment identifiés (image 28).



Image 28

Le système d'orientation dit de quadrangulation, présente une certaine efficacité et de ce fait, diminue l'écart entre la médiation du paysage panoramique du belvédère Kondiaronk et la réalité de la ville telle qu'appréhendée par l'expérience physique des lieux.

Dans un deuxième temps, nous avons concentré notre analyse au cœur de la zone bâtie, sur une portion de deux importantes artères de la ville : le boulevard Saint-Laurent entre l'avenue Des Pins et l'avenue du Mont-Royal vers le nord-ouest, et la rue Ste-Catherine entre l'avenue McGill College et la rue Du Fort vers le sud-ouest.

Sur ces deux artères, nous avons réalisé des prises de vues à l'intersection de chacune des rues pour faire état, à échelle humaine, de ce qui peut être donné à voir du mont Royal pour un piéton y déambulant.

Il est ici question de la mise en relation de deux des constituantes de l'identité visuelle de la métropole soit l'environnement bâti du centre-ville et le mont Royal.

Ainsi, on remarque qu'à l'intersection de l'avenue Des Pins et de l'avenue du Parc, le mont Royal s'offre au regard de façon généreuse (image 29) alors que dès qu'on se place un peu plus à distance, c'est-à-dire à l'intersection de l'avenue Des Pins et du boulevard Saint-Laurent, sa présence devient rapidement très discrète (image 30). On l'aperçoit à peine au bout de l'avenue Des Pins. Ce constat prévaut tout au long du trajet sur le boulevard Saint-Laurent jusqu'à l'intersection de l'avenue du Mont-Royal.



Image 29



Image 30

Notre parcours se poursuit avec :

La rue Saint-Cuthbert, on aperçoit le mont Royal (image 31), la rue Bagg, le mont Royal (image 32), l'avenue Duluth (image 33), la rue Rachel (image 34), la rue Marie-Anne (image 35), et enfin l'avenue Mont-Royal (image 36). Seules les intersections de la rue Rachel (image 34) et de l'avenue du Mont-Royal (image 36) offrent une vue un peu plus généreuse sur une des faces de la montagne.



Image 31



Image 32



Image 33



Image 34



Image 35



Image 36

Quant à la rue Ste-Catherine, dans ce secteur très dense de la ville, on remarque une percée intéressante à l'intersection de l'avenue McGill College (image 37), alors que pour la plupart des autres intersections, la vue sur le mont Royal est très restreinte.



Image 37

Par la suite, vers l'ouest sur la rue Ste-Catherine, nous avons les intersections avec les rues :

- Mansfield, on remarque la montagne et sa croix (image 38)
- la rue Metcalfe (image 39)
- la rue Peel, la vue qui se rétrécit considérablement (image 40)
- la rue Stanley, où la montagne est à peine perceptible (image 41)
- la rue Drummond, guère mieux que la rue Stanley (image 42)
- la rue de la Montagne, semblable à la précédente rue (image 43)
- la rue Crescent, qui offre une vue un peu plus large (image 44)
- la rue Bishop, où la vue se rétrécit à nouveau (image 45)
- la rue Mackay, qui ne permet plus de voir la montagne (image 46)
- la rue Guy, où l'on aperçoit à peine le mont Royal (image 47)
- la rue Pierce, qui s'arrête au boulevard de Maisonneuve, n'offre au regard qu'une série d'édifices en hauteur (image 48)
- la rue Saint-Mathieu, qui ne propose pas de perspectives sur la montagne (image 49)
- de la rue Saint-Marc, la montagne est à peine perceptible (image 50),
- pas du tout de la rue Towers (image 51)
- et finalement faiblement de la rue du Fort (image 52). Il ne faut pas ici confondre les arbres en avant-plan sur la rue du Fort et ceux en fond de scène sur la montagne.



Image 38



Image 39



Image 40



Image 41



Image 42



Image 43



Image 44



Image 45



Image 46



Image 47



Image 48



Image 49



Image 50



Image 51



Image 52

Parmi toutes ces images, seule celle de l'avenue McGill College offre une vue plus dégagée sur la montagne (image 37).

Les rues Mackay, Saint-Mathieu, Pierce et Towers n'offrent aucune vue sur le mont-Royal (image 53) alors qu'une seule rue donne à voir le belvédère Kondiaronk, celle de la rue de la Montagne (images 54 et 55).



Image 53



Image 54



Image 55

Vous pouvez l'apercevoir encerclé en rouge sur l'image agrandie (image 55). Pour notre analyse et son double objectif, nous avons tenté de déterminer le degré d'intégrité visuelle du mont Royal pour sa face est et sud-est.

Le concept d'*intégrité visuelle* est un élément crucial de la préservation des sites culturels et naturels du patrimoine mondial. Tel que rapporté par l'Unesco en 2013, dans un document préparé par le Centre du patrimoine mondial, le concept d'intégrité visuelle se rapporte spécifiquement aux perspectives, panoramas, points de vue et silhouettes. Cette expression peut aussi être utilisée pour désigner la capacité d'un bien à maintenir sa particularité visuelle et à révéler visuellement sa relation avec son environnement. (UNESCO, 2013 : 2)

À titre d'exemples, prenons deux bâtiments patrimoniaux, soit l'église de la Visitation à Montréal et le mausolée du Taj Mahal en Inde. On observe, des violations à l'intégrité visuelle de l'église de la Visitation (image 56). Les deux grands sapins plantés de part et d'autre de l'allée centrale menant au perron de l'église sont exactement alignés sur les deux tours clochers de celle-ci, se rejoignant au centre devant la façade. Dans quelques années, la façade ne sera plus du tout visible depuis le boulevard qui y donne accès.

Une photographie réalisée en 1979, illustre comment il est bénéfique et pertinent de protéger les perspectives visuelles en direction des sites et bâtiments, mais aussi depuis ces derniers. La réalisation sans entrave d'une vue en élévation de la façade a été rendue possible seulement à partir des années 1960 jusqu'à la fin des années 1970 (image 57).



Image 56



Image 57

On remarque les mêmes violations à l'intégrité visuelle du mausolée du Taj Mahal vers 1860 (image 58).

La façade a depuis été complètement dégagée (image 59).



Image 58



Image 59

C'est à travers les concepts d'identité et d'intégrité visuelle que l'image de la ville peut être construite, à partir des vues panoramiques qu'offrent au regard les différents belvédères du mont Royal. L'enjeu n'est certes pas de savoir si le mont Royal disparaîtra au sens littéral, mais plutôt si l'action du regard dans l'espace de la ville nous permettra de continuer à l'entrevoir tout autant que les autres constituantes qui définissent la ville.

Quelques sites nous permettent encore d'apercevoir timidement le mont Royal mais ils sont peu nombreux et n'offrent souvent qu'une visibilité très partielle.

On peut penser à l'esplanade de la Place des arts d'où l'on peut encore apercevoir une partie du mont Royal (image 60), ou au Champ-de-mars derrière l'hôtel de ville de Montréal (image 61).



Image 60



Image 61

La montagne n'est visible que dans cette minuscule région de l'image.

Un déplacement de quelques mètres suffit pour faire disparaître complètement le mont Royal. D'autre part, certains secteurs de la ville font l'objet de développements immobiliers qui pourraient rétrécir, sinon empêcher, tout accès visuel à la montagne de même qu'au fleuve.

Il est important de préserver, et aussi de développer, certains corridors visuels sur la montagne en différents points de la ville, à partir de lieux significatifs, mais aussi selon des distances variables, et non pas seulement à partir de sites éloignés.

Il est impératif de produire un croisement entre les trois zones (montagne, ville et fleuve) de telles sorte que la montagne puisse être vue à partir de la zone bâtie en divers points rapprochés et éloignés, que la montagne puisse être vue à partir de la zone du fleuve et inversement. Protéger les vues sur la montagne et depuis la montagne, c'est protéger l'action du regard dans l'espace du lieu, c'est contribuer au maintien de l'identité visuelle de la métropole.

## **2. Le mont Royal source d'inspiration**

Par **Jean- François Lesage**, cinéaste, Grand prix de la compétition nationale longs métrages, RIDM, 2015

Bonjour à tous et merci aux Amis de la montagne de m'avoir invité pour cette journée d'étude. Le mont Royal... c'est mon point d'ancrage à Montréal.

L'Excentris a fermé ses portes, le Cinéma parallèle n'existe plus, la Boîte noire va bientôt disparaître, la piscine secrète derrière le Royal Vic — mon oasis — est fermée depuis l'été 2013. Les Bixi, les boulangeries de bagels, mes bars et mes cafés préférés pourraient disparaître, ce n'est pas grave; je sais que le mont Royal sera toujours là, mais il faut rester vigilant... La construction des voies rapides, des échangeurs et des grands stationnements dans les années 50 le prouvent.

J'ai commencé à le fréquenter tout jeune dans les années 70. Je ne l'ai pas tout de suite aimé. Je trouvais les ballades du dimanche d'une monotonie extrême. La seule chose qui réjouissait mon cœur d'enfant était de croire que la montagne était un ancien volcan qui pouvait se réactiver un jour.

Au début de la vingtaine, dans les années 90, j'ai quitté Montréal pendant 12 ans et j'ai passé six années en Chine, à Pékin. Mon retour a été assez difficile. J'ai vécu un choc culturel à rebours. J'étais dépaycé dans ma propre ville. D'ailleurs, je suis même allé vivre au centre-ville pour me sentir dans une grande métropole anonyme. Il fallait me réintégrer à ma propre société. Un bon ami m'a donné un seul conseil : va marcher sur la montagne.

J'y suis allé régulièrement pendant toutes les saisons, peu importe les intempéries. C'est devenu mon sport. Marcher sur la montagne tous les jours, sans courir, et gravir au moins le grand escalier... sans nécessairement me rendre au belvédère. Comme vous le savez, c'est un lieu de tranquillité, un lieu parfait pour faire le vide. Et ce vide peut devenir un espace de création où les idées émergent et se condensent comme des nuages...

En Chine, il y a plus de 2000 ans, c'était une chose courante pour les sages taoïstes d'aller marcher sur des montagnes pour se recueillir et aller chercher l'inspiration. Plusieurs temples taoïstes ont été construits sur des sommets. On compte cinq montagnes dites « sacrées ». Le mont Royal joue ce rôle-là dans ma vie. J'aime croire que chaque promenade sur la montagne est récompensée par de nouvelles idées.

Mon philosophe chinois préféré est Tchouang-Tseu. En Chine, on le voit comme le père du taoïsme, vision contestée aujourd'hui par des sinologues. Certains pensent que c'est plutôt un philosophe indépendant avec une pensée personnelle. On dirait que toute sa pensée vient d'observations faites lors de promenade dans la nature. Des voyages philosophiques à pied. J'aime cette idée de « road movie » à pied avec des moments de contemplation, des rencontres, des visions.

C'est une chose qu'on peut vivre à chaque promenade sur la montagne. Je m'arrête devant un gros peuplier de Caroline; pourquoi a-t-il été coupé? Il était tellement grand. Tchouang-Tseu aurait dit que le grand arbre s'est rendu à 150 ans grâce à son inutilité. Son bois est tellement mou que les humains n'ont pas pu s'en servir. Il faut essayer d'être inutile pour vivre longtemps, comme lui. Je continue ma marche. Je respire. Je contemple un grand monsieur — on dirait qu'il est sur des échasses — il nourrit des oiseaux dans les bois. Ils viennent se poser dans sa main. C'est une belle image. Dommage, je n'ai pas ma caméra. L'hiver, je regarde les patineurs sur le lac des Castors, ça

ressemble à une peinture de Bruegel l'ancien, *Chasseurs dans la neige*. L'été, le dimanche, il y a bien sûr les tamtams, les médiévaux, les funambules sur des cordes basses, des raves gothiques en plein jour. Je les observe. Les promenades sur la montagne m'aident à cultiver ma faculté d'émerveillement.

Le mont Royal, c'est aussi LE lieu rassembleur à Montréal. Un lieu de tolérance. Un lieu du vivre et laisser vivre par excellence. Il attire tous les Montréalais. On m'a déjà dit que c'était le boulevard St-Laurent qui rassemblait les Montréalais, mais de nos jours, c'est le mont Royal. Toute la diversité culturelle et linguistique de notre ville s'y retrouve. Il est démocratique : les pauvres comme les riches le fréquentent. Il ne discrimine pas.

Donc, j'aime ce lieu. C'est la montagne qui m'a inspiré mon dernier film *Un amour d'été*. À l'été 2013, je me remettais difficilement d'une très, très brève liaison amoureuse. L'histoire avait duré 48 heures et j'ai pris six mois à m'en remettre. Tout le monde autour de moi avait l'air de s'amuser follement, car c'est ce qui se passe après six mois d'hiver à Montréal : les gens deviennent fous et tout le monde est amoureux. Je me sentais comme la petite fille aux allumettes qui gèle dehors alors qu'une famille bourgeoise dévore une dinde de l'autre côté de la fenêtre. Il y a avait une sorte d'injonction au bonheur. J'ai donc voulu utiliser cette énergie pour faire un nouveau film.

Et le choix naturel était d'aller sur la montagne... J'ai décidé d'y aller, la nuit, quand le parc est fermé, pour observer les amoureux à travers les buissons et écouter ce qu'ils ont à dire.

Je n'avais aucune idée de ce que j'allais trouver... Je ne savais pas que le parc était aussi vivant après les heures d'ouverture... C'était très excitant.

À l'époque j'ai écrit ceci dans un courriel à un ami (celui qui recommande des marches sur la montagne) : « Je suis en train de tourner un documentaire-essai. C'est un long métrage de 70 minutes qui célèbre les nuits d'été sur la montagne : ballet de lampes de poche dans les sentiers, feux de camp clandestins, discussions enivrées sur l'amour dans la forêt. Un film qui nous plonge dans un monde, une atmosphère, un état d'âme comme ce que peut nous faire sentir une petite brise pendant une nuit d'été. Je veux que ce soit complètement immersif. C'est l'atmosphère qui compte, pas le reste. On ne raconte pas une histoire ici; on crée plutôt un univers. »

J'arrivais sur les lieux à 22 heures et je quittais la montagne à 3 ou 4 heures du matin. Je m'y suis rendu toutes les nuits du mois d'août 2013, sauf lorsqu'il y avait de la pluie, pendant 22 nuits en tout.

Je filmais les gens avec des longues focales à travers les boisées et après quelques minutes je me rapprochais pour aller leur parler. « Bonsoir, nous étions derrière le buisson, est-ce qu'on peut continuer à vous filmer? Je fais un film qui s'appelle *Un amour d'été*. Signez ici ».

Il n'était donc pas question pour moi de faire un documentaire sous la forme d'une grande enquête autour d'un sujet, mais de faire ce qu'on appelle un documentaire de création. Ce terme « documentaire de création » n'est pas choisi innocemment : il est emblématique de ma démarche.

Le terme « documentaire » fait penser à la rugosité du réel. Quand on ajoute le mot « création », c'est différent. L'imagination peut injecter quelque chose dans le matériel qui vient du réel. Mon matériel vient donc du réel, mais après, on y injecte de la musique, des poèmes, des couleurs. On injecte de la vie dans la vie. Mon tournage est rigoureux et non interventionniste, mais après, au

montage, tout est permis. J'ai envie de construire un monde et de camper une atmosphère comme on le fait en fiction, mais à partir de vraies personnes, de vraies conversations, et de vrais ratons laveurs.

J'ai donc multiplié les rencontres pour arriver à faire ce film. J'ai filmé 200 rencontres différentes en 22 nuits de tournage. Le montage final contient une vingtaine de rencontres. J'ai un grand échantillonnage de rencontres. Mon matériel comprend des gens de toutes origines culturelles, linguistiques, de toutes les couches sociales, et de toutes les orientations sexuelles. Par contre, au cours du montage nous ne faisons pas des choix fondés sur la représentation de cette diversité. Ce critère est important pour moi quand je rassemble mon matériel, mais pas dans la salle de montage. Mes choix sont seulement guidés par ce qui fonctionne avec le développement organique du film — avec la nécessité intérieure du film. Aucune considération extérieure n'est prise en compte ; pas de considérations politiques, mais puisque l'échantillonnage est grand et que l'on est sur la montagne qui nous rassemble, eh bien, il y a une grande diversité dans film.

Alors merci au mont Royal de m'avoir donné ce film. Cet hiver, je veux filmer le mont Royal dans la neige... Quelle belle montagne !

J'adore qu'on l'appelle aussi tout simplement « la montagne ». C'est ma montagne intérieure. J'y marche en songe et j'y marche dans la vraie vie aussi.

Pour consulter un extrait du documentaire : <https://vimeo.com/140430660>

## V. SÉANCE 1 - OUTILS ET ÉTUDES POUR LA PROTECTION DES VUES ET DU PAYSAGE EMBLÉMATIQUE

Animation et introduction de la séance par **Marie-Odile Trépanier**, professeure honoraire, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal.

L'analyse, l'intervention et la protection des vues soulèvent de multiples questions, parmi celles-ci:

- Sur quel territoire devrait-on intervenir ? Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal ? Les arrondissements concernés ou contigus ? Les villes impliquées dans leur totalité, car on peut voir la montagne de partout sur l'île de Montréal ? La question des vues concerne-t-elle aussi les villes de l'autre côté du fleuve et des rivières de l'Archipel ?
- De quel point de vue doit-on se placer ? À partir des lieux publics seulement ou également des lieux privés ? À partir de lieux ciblés, comme les sites emblématiques (Quai de l'horloge, Champ-de-Mars, la Place des Arts, ...) ou des sites présentant une grande visibilité (entrées de villes, grands parcs ...) ?
- Quel type d'intervention devrait-on mener ? Comment devrait-on effectuer l'identification des vues ? Quel type d'étude de caractérisation devrait-on faire ? Quelles mesures de protection devrait-on mettre en place ? Comment peut-on protéger les vues et quel niveau de protection doit-on privilégier ?
- Plus concrètement, par exemple, la limitation imposée à la hauteur des tours (quelques mètres plus bas que la hauteur de la montagne) est-elle suffisante ?

Les membres de ce panel sont invités, entre autres à répondre à ces questions.

## Conférenciers

### 1. *La ville et la montagne : le cadre réglementaire de l'arrondissement de Ville-Marie*

Par **Bruno Collin**, Urbaniste, conseiller en aménagement – chef d'équipe, Arrondissement de Ville-Marie, division de l'urbanisme (voir Annexe 3)

#### Mise en contexte

Que serait le mont Royal sans l'avenue du même nom, ou sans la rue Rachel ou l'avenue McGill Collège? On a raison d'accorder de l'importance à la présence de la montagne dans le paysage de la ville. Mais, si on s'intéresse au mont Royal, c'est d'abord et avant tout parce qu'on s'intéresse à Montréal, comme on ne pourrait considérer Central Park sans New York.

Le mont Royal est donc intimement lié à l'urbanisation qui l'enserme et c'est pourquoi, pour parler du rôle de la réglementation dans la protection des vues depuis et vers la montagne, il faut d'abord parler de cette urbanisation.

#### Les Montérégiennes

La montagne n'est pas la plus spectaculaire ni la plus belle des Montérégiennes. Historiquement, elle a tout de même eu l'avantage d'être le meilleur observatoire de l'archipel de Montréal qui était, comme aujourd'hui, un carrefour continental de première importance. Pour cette raison, elle a sans doute été plus fréquentée que les autres durant les millénaires qui ont précédé la colonisation.

C'est donc à l'endroit le plus étroit entre le mont Royal et le fleuve Saint-Laurent que Montréal sera fondé, précisément parce que c'est à cet endroit que le fleuve cessait d'être navigable. Ce contexte géographique particulier a contraint et orienté l'urbanisation de la métropole jusqu'au début du 20<sup>e</sup> siècle.



En cela, la montagne a probablement contribué, avec l'aide du métro, à freiner un étalement urbain qui aurait pu être beaucoup plus hâtif qu'il ne l'a été. Les quartiers urbains denses qui sont adjacents au centre-ville, et que l'on voit en bourgogne sur la diapositive, sont les seuls de la

région à avoir été conçus sur la base d'un mode de vie où les déplacements se font principalement par les transports collectifs et actifs.



Pour comprendre la montagne, il faut donc comprendre la richesse de ces denses quartiers urbains qui la cachent et la révèlent depuis plus de 150 ans.

Tout comme pour les quartiers urbains denses, le développement du centre des affaires et de ses abords est marqué par la présence de la montagne et du fleuve, circonstances qui ont historiquement limité l'étalement du centre. Grâce à cela, on peut se vanter d'avoir encore l'un des centres-villes les plus denses et dynamiques d'Amérique du Nord, toute proportion gardée pour une agglomération de cette taille. Aujourd'hui, cela est un grand avantage.

### **Plan rapproché**

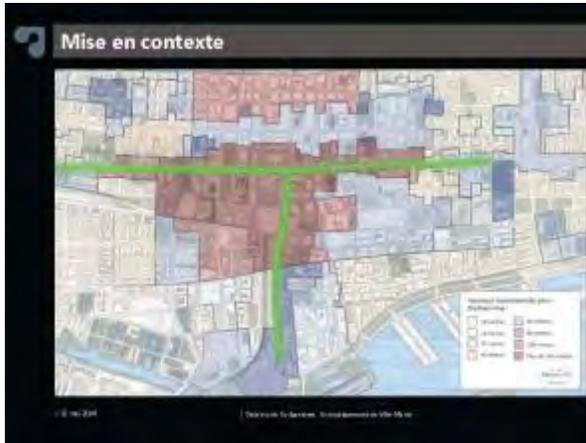
Entièrement contenus dans un rayon de 10 km, les quartiers urbains denses accueillent près de 20 % de la population de l'agglomération, et la majorité des emplois. À noter que cette proportion était de plus de 80 % dans les années 50!



La consolidation du territoire du centre-ville est un enjeu d'importance nationale. Il s'agit d'un milieu urbain qui en soi représente un patrimoine collectif supérieur, car il permet de démarquer Montréal par rapport aux grandes villes nord-américaines qui essaient d'attirer les entreprises créatrices d'emplois de qualité.

## Plan d'urbanisme et hauteurs maximales

Ce sont généralement les projets de grande hauteur qui suscitent le plus de questions concernant les vues protégées. Vous trouverez une carte des plus grandes hauteurs permises au centre-ville selon le Plan d'urbanisme sur la diapositive. Ces plages de grande hauteur sont distribuées selon un "patron" déterminé par les deux grands axes que forment les boulevards René-Lévesque et Robert-Bourassa. La zone de plus grande hauteur est plafonnée de façon à ne pas dépasser le sommet du mont Royal et les hauteurs intermédiaires, au pourtour de cette zone, se déclinent graduellement en lien avec la montagne et les différents quartiers urbains avoisinants, dont le Vieux-Montréal.



Ce n'est pas un hasard si la silhouette conjuguée du centre-ville et de la montagne (avec sa croix) représente un des symboles les plus connus et reconnaissables de Montréal. Nous n'avons pas le contrôle de la silhouette de la montagne, mais nous en avons un sur la silhouette de la ville et c'est là une des finalités de notre réglementation.

## Perspective numérique

On voit ici en bleu pâle le potentiel résiduel du cœur du centre-ville. Ce sont ces emplacements qui pourront recevoir de nouveaux édifices en hauteur dans les 10 ou 15 prochaines années. La consolidation de ce territoire névralgique va donc se poursuivre inéluctablement, à moins que la métropole ne dépérisse, au profit, par exemple, d'un étalement urbain encore plus agressif que celui que nous avons connu dans la dernière décennie.

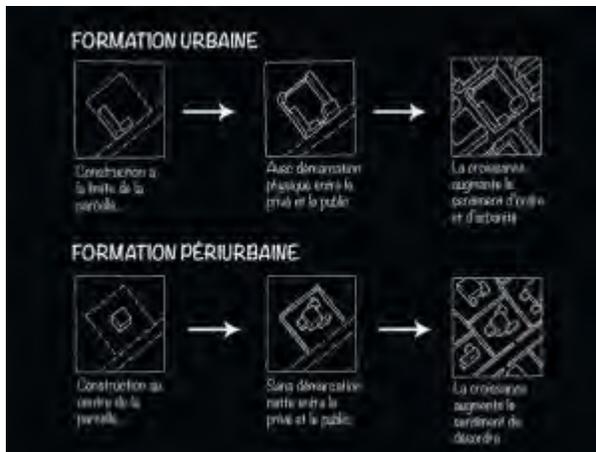


Par conséquent, il y aura sûrement d'autres obstructions des vues, particulièrement pour le fleuve, à partir de certains points de vue critiques. La montagne ne disparaîtra pas pour autant; du moins, pas dans la mesure où l'on arrivera à consolider le centre-ville et à freiner la dilution de ses activités traditionnelles sur l'ensemble du territoire.

En fait, la question des vues protégées soulève celle du paysage de la ville en général. Or, le paysage urbain est un des fondements de la réglementation d'urbanisme du centre-ville et de plusieurs des quartiers qui le bordent. Pratiquement toutes les dispositions de cadre bâti du règlement d'urbanisme portent sur la qualité architecturale et environnementale de l'espace public et contribuent ainsi à reconnaître et à façonner le paysage urbain.

### Grands principes d'urbanisme et forme urbaine

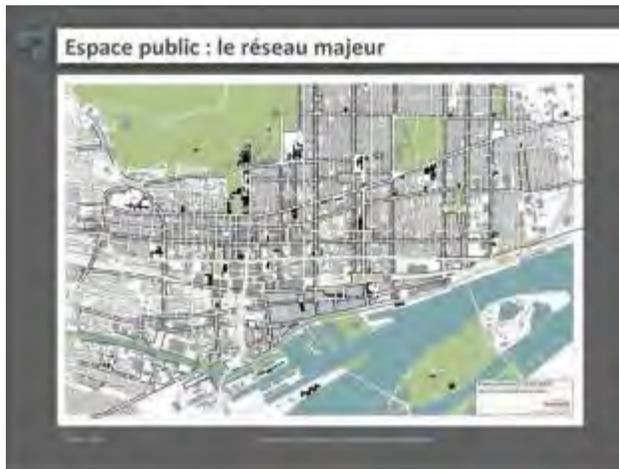
Un patrimoine urbain aussi riche que celui du centre-ville recèle nécessairement en lui-même la meilleure des orientations de développement. Le schéma sur la diapositive illustre la différence entre la croissance urbaine et la croissance périurbaine; la première augmente le sentiment d'ordre et d'urbanité et favorise la densification et l'intensification urbaine, alors que la seconde augmente plutôt le sentiment de désordre et d'isolement, l'étalement urbain et la dépendance à l'automobile.



Il s'agit là de l'une des principales assises de l'approche réglementaire de Ville-Marie, qui est somme toute très différente de celle du zonage commun typique des milieux périurbains, qui occupent plus de 90 % du territoire de l'agglomération.

### Réseau majeur vs mineur

Le schéma de la diapositive suivante présente une interprétation des ensembles les plus significatifs d'espaces publics du centre-ville. Les espaces publics de la ville expriment évidemment la hiérarchie urbaine et, ce faisant déclinent naturellement en lieux majeurs et mineurs. On a ici en quelque sorte un portrait du réseau majeur.



### Qualités de l'espace public

L'espace public de qualité a toujours été au cœur de l'image et de l'attrait des villes. Qu'il s'agisse d'une place en bonne et due forme, d'un boulevard, d'une avenue ou d'une simple rue, la richesse de cet espace public découle en grande partie des qualités du bâti qui le borde.



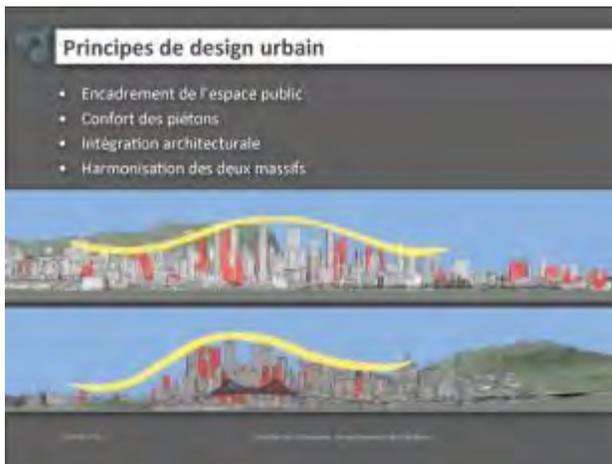
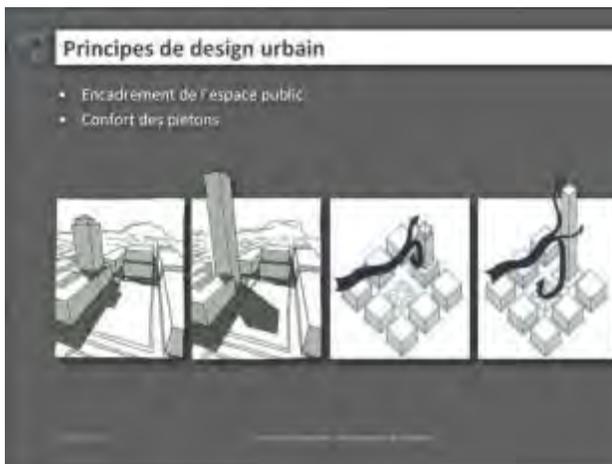
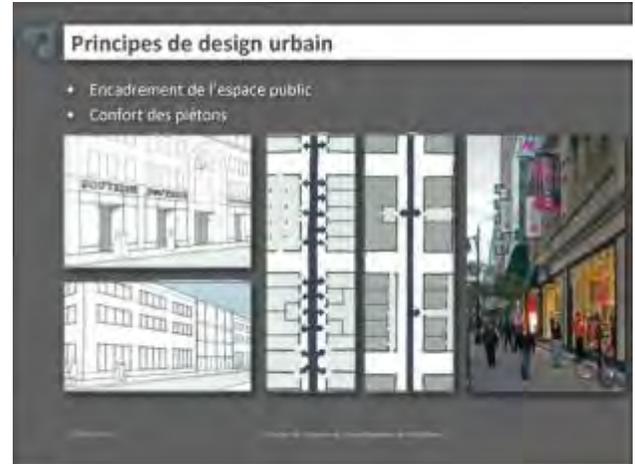
En ce sens, l'enveloppe d'un édifice appartient au moins autant à l'architecture de l'édifice, qu'à l'architecture de la rue ou de la ville. C'est pourquoi l'encadrement des projets doit être fondé sur des principes pertinents qui favorisent la mise en valeur et le rehaussement de l'attrait de la ville.

### Principes de design urbain

En regard des principaux principes de design urbain du cadre réglementaire, mentionnons d'abord, bien sûr :

- **L'encadrement** : un encadrement harmonieux de l'espace public, avec des alignements et des hauteurs sur rue qui sont cohérents.
- **Le confort** : celui des piétons, avec le plus d'accès possible aux rez-de-chaussée et un maximum d'ouverture en façade.
- **L'environnement** : la prise en compte des impacts microclimatiques lors de l'étude d'un projet en hauteur.

- **Les unités de paysage** : Des critères d'intégration architecturale visent à assurer un minimum de continuité entre les générations du bâti, ainsi qu'une cohérence d'ensemble.
- **Les deux massifs** : Un parti pris existe en vue de façonner le massif bâti et la silhouette du centre-ville en harmonie avec le mont Royal.



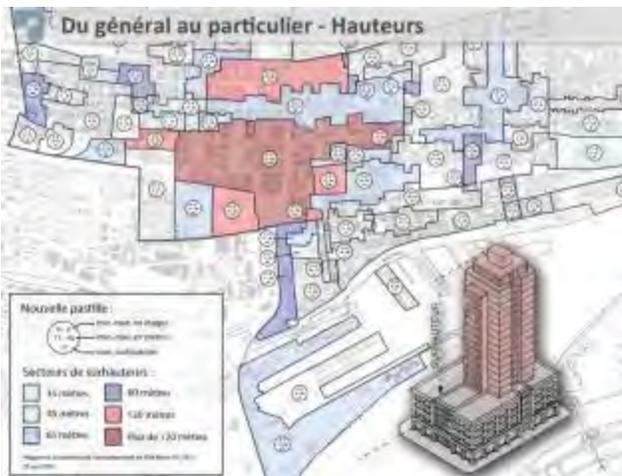
Enfin, parmi les paramètres d'encadrement d'une construction en surhauteur, il y a aussi les vues à protéger vers la montagne et le fleuve dans le but de maintenir leur présence dans le paysage de Montréal.

L'objectif de la protection des vues depuis la montagne vise uniquement à préserver des percées visuelles sur le fleuve afin d'assurer sa présence et la lecture de sa trajectoire. A priori, il n'y a aucune préoccupation concernant le cadre bâti lui-même. Pourtant, on sait tous que les usagers du belvédère Kondiaronk, pour ne prendre que cet exemple, n'y admirent pas que le fleuve. En fait, ces vues plongeantes sur le centre-ville sont aujourd'hui l'un des grands attraits du parc du Mont-Royal.

### Précision sur les hauteurs permises

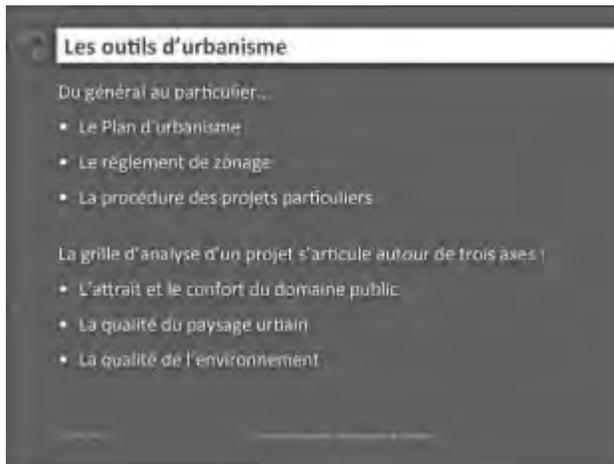
Une carte des hauteurs minimales et maximales permises au centre-ville est disponible sur la diapositive. Contrairement à la carte du plan d'urbanisme que nous avons vu tout à l'heure, celle-ci détaille précisément la forme urbaine existante et à venir.

- Certaines hauteurs sont plafonnées en vue d'assurer la présence de la montagne, particulièrement dans l'axe diagonal; il s'agit du seul endroit où il n'y a pas d'axe de rue qui dégage des percées visuelles.



### Les outils d'urbanisme : du général au particulier

La mise en œuvre de ces principes nous ramène maintenant aux outils d'urbanisme : essentiellement le Plan d'urbanisme, les règlements d'urbanisme (zonage, usages conditionnels, PIIA) et la procédure des projets particuliers. Ces outils vont naturellement du général au particulier.



Pour conclure, je soutiens que nous avons une batterie d'outils qui, bien que perfectibles, sont néanmoins adaptés au cadre bâti du pourtour de la montagne. Il est évident que sans un appui populaire, le maintien et l'application de ces outils et orientations seraient incertains. En cela, un organisme comme Les amis de la montagne joue un rôle salubre, car il offre une tribune permettant de soutenir et de rappeler l'importance de ces acquis.

## **2. Atlas du paysage une vision pour guider les interventions sur le territoire**

Par **Françoise Caron**, conseillère en aménagement, Division du patrimoine, Ville de Montréal, **André Chouinard**, conseiller en aménagement et en patrimoine, ministère de la Culture et des Communications du Québec, et **Wendy Graham** FCSLA, AAPQ, architecte paysagiste (voir Annexe 4)

La présentation vise à faire connaître l'*Atlas du paysage du mont Royal*, un important outil de référence et de connaissance qui dresse un portrait et qui présente une vision de la montagne, sous l'angle du paysage.

Produit conjointement par la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec, sa réalisation constitue un jalon important dans la mise en œuvre des mesures de protection et de mise en valeur de la montagne et s'inscrit dans les suites du *Plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal*, du *Plan d'urbanisme de Montréal* et de la *Politique du patrimoine*. L'atelier *Regards sur le paysage du mont Royal* tenu en novembre 2010 y a beaucoup contribué.

La présentation a pour objectifs, non pas de présenter en détail toute la connaissance colligée, mais plutôt de faire part de la démarche ayant mené à la réalisation de l'Atlas, de l'approche retenue pour faire la description paysagère de la montagne et surtout, de faire connaître les outils produits. Elle vise à diffuser la nature de l'information contenue à l'Atlas et à ses annexes, notamment l'*Historique et caractérisation des paysages* (caractérisation notamment à une échelle plus fine), produite par Nicole Valois, Fauteux et associés, Beaupré et Michaud. Elle présente aussi les enjeux qui se révèlent par le biais du paysage, de même que les principes directeurs établis à l'Atlas pour guider les interventions sur le territoire afin que les gestes soient posés dans le respect de ses composantes significatives et qu'ils entraînent une valeur ajoutée. Toujours dans le but d'en favoriser l'utilisation, la présentation s'est attardée à un mode d'emploi des outils produits.

Cet ouvrage est destiné aux intervenants qui sont interpellés par les actions pouvant avoir une incidence sur le paysage du Site patrimonial déclaré du Mont-Royal, mais il s'adresse également à l'ensemble des personnes qui s'intéressent à la montagne.

Pour consulter l'*Atlas du paysage du mont Royal* :

L'Atlas du paysage du mont Royal et ses annexes se trouvent sur le site Internet officiel du Mont-Royal à l'adresse <http://www1.ville.montreal.qc.ca/siteofficieldumontroyal/atlas-paysage-outil-reference>. Pour faciliter le téléchargement, chaque chapitre fait l'objet d'un fichier PDF distinct.

**3. Les outils pour l'analyse des projets situés sur le site patrimonial déclaré du Mont-Royal** Par **André Chouinard**, conseiller en aménagement et en patrimoine, ministère de la Culture et des Communications (voir Annexe 5)

Le 9 mars 2005, le gouvernement du Québec a adopté le *décret* de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal en vertu de la *Loi sur les biens culturels*. Ce double statut – historique et naturel – est unique au Québec.

**Le périmètre de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal**

Le gouvernement du Québec a établi le périmètre de l'arrondissement en tenant compte des caractéristiques intrinsèques du mont Royal. Ce territoire comprend les trois sommets du mont Royal – le sommet Mont-Royal, le sommet Westmount et le sommet Outremont –, d'importants quartiers résidentiels, des institutions religieuses et éducatives, des cimetières ainsi que plusieurs monuments et sites historiques. Il touche quatre arrondissements de Montréal –Ville-Marie, Le Plateau-Mont-Royal, Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et Outremont – ainsi que la Ville de Westmount.

**Plan de conservation**

En vertu de l'article 37 de la Loi sur le patrimoine culturel, le ministre doit établir un plan de conservation qui intègre et identifie des orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation, voir la mise en valeur d'un site patrimonial. Le projet de plan pour le mont Royal est en cours de développement.

**Analyse des demandes d'autorisation de travaux**

Le statut du territoire entraîne des obligations pour les citoyens, les entreprises et les institutions qui sont propriétaires d'un terrain ou d'un immeuble situé sur les quelque 750 hectares que comprend l'arrondissement. Ils doivent obtenir l'autorisation du ministre de la Culture et des Communications, notamment pour :

- construire ou démolir un immeuble, en totalité ou en partie;
- effectuer une réparation ou une modification touchant l'extérieur d'un immeuble;
- diviser, subdiviser ou morceler un terrain;
- remplacer ou détruire une affiche, une enseigne ou un panneau-réclame.

Lorsqu'une demande d'autorisation de travaux est transmise, le ministère analyse les impacts (positifs, neutres ou négatifs) du projet, à différentes échelles, en fonction des valeurs et caractéristiques patrimoniales du mont Royal.

Puis, il rend sa décision : demande refusée, demande de modification ou de bonification.

## V. SÉANCE 2 - RECHERCHE UNIVERSITAIRE

### ***Étude de caractérisation des vues du mont Royal: présentation du projet et résultats préliminaires***

Par **Jean-Michel Boivin-Deschênes**, étudiant à la maîtrise, Département d'études urbaines et touristiques, ESG UQAM (voir Annexe 6)

Cette recherche s'inscrit dans le cadre d'un stage réalisé au sein de l'organisme Les amis de la montagne, dans le cadre d'une maîtrise en études urbaines à l'Université du Québec à Montréal.

Le mandat de recherche prévoit une étude de caractérisation des vues du mont Royal et la conception d'un outil permettant de documenter et de regrouper les vues au sein d'une typologie. Le mandat prévoit également l'identification des vues à risques à l'aide de critères s'inspirant de la méthode d'étude d'impact. Des recommandations sur les actions spécifiques à prendre afin de protéger les vues à risque doivent découler de cette étude.

L'étude est pour l'instant à sa phase préliminaire; 21 vues ont été choisies selon sept critères distincts :

Chacune des 21 vues sélectionnées répondait aux critères suivants :

- être répertoriée dans les 104 vues du *Plan de protection et de mise en valeur du mont Royal* ou être des vues à risques (ex. ancienne gare de triage à Outremont) ou être des vues offrant un potentiel de mise en valeur (ex. ancien hôpital Royal Victoria);
- être accessible au public.

Durant la phase préliminaire, 11 équipes d'étudiants au baccalauréat en urbanisme à l'Université du Québec à Montréal ont analysé les différents points de vue, en remplissant une grille d'observation. La grille comportait quatre dimensions : objective, pittoresque (esthétique), emblématique (imaginaire), contexte d'accessibilité et expérience. Il s'agissait surtout de comprendre les vues en fonction de la qualité de leur environnement.

L'analyse des vues nous a apporté certains constats. Voici les résultats des 21 vues analysées :

- deux d'entre elles étaient complètement obstruées;
- cinq d'entre elles étaient des vues où le mont Royal était filtré par des éléments au premier plan;
- 11 d'entre elles sont des vues vers la montagne et celle-ci apparaît au troisième plan dans chacune des vues;
- plusieurs éléments qui embellissent les vues ont pu être identifiés, et d'autres, qui à l'inverse, les dégradent.

Cette analyse permettra d'entamer l'étude d'impact, afin de mieux analyser les composantes des vues et de réduire et d'appréhender les impacts de l'évolution de la ville sur la montagne.

## VI. TABLE RONDE : VISION D'AVENIR POUR LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES VUES DE LA MONTAGNE ET SA PRÉSENCE EMBLÉMATIQUE DANS LA MÉTROPOLÉ

### Atelier de vision pour la protection des vues de la montagne et sa présence emblématique dans la métropole

Quatre questions ont été développées par les panélistes de la table ronde. Celles-ci ont fait l'objet de discussions en sous-groupes pendant une vingtaine de minutes. Elles avaient pour objectif d'entamer une réflexion sur l'enjeu de protection des vues de la montagne et de la présence emblématique du mont Royal dans la métropole.

#### Les questions posées :

1. Y a-t-il une vraie vision pour la montagne ou est-ce simplement un collage d'outils générés par chacun des arrondissements qui se partagent le territoire ? Sur quelle base pourrait-on établir une vision unifiée pour la montagne, son intégrité et sa présence emblématique dans le paysage métropolitain ?
2. Si une agression humaine ou naturelle (ex. agrile du frêne) survient sur le mont Royal, quelle serait la biomasse vivante nécessaire pour s'assurer que l'équilibre d'aujourd'hui perdure, voire s'améliore ?
3. La disparition de la vue du fleuve depuis la montagne risque-t-elle de provoquer une séparation entre ces deux éléments majeurs de la géographie et de l'histoire de Montréal, un divorce entre "le père et la mère" de Montréal ?
4. Pour ce qui est du mont Royal et de la ville, est-ce préférable d'identifier quelques vues statiques exceptionnelles à protéger, ou pourrions-nous adopter une approche plus flexible, qui prend en compte des vues variables venant d'une expérience à travers et à l'intérieur du paysage ?

### Table ronde pour la protection et la mise en valeur des vues de la montagne et sa présence emblématique dans la métropole

#### Animateur

Animation et introduction de la Table ronde par **Martin Drouin**, professeur, Département d'études urbaines et touristiques, ESG UQAM

#### Panélistes

1. **Élaine Éthier**, hortultrice, arboricultrice - conseil, Plani Gester inc. et représentante de l'AAPQ (voir Annexe 7)

Lors de la table ronde *Vision d'avenir pour la protection et la mise en valeur des vues de la montagne et sa présence emblématique dans la métropole*, j'aborderai l'aspect de la pérennité du

patrimoine arboricole actuel et en devenir de la montagne, plus particulièrement par rapport à l'espérance de vie des frênes. Ces derniers font face à un pathogène dévastateur, l'agrile du frêne (*Agrilus planipennis*) qui menace certaines vues et possiblement une transformation historique du paysage. La mise en valeur et la conservation des grands arbres (ainsi que le patrimoine humanisé bâti : aires récréatives, milieux naturalisés, sentiers, murets, plans d'eau, etc.), contribuent à la qualité des vues du mont Royal.

La pérennité des vues et du patrimoine arboricole actuel ou en devenir est étroitement liée :

- au sentiment d'appartenance des usagers du mont Royal;
- à la mémoire collective (ex. la mort des grands ormes d'Amérique envahis par la ravageuse maladie hollandaise de l'orme, qui a dévasté le paysage à tout jamais;
- à la perte évolutive et exponentielle de milliers de spécimens de différentes espèces de frênes, causée par l'arrivée massive de l'agrile du frêne sur le territoire.

Il apparaît indispensable que des mesures de protection et de mise en valeur de cette espèce et de son facteur de valeur de biomasse fassent partie de politiques réfléchies, mais immédiates, par les élus et les acteurs du milieu, en concertation avec des professionnels, pour favoriser le processus d'assistance à la décision.

Ces actions devraient être applicables durant les mois d'été, de préférence dès cette année, et viser les objectifs suivants:

- être cohérentes, ponctuelles et convergentes;
- limiter l'impact de l'agrile du frêne sur la biomasse existante;
- prévoir et soutenir des stratégies de compensation et de croissance de biomasse de 20 à 30 % (plantation massive d'espèces indigènes, traitements phytosanitaires, entretien sylvicole constant);
- augmenter le taux de séquestration du carbone du domaine municipal, institutionnel et privé (plantation d'arbres de calibre);
- minimiser les pertes d'arbres et les impacts sur les phénomènes physiques, tels que la percolation de l'eau, le ruissellement des eaux de crues printanières, des eaux pluviales, des phénomènes précipités d'érosion du sol (ex. éclatement du collecteur principal en 1994), de pertes d'infrastructures, des dommages irrémédiables;
- améliorer l'état biophysique général de la forêt urbaine et de ses écosystèmes;
- mettre en place une structure d'étude comparative de biomasse annuelle;
- dresser un rapport sur l'effet environnemental et la valeur de la permanence du patrimoine de la forêt urbaine;
- pour le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal, faire du mont Royal un laboratoire de conservation durable du patrimoine vivant;
- maintenir le cadre de vie et le sentiment d'appartenance des Montréalais.

À la suite du *Rapport de l'inventaire de la végétation terrestre du Mont-Royal* en 2006-2007 réalisé par Kim Marineau (Biologiste, M.Sc. Environnement, Consultante en écologie et botanique ) et Marie-Ève Dion (Biologiste, M.Sc. Environnement), répertoriant 44 groupements végétaux sur environ 205 Hectares (ha), il semble qu'à cette époque, l'agrile du frêne n'avait pas encore démontré sa puissance dévastatrice exponentielle. En 2008, les auteurs soulignaient

qu'éventuellement, les espèces de frênes dans le Bois de Saint-Jean-Baptiste pourraient devenir des espèces compagnes aux érables à sucre lorsque ces derniers auront atteint la maturité.

Les sites visés dans le répertoire de l'inventaire de la végétation terrestre du Mont-Royal sont les suivants : parc du Mont-Royal, bois Saint-Jean-Baptiste, bois de l'oratoire Saint-Joseph et zones hors de l'arrondissement, parc Summit et bois en périphérie, bois de l'Ouest, bois du Centre, bois de l'Est, bois de la voie Camillien-Houde, bois du Collège Brébeuf, bois de l'hôpital Royal Victoria, bois de l'Université McGill, bois du Collège de Montréal et du Grand Séminaire et les friches sur le mont Royal.

Le bois du parc du Mont-Royal représente à lui seul une diversité arboricole remarquable. Cependant, pour l'ensemble des sites, de nombreuses actions collectives et individuelles seront nécessaires pour la mise en valeur constante de ce patrimoine ainsi que pour le bien-être des usagers. Ces actions sont essentielles et doivent être réalisées dans un contexte de conservation durable impliquant une bonne planification, des investissements, une saine gestion de la biomasse et un entretien selon les règles de l'art visant la protection des vues et des paysages emblématiques d'un mont Royal vivant.

## **2. Dinu Bumbaru, directeur des politiques, Héritage Montréal**

1. La question des vues sur la montagne n'est pas nouvelle dans le débat public à Montréal. Dans les années 1960 et 1970, constatant un enjeu auquel la population était sensible, la Ville de Montréal adoptait une réglementation limitant la hauteur de construction face au flanc sud du mont Royal. Mais, en 1984, l'affaire McGill College – un projet de centre commercial qui aurait occupé ce qui est aujourd'hui l'avenue McGill College – allait mettre en évidence les insuffisances d'une telle approche. Héritage Montréal demanda donc au gouvernement du Québec d'intervenir en lui adressant une demande de classement de bien culturel pour la « perspective de l'avenue McGill College ». Au-delà du seul lien visuel, la présence symbolique de la montagne était en cause par le débat sur cet ensemble.
2. En 1996, l'annonce de la décision de démolir le Silo 5, vaste monument industriel au pied de la rue McGill suscita un débat sur les vues et leurs présences. Alors que certains voulaient ouvrir une vue sur le fleuve, Héritage Montréal rappelait l'intérêt historique de cet ensemble et sa présence évocatrice dans le paysage de l'entrée du Canal. Par la suite, les responsables du Port de Montréal annonçaient vouloir faire « disparaître » le Silo 5 comme obstacle, et le faire « renaître » comme emblème patrimonial en facilitant son accès et son appropriation par la population. Petit à petit le regard change et, avec lui, la reconnaissance.
3. De nos jours, les outils techniques d'aménagement – plan et règlement d'urbanisme, schéma d'agglomération, plan de protection et de mise en valeur du Mont-Royal – reconnaissent davantage et, dans certains secteurs, efficacement, la question des vues vers et depuis la montagne. Même les instances métropolitaines s'intéressent aux Montérégiennes comme ensemble visible. Par contre, la construction d'un complexe de tours résidentielles sur la

pointe Nord de l'île des Sœurs, régie uniquement par des considérations locales, illustre bien les limites d'une approche conventionnelle d'urbanisme face aux valeurs emblématiques du mont Royal. Aussi, les outils de protection des vues sont souvent limités à une formule de type «PIIA en altitude» par laquelle les autorités se donnent les moyens d'ajuster la qualité architecturale d'une construction qui bloquerait une vue importante sans pour autant la réduire, voire l'interdire. Dans ce contexte, l'assemblée générale d'Héritage Montréal a adopté la résolution 2014-03 sur la préservation et la mise en valeur des panoramas publics.

4. Les défis à venir sont vraisemblablement d'un autre ordre que celui de l'inventaire minutieux des vues réalisé jusqu'à maintenant. La préservation et la mise en valeur de la «présence emblématique» du mont Royal nécessite plus qu'une approche mécanique et binaire centrée sur quelques vues choisies. La conjugaison d'un outil novateur comme l'Atlas du paysage du Mont-Royal, d'une approche culturelle et identitaire au paysage comme le préconisent l'ICOMOS et l'UNESCO et de la notion de présence emblématique, offre une avenue très encourageante. Mais il faudrait faire vite car cette valeur collective est non-renouvelable et son érosion, coûteuse.

Dinu Bumbaru, Héritage Montréal

### 3. **Christina Cameron**, professeure titulaire, École d'architecture, Université de Montréal

À la suite d'une discussion sur la construction des perspectives et sur l'identification de leurs valeurs physiques, visuelles et symboliques, cette présentation explore la question des perspectives statiques et des perspectives dynamiques. Elle fait référence à la norme telle que définie au niveau international pour la conservation des perspectives. Dans le cas de la montagne à Montréal, est-ce préférable d'identifier quelques vues statiques exceptionnelles à protéger ou pourrions-nous adopter une approche plus flexible qui prend en compte des vues variables venant d'une expérience à travers et à l'intérieur du paysage? La présentation propose quelques outils de gestion des perspectives pour les deux cas.

### 4. **Jean Décarie**, géographe et urbaniste à la retraite de l'Université de Montréal et de la Ville de Montréal

#### **Vues du mont Royal**

Dans la question des vues du mont Royal, il faut distinguer les vues de la montagne depuis la ville, et celles de la ville depuis le mont Royal. Les premières sont les plus 'normales'; tous devraient pouvoir voir cette colline emblématique sise au centre de la ville à qui elle a donné son nom et dont elle a structuré le développement. Normalement, on peut toujours la voir de partout, en passant ou en traversant, à ses risques, les rues perpendiculaires du centre-ville par exemple. Par contre, si l'on veut vraiment pouvoir observer la montagne, comme les touristes, depuis les espaces publics, parcs ou places où ils s'arrêtent sur la trentaine de sites repérés entre les rues Atwater et Papineau, seuls six offrent une vue souvent bien mince sur la montagne.

Le problème est moins grand depuis la rive sud, grâce au dégagement du fleuve, comme depuis le nord où les gratte-ciels sont plus rares. Mais c'est justement la prolifération de ceux-ci entre le mont Royal et le fleuve, qui constitue maintenant le principal problème pour les secondes. En effet, les vues depuis le mont Royal, sur la ville et le fleuve, qui sont particulièrement appréciées par les touristes, et par les Montréalais, toujours grands usagers et amateurs du parc Mont-Royal sont à risques. Depuis le belvédère Kondiaronk, puisqu'il faut bien se limiter à un seul point de vue pour les compter, on a une vue impressionnante sur le massif de la ville-centre, considéré par certains comme aussi important que celui de la montagne. On aperçoit aussi les Montérégiennes, "ses filles", dans la plaine au loin. Si on veut comprendre la relation maritale de la montagne et du fleuve, entre le bassin de La Prairie à l'ouest et la section du port de Montréal à l'est, il est difficile de faire le lien, de voir le fleuve comme tel, sectionné par les gratte-ciels qui ne laissent plus que cinq étroites meurtrières permettant d'en reconstituer le cours.

D'où la question qui tue : la disparition de la vue du fleuve depuis la montagne risque-t-elle de provoquer une séparation définitive entre ces deux éléments majeurs de la géographie et de l'histoire de Montréal; un divorce entre le père et la mère de Montréal ?

## VII. SYNTHÈSE DE LA JOURNÉE

### Synthèse collective

En guise de conclusion, à chaque séance, les participants de la journée ont été invités à répondre à un court questionnaire, en lien avec les présentations et le contenu discuté, en inscrivant des mots clés afin de créer un nuage de mots. La création de **nuages de mots** est une façon simple de cartographier des idées, des concepts, des visions d'avenir, etc. Généralement, les mots s'affichent avec des caractères d'autant plus grands qu'ils sont utilisés ou populaires.

### Questions posées lors de la synthèse collective des conférences d'ouverture

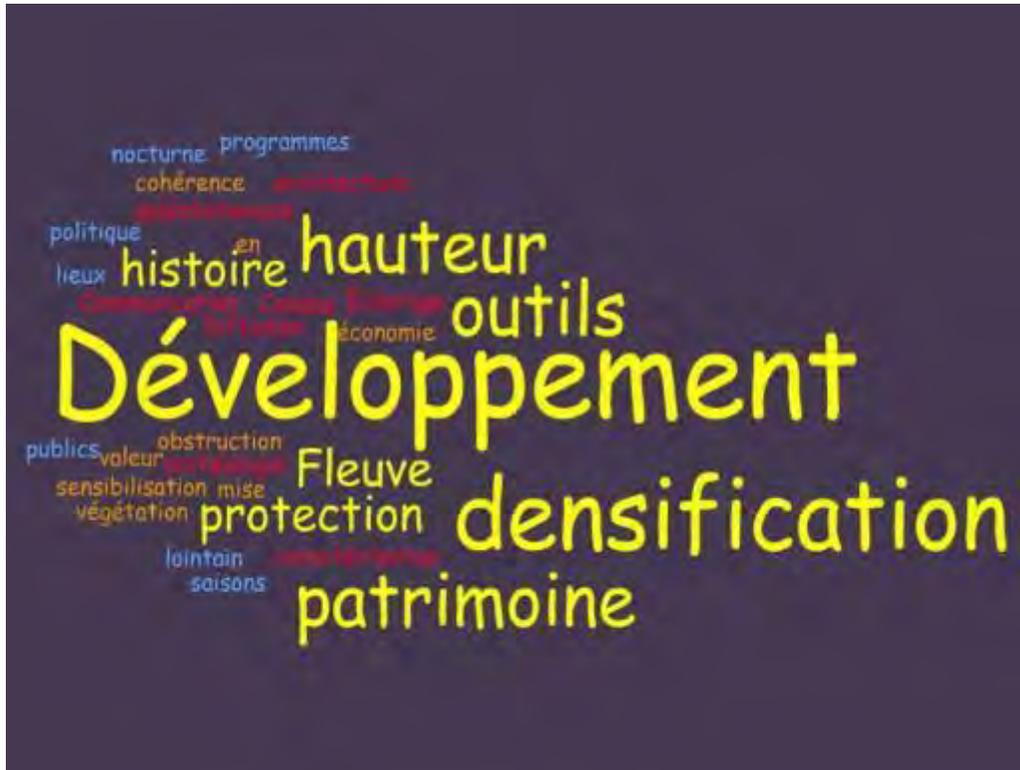
- 1) Nommer deux points de vue qui vous interpellent.
  - a) Un point de vue depuis la montagne





**Questions posées lors de la synthèse collective de la séance *Outils et études pour la protection des vues et du paysage emblématique***

1) À partir des présentations de cette séance, nommer deux enjeux relatifs à la protection des vues et du paysage emblématique.



**Questions posées lors de la synthèse collective de l'atelier de vision**

Identifier deux démarches ou actions à entreprendre pour la protection des vues du mont Royal.

Liste des démarches proposées par les participants, pêle-mêle et non répétées lorsque suggérées à plusieurs reprises:

- S'éloigner de la ville vers la couronne périphérique pour identifier les corridors de vue à protéger.
- Sensibiliser les élus des municipalités avoisinantes de Montréal.
- Établir un plan de protection qui dépasse la Ville de Montréal, mais inclut les environs.
- Approfondir la vision sur ce sujet.
- Veiller à mieux intégrer/traduire les savoirs/l'expertise dans le cadre réglementaire auquel les décideurs doivent s'astreindre pour autoriser des projets ou programmes.
- Travailler à éliminer les silos organisationnels existant dans l'administration publique et favoriser la synergie entre les instances publiques afin d'optimiser les résultats nécessitant leur collaboration conjointe.

- Implanter une charte des paysages pour la région métropolitaine de Montréal où des points d'intérêts, notamment le mont Royal, seront ciblés.
- Inclure la protection des vues dans le prochain plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.
- Préserver la montagne et tenir compte de sa vulnérabilité.
- Reconstituer la continuité du fleuve (rien entre le fleuve et la montagne).
- Demander à la Ville de Montréal de revoir les hauteurs à la baisse pour les tours à venir dans le secteur Ouest.
- Sensibiliser les villes de la couronne de Montréal à prendre en compte la visibilité du mont Royal dans leur développement.
- Partager sa vue préférée par les médias sociaux.
- Conserver et préserver le patrimoine naturel.
- Sensibiliser la population en général sur la protection des vues.
- Mettre en place un concours de photos portant sur les vues du mont Royal afin de sensibiliser le plus grand nombre de personnes possible.
- Conserver et bonifier le couvert végétal.
- Limiter/arrêter le développement privé en bordure de la montagne.
- Élargir la démarche de réflexion portant sur la protection et la mise en valeur à un plus grand territoire.
- Diffuser le répertoire des vues.
- S'assurer de la concordance/cohérence entre les divers outils de la Ville de Montréal.
- Réfléchir à comment le nouveau *schéma d'aménagement et de développement* peut se traduire en nouveaux outils.
- Identifier les vues et corridors les plus importants à protéger.
- Mettre en valeur les sites/vues à protéger avec une réglementation pertinente.
- Créer des axes verts qui relient le mont Royal à la ville.
- Mettre en valeur le patrimoine et le diffuser l'information.



## LE MONT ROYAL POURRAIT-IL DISPARAÎTRE ?

Journée d'étude portant sur les enjeux de protection des vues et sur la présence emblématique de la montagne

### PROGRAMMATION

#### 8 h 45 Accueil des participants

#### 9 h à 9 h 15 Mot de bienvenue

**Joanne Burgess**, professeure, Département d'histoire et directrice de l'Institut du patrimoine, UQAM

**Claude Grou**, recteur, L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal

**Sylvie Guilbault**, directrice générale, Les amis de la montagne

#### 9 h 15 à 10 h 15 Conférences d'ouverture

Animé par **Mehdi Ghafouri**, architecte du patrimoine et enseignant, Collège Vanier

**François Bastien**, Ph.D., enseignant et chercheur, Département de photographie, Cégep du Vieux-Montréal

**Construire Montréal par l'image : Intégrité et identité visuelle de la métropole**

**Jean François Lesage**, cinéaste, Grand prix de la compétition nationale longs métrages, RIDM 2015

**Le mont Royal source d'inspiration**

#### 10 h 15 à 10 h 30 Pause café

#### 10 h 30 à 12 h 15 Outils et études pour la protection des vues et du paysage emblématique

Animé par **Marie-Odile Trépanier**, professeure honoraire, Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal

**Bruno Collin**, urbaniste, conseiller en aménagement – chef d'équipe, Arrondissement de Ville-Marie, division de l'urbanisme

**La ville et la montagne : le cadre réglementaire de l'arrondissement de Ville-Marie**

**Françoise Caron**, conseillère en aménagement, Division du patrimoine, Ville de Montréal / **André Chouinard**, conseiller en aménagement et en patrimoine, ministère de la Culture et des Communications / **Wendy Graham**, FCSLA, AAPQ, architecte paysagiste

**Atlas du paysage, une vision pour guider les interventions sur le territoire**

Organisé par



**André Chouinard**, conseiller en aménagement et en patrimoine, ministère de la Culture et des Communications  
**Les outils pour l'analyse des projets situés dans le site patrimonial déclaré du Mont-Royal**

#### 12 h 15 à 13 h 30 Pause repas

#### 13 h 30 à 13 h 50 Recherche universitaire

**Jean-Michel Boivin**, étudiant à la maîtrise, Département d'études urbaines et touristiques, ESG UQAM

**Étude de caractérisation des vues du mont Royal : présentation du projet et résultats préliminaires**

#### 13 h 50 à 14 h 30 Atelier : Vision d'avenir pour la protection des vues de la montagne

Animé par des membres du Comité Aménagement et Concertation des Amis de la montagne

#### 14 h 30 à 16 h 00 Table ronde : Vision d'avenir pour la protection et la mise en valeur des vues de la montagne et sa présence emblématique dans la métropole

Animé par **Martin Drouin**, professeur, Département d'études urbaines et touristiques, ESG UQAM

**Dinu Bumbu**, directeur des politiques, Héritage Montréal

**Christina Cameron**, professeure titulaire, École d'architecture, Université de Montréal

**Jean Décarie**, géographe et urbaniste à la retraite de l'Université de Montréal et de la Ville de Montréal

**Elaine Ethier**, horticultrice, arboricultrice - conseil, Plani Gester inc. et représentante de l'AAPQ

#### 16 h Synthèse de la journée

**Joanne Burgess**, professeure, Département d'histoire, et directrice de l'Institut du patrimoine, UQAM

#### 16 h 10 Mot de clôture et verre de l'amitié

UQAM Institut du patrimoine  
FACULTÉ DES ARTS  
Université du Québec à Montréal



**Construire Montréal par l'image:  
intégrité et identité visuelle de la métropole**

François Bastien, Ph.D.  
enseignant et chercheur  
Département de photographie  
Cégep du Vieux-Montréal

- Identité visuelle
- Intégrité visuelle

Vue à partir du belvédère du chemin Camilien-Houde



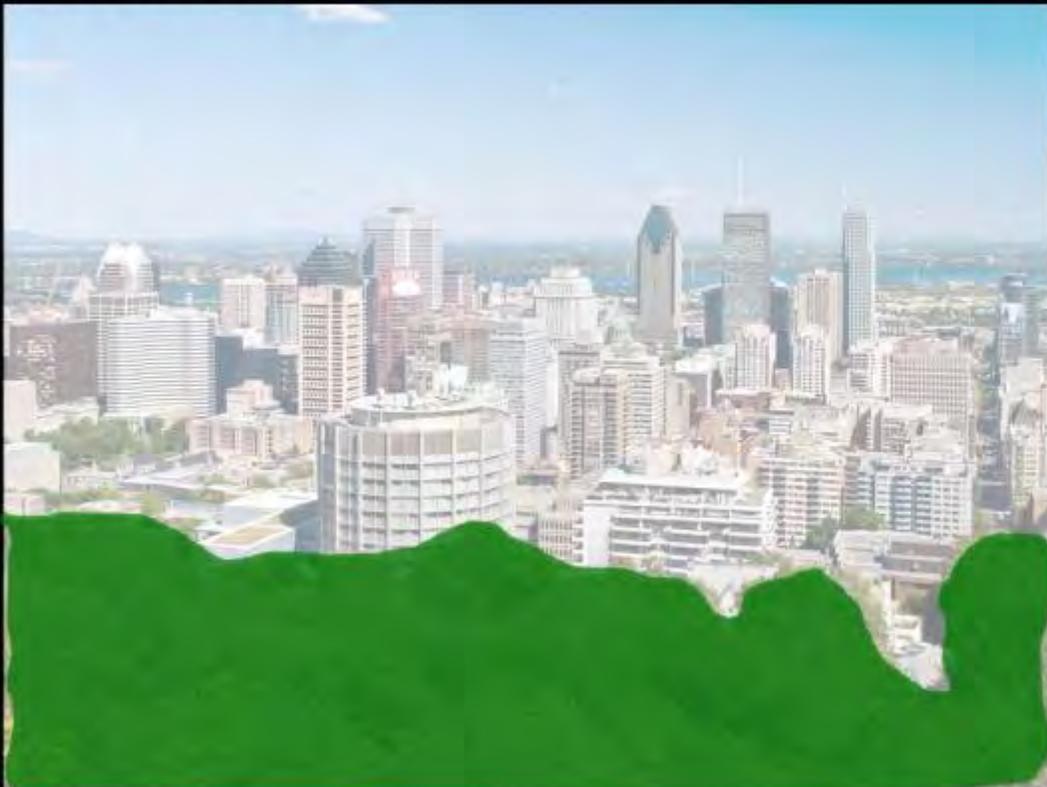
Vue à partir du belvédère du sommet Outremont



Vue à partir du belvédère Kondiaronk



La zone « végétation »



La zone « ville »



La zone « fleuve, horizon et ciel »



Le **concept d'identité visuelle** se rapporte à un ensemble d'occurrences icono-plastiques qui permettent d'individualiser un paysage, une ville, un parc, une place publique, un bâtiment.

Vue à partir du belvédère Kondiaronk



L'acception stricte du paysage, selon la tradition picturale, donne à voir de quelque élément d'avant-plan jusqu'à l'horizon.

(Saouter, 2014 : 134)

Rio de Janeiro depuis le belvédère du mont Corcovado



Hong Kong depuis le belvédère du pic Victoria



Vue à partir du belvédère Kondiaronk









Vues panoramiques à partir du belvédère Kondiaronk



Vues panoramiques à partir du belvédère Kondiaronk





« ...le panorama réalise un désir particulièrement au XIX<sup>e</sup> siècle, celui d'une maîtrise absolue qui procure à chaque individu le sentiment euphorique que le monde s'organise autour et à partir de lui, un monde dont il est en même temps séparé et protégé par la distance du regard. » (Comment, 1993).

« Tout effort d'amélioration de l'espace urbain devrait inclure une réflexion approfondie sur les points de vue et les conditions d'observation. Parce qu'il est essentiel d'offrir une vue dégagée sur ce que la ville a d'intéressant à montrer, les champs de vision doivent être envisagés avec autant de soin que les vues elles-mêmes » (Gehl, 2012).

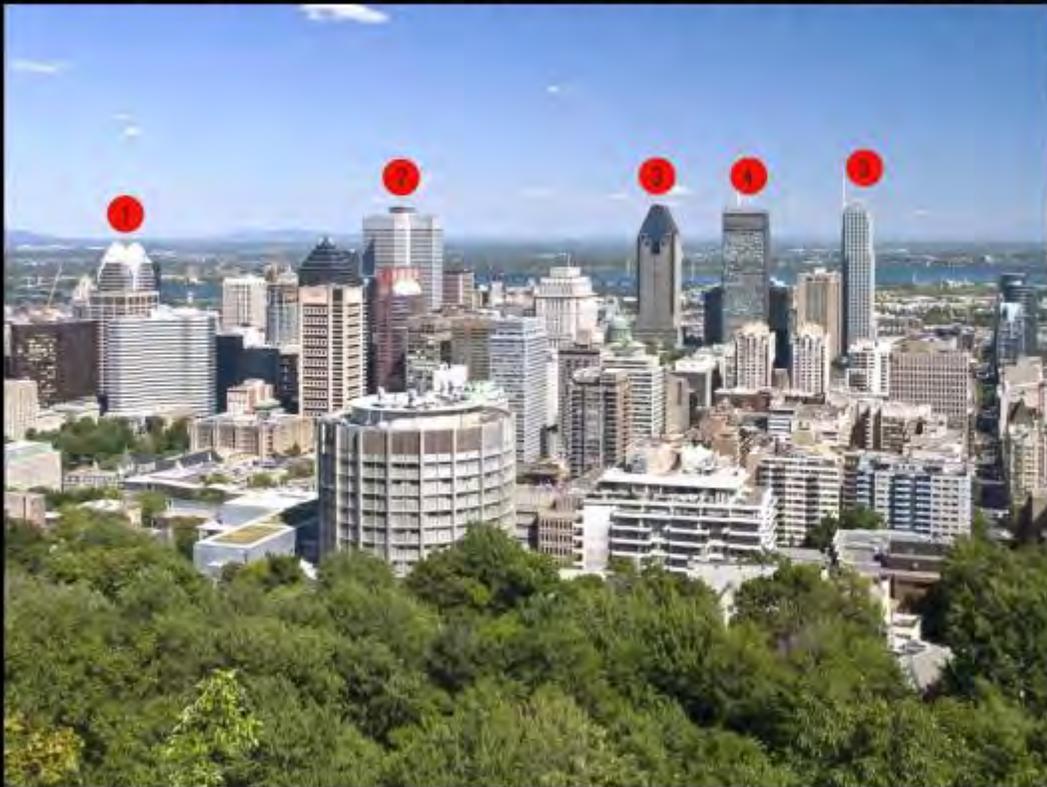


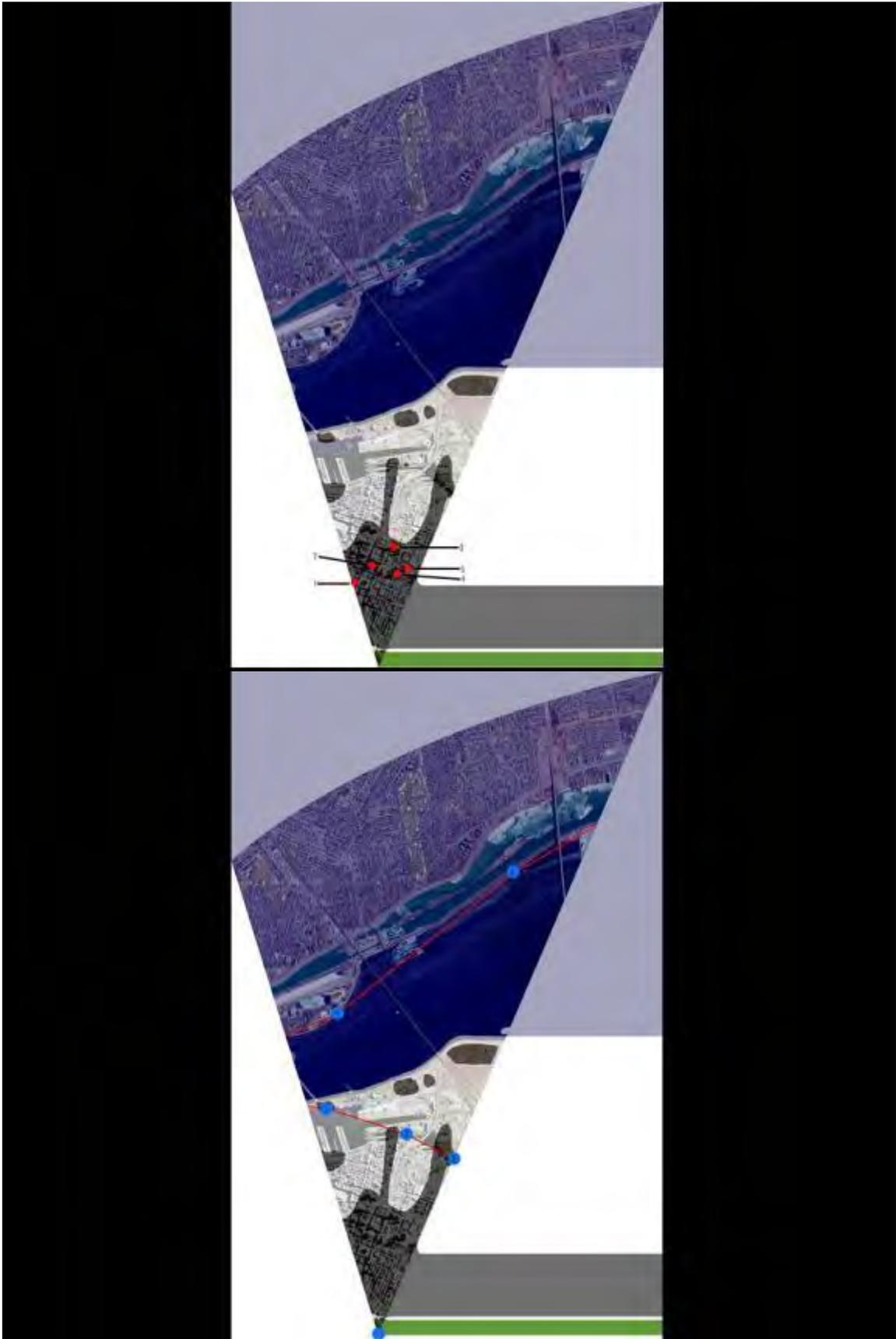
- contextualiser et ancrer le Mont Royal, le bâti et le fleuve dans l'expérience physique de la vie dans la ville.
- s'orienter dans la ville par rapport au Mont Royal et au fleuve St-Laurent.

Vue à partir du belvédère Kondiaronk



1-Tour KPMG 2-Place Ville-Marie 3-1000 de La Gauchetière 4-Tour CIBC 5-Tour IBM Marathon



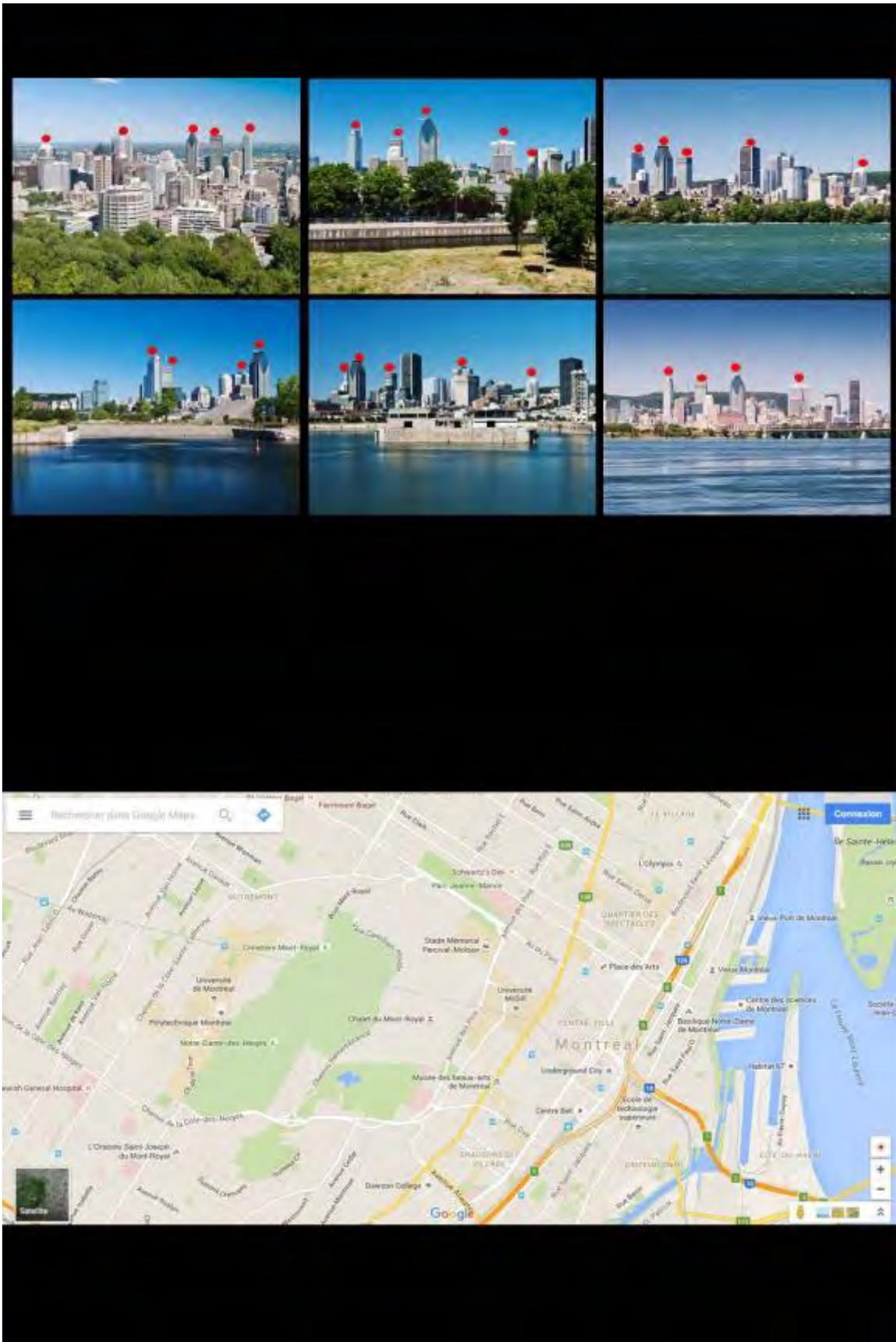


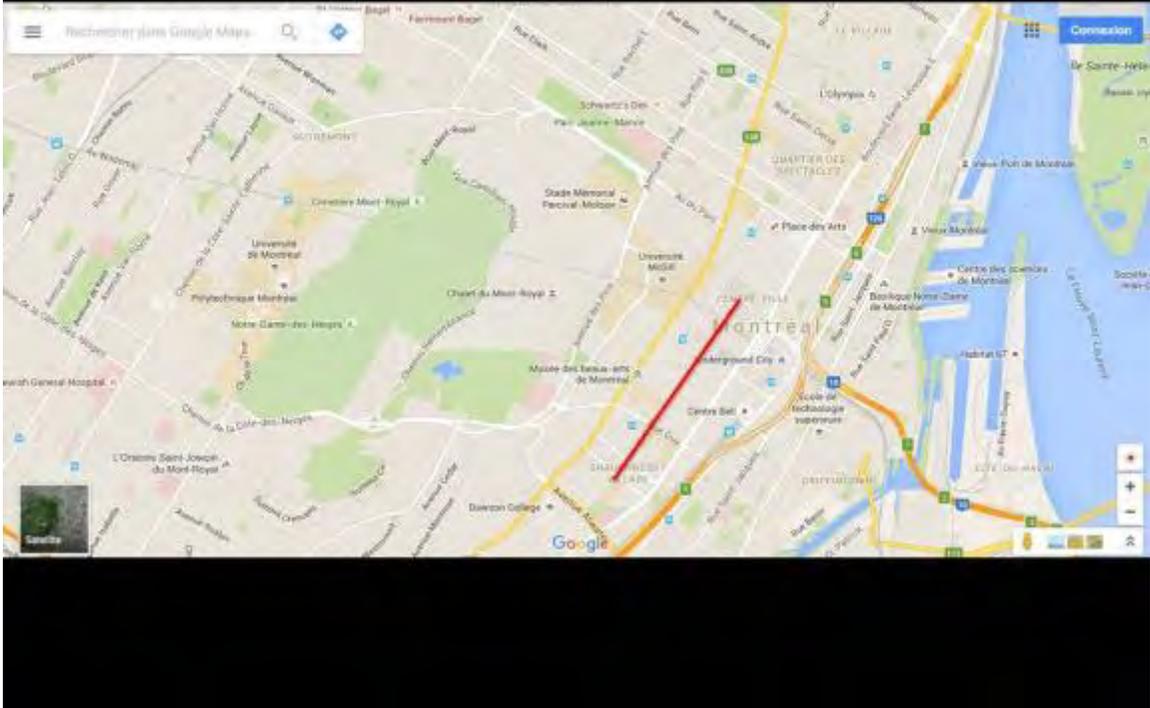
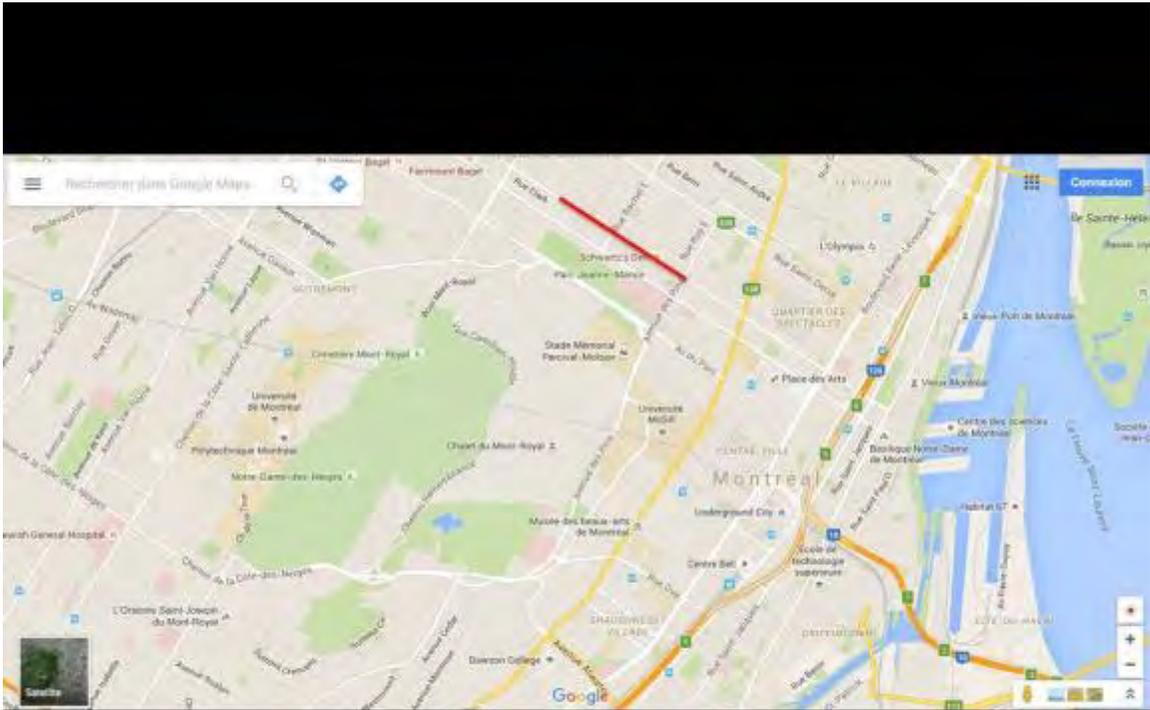












Vue à partir de l'avenue Des Pins et de l'avenue Du Parc



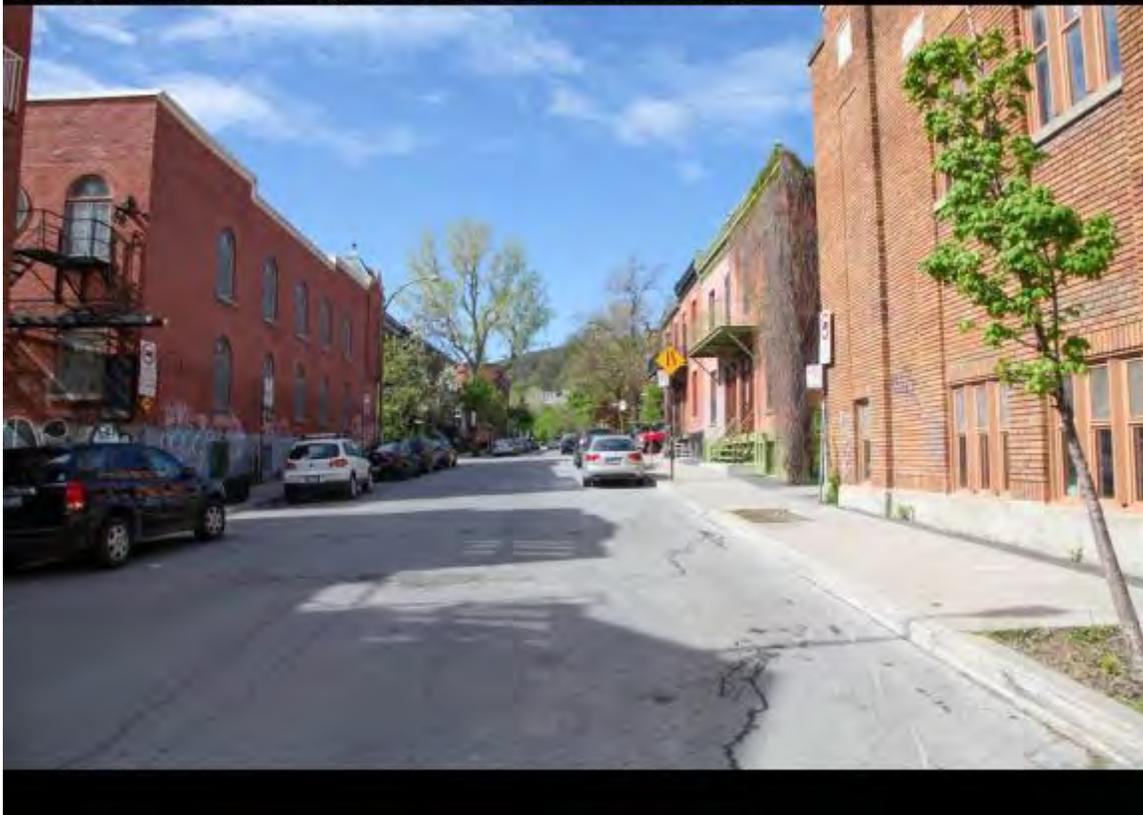
Vue à partir de l'avenue Des Pins et du boulevard Saint-Laurent



Vue à partir de la rue Saint-Cuthbert et du boulevard Saint-Laurent



Vue à partir de la rue Bagg et du boulevard Saint-Laurent



Vue à partir de l'avenue Duluth et du boulevard Saint-Laurent



Vue à partir de la rue Rachel et du boulevard Saint-Laurent



Vue à partir de la rue Marie-Anne et du boulevard Saint-Laurent

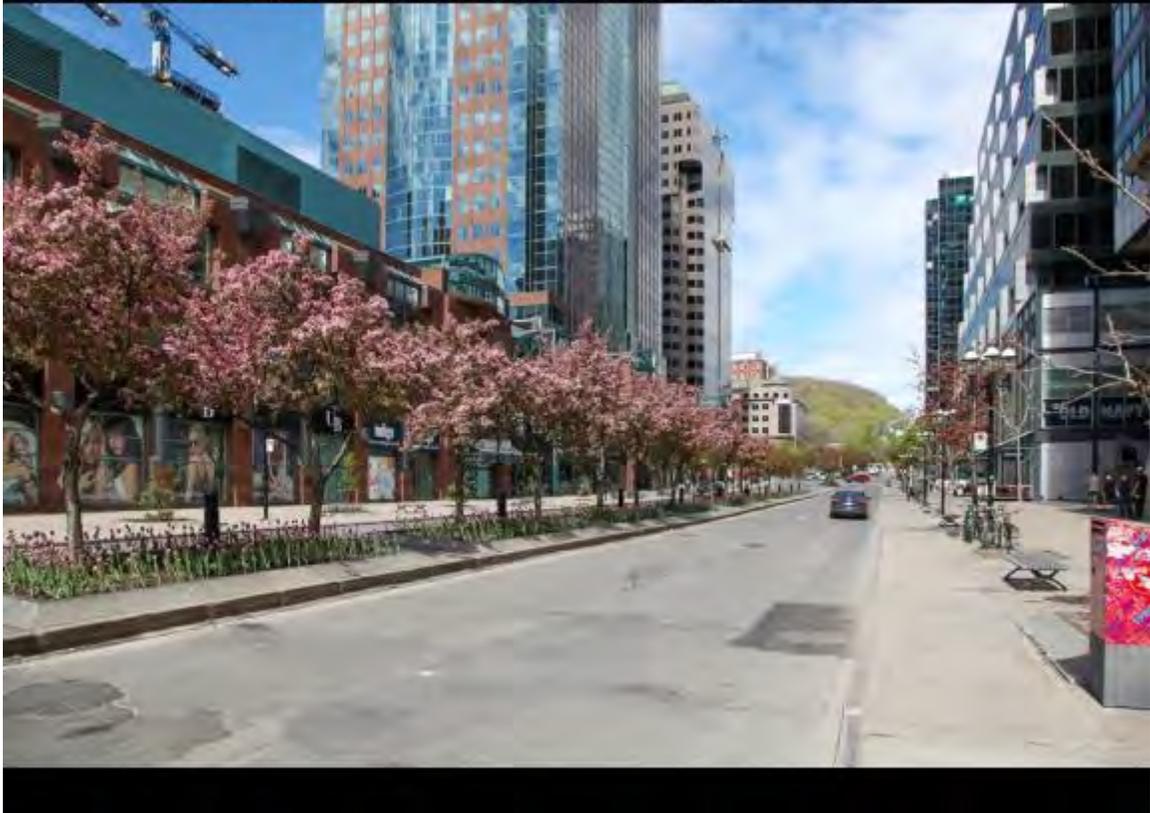


Vue à partir de l'avenue du Mont-Royal et du boulevard Saint-Laurent

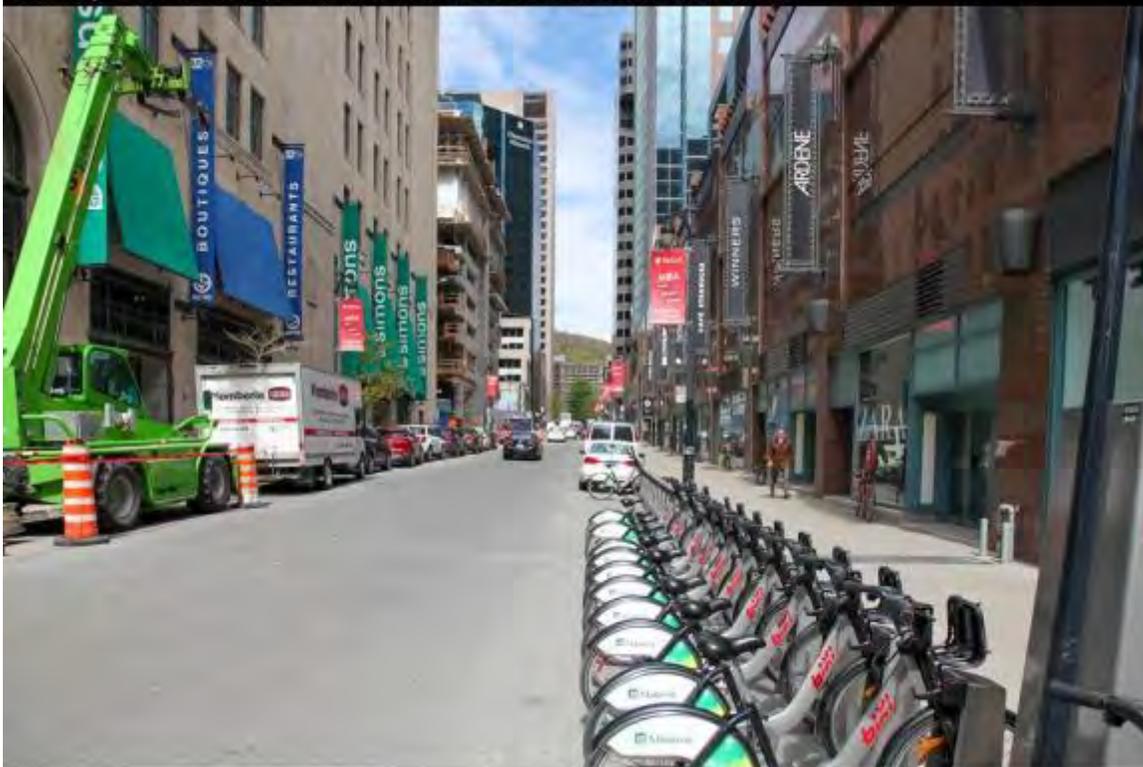




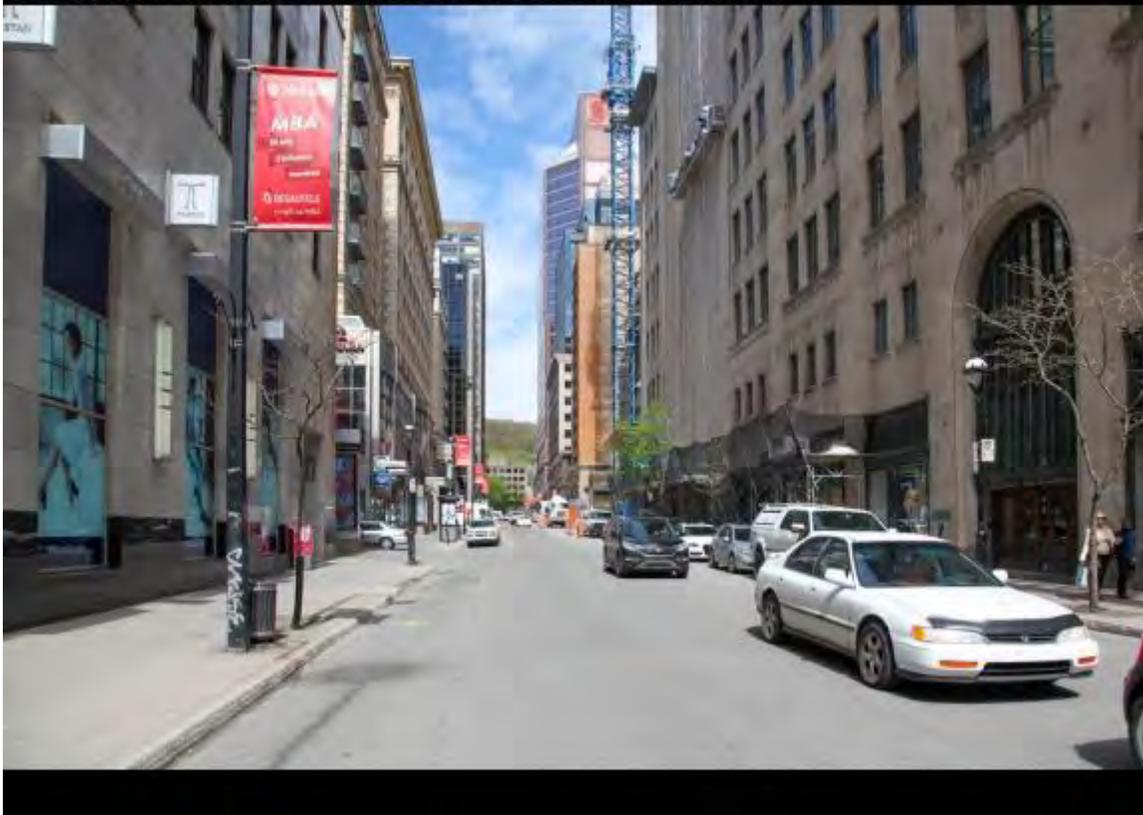
Vue à partir de l'avenue McGill College et de la rue Sainte-Catherine



Vue à partir de la rue Mansfield et de la rue Sainte-Catherine



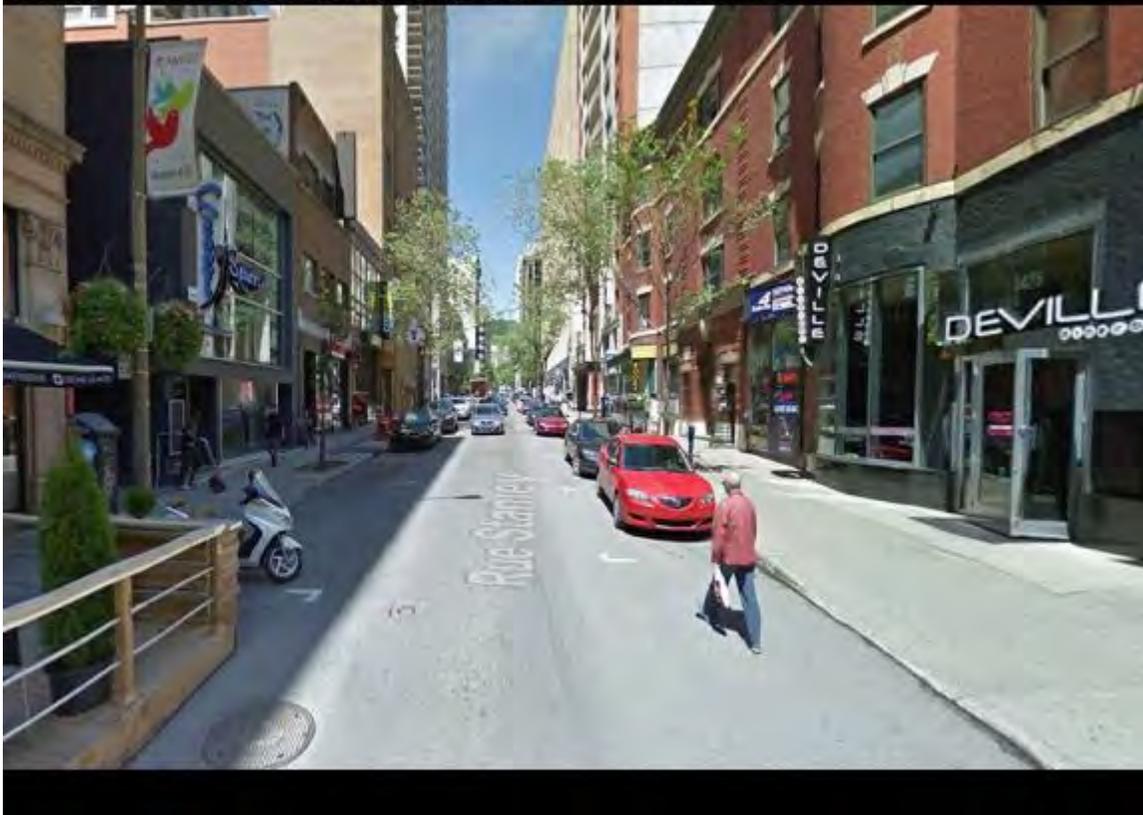
Vue à partir de la rue Metcalfe et de la rue Sainte-Catherine



Vue à partir de la rue Peel et de la rue Sainte-Catherine



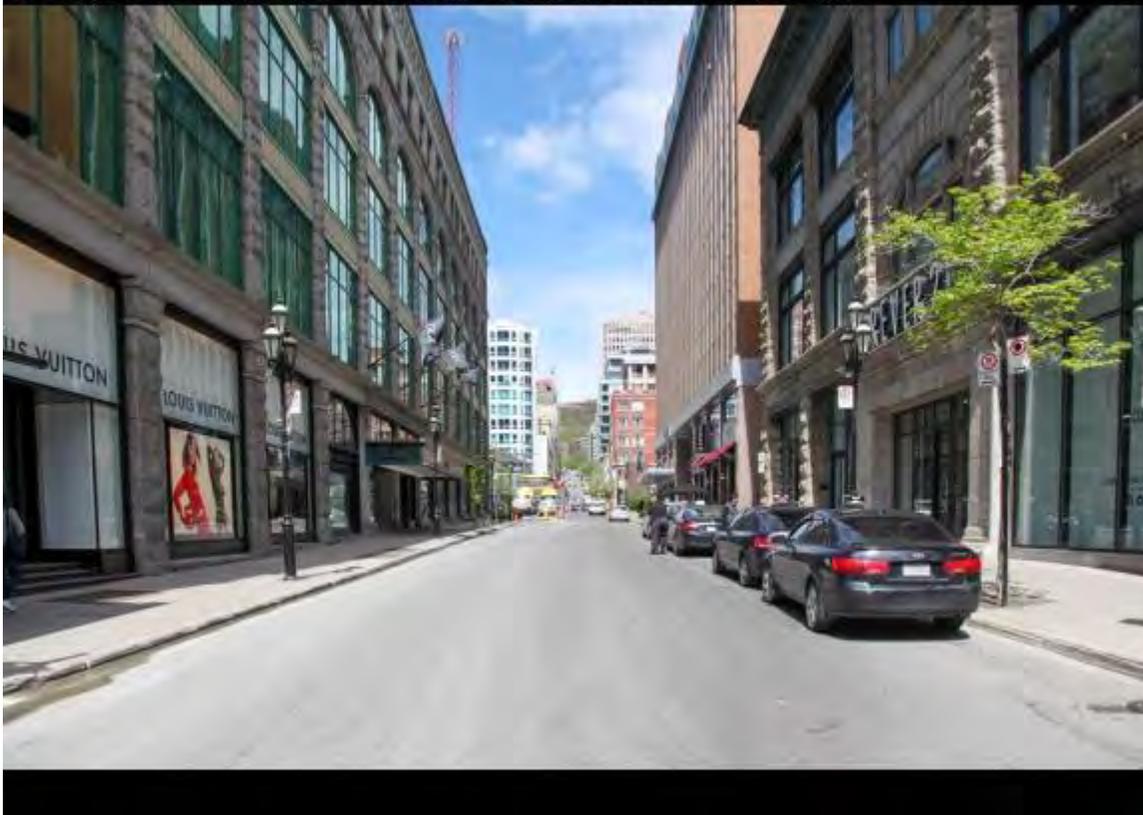
Vue à partir de la rue Stanley et de la rue Sainte-Catherine



Vue à partir de la rue Drummond et de la rue Sainte-Catherine



Vue à partir de la rue de la Montagne et de la rue Sainte-Catherine



Vue à partir de la rue Crescent et de la rue Sainte-Catherine



Vue à partir de la rue Bishop et de la rue Sainte-Catherine



Vue à partir de la rue de la Mackay et de la rue Sainte-Catherine



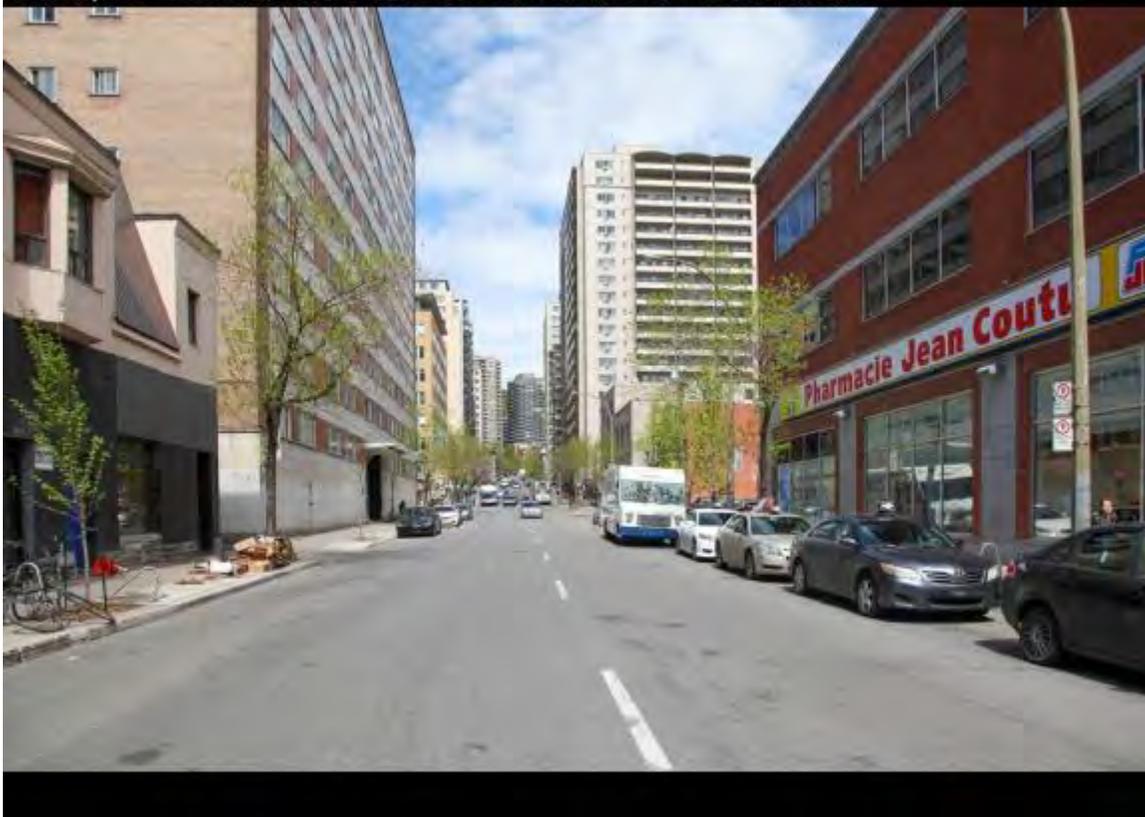
Vue à partir de la rue Guy et de la rue Sainte-Catherine



Vue à partir de la rue Pierce et de la rue Sainte-Catherine



Vue à partir de la rue Saint-Mathieu et de la rue Sainte-Catherine



Vue à partir de la rue Saint-Marc et de la rue Sainte-Catherine



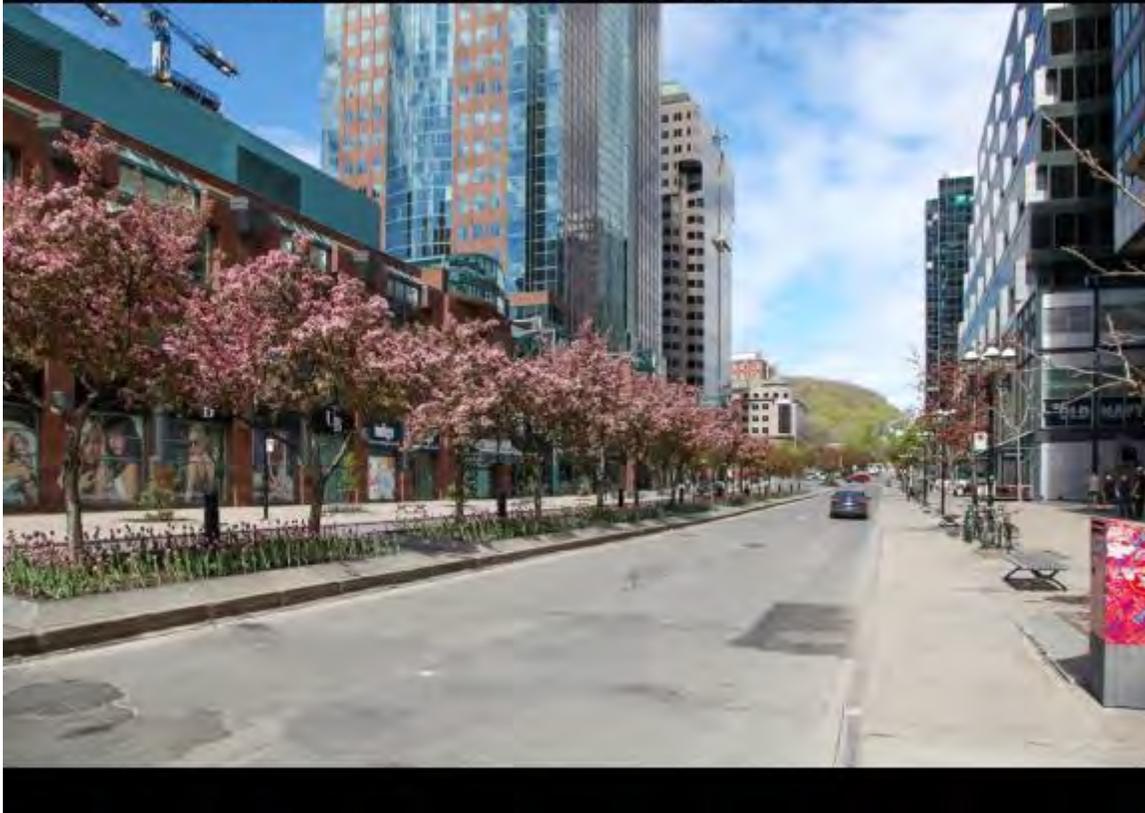
Vue à partir de la rue Towers et de la rue Sainte-Catherine



Vue à partir de la rue du Fort et de la rue Sainte-Catherine



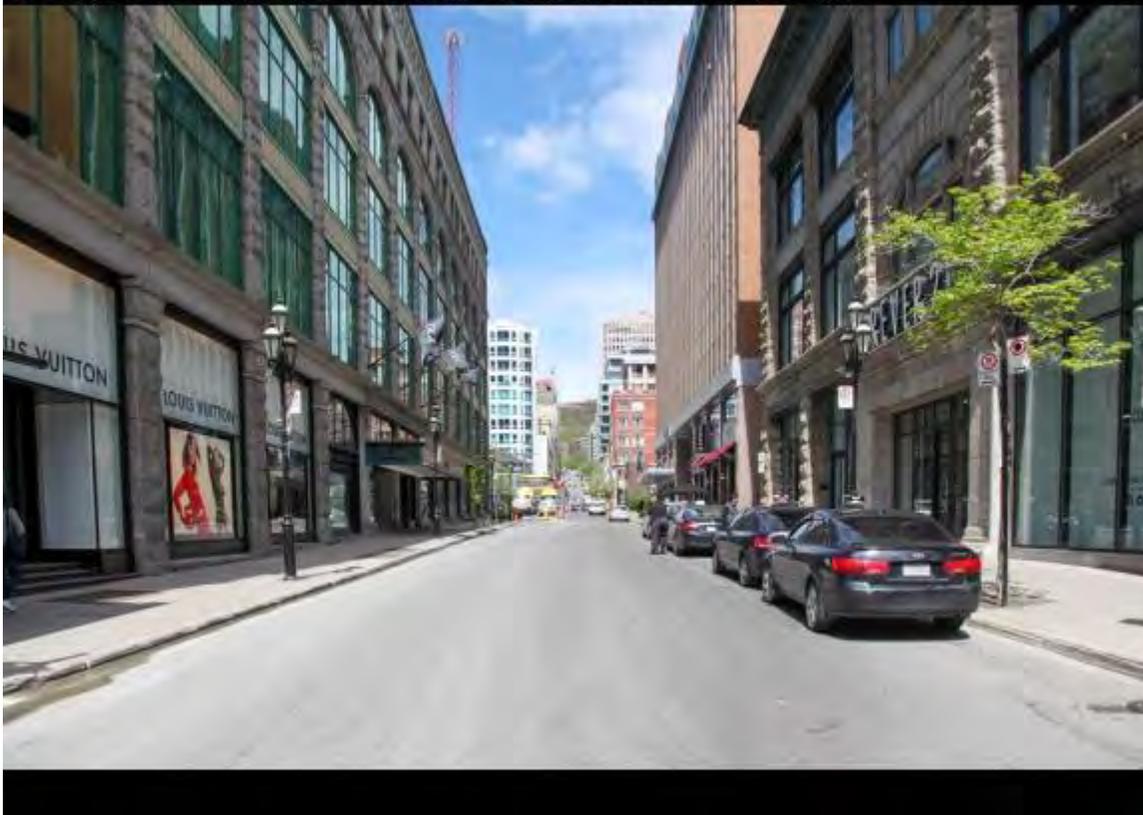
Vue à partir de l'avenue McGill College et de la rue Sainte-Catherine



Les rues Mackay, Pierce, Saint-Mathieu et Towers



Vue à partir de la rue de la Montagne et de la rue Sainte-Catherine



Agrandissement: vue à partir de la rue de la Montagne et de la rue Sainte-Catherine



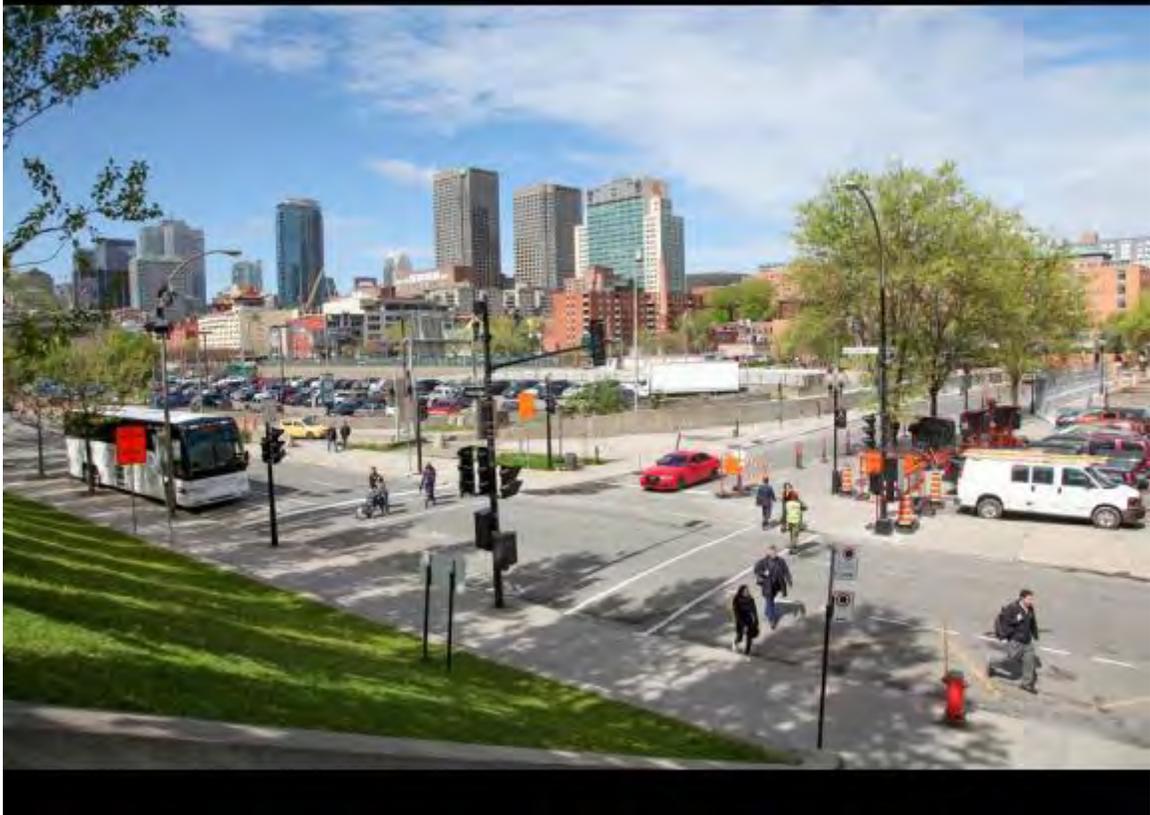
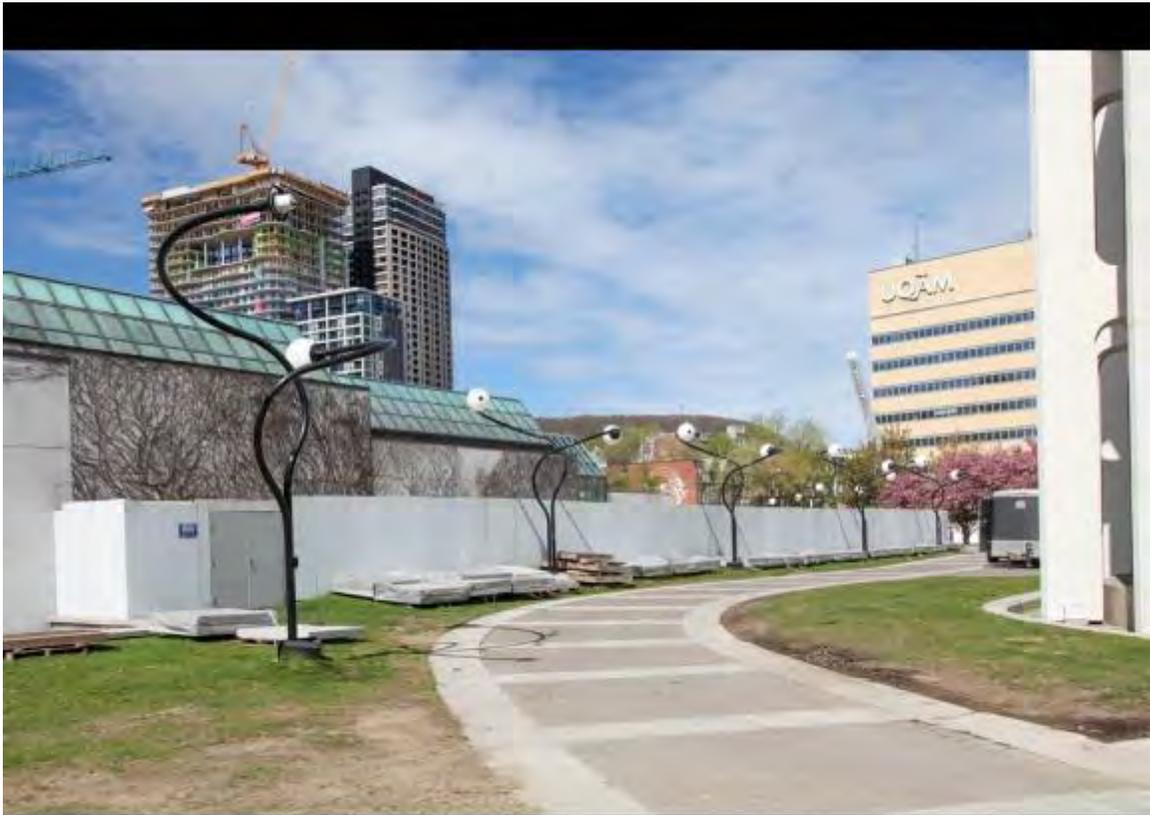
Le concept d'*intégrité visuelle* se rapporte spécifiquement aux perspectives, panoramas, points de vue et silhouettes. Cette expression peut aussi être utilisée pour désigner la capacité d'un bien à maintenir sa particularité visuelle et à révéler visuellement sa relation avec son environnement. (UNESCO, 2013 : 2)

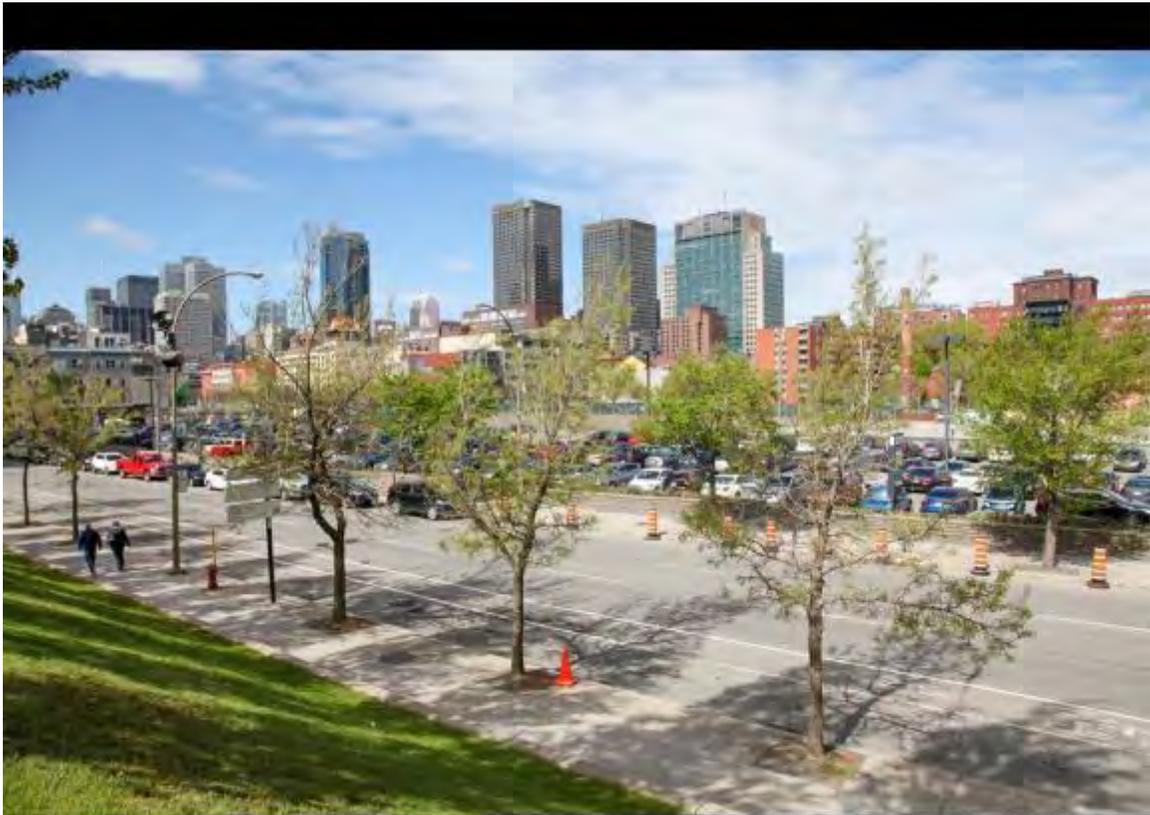


Photo : D'Alton, Pierre-Richard, 1979. Collection Images d'aménagement © Direction des bibliothèques, Université de Montréal.

Photo: Reuters, Filice, Le Taj Mahal aux Indes, Agence, www.Filice.com







**ANNEXE 3 – Présentation *La ville et la montagne : le cadre réglementaire de l'arrondissement de Ville-Marie* de Bruno Collin, Urbaniste, conseiller en aménagement – chef d'équipe, Arrondissement de Ville-Marie, division de l'urbanisme**



The image shows the cover of a presentation document. At the top right, there is a logo for 'Ville-Marie Mon centre'. The main title is 'La ville et sa montagne : le cadre réglementaire de l'arrondissement de Ville-Marie'. Below the title, the date '25 mai 2016' and the department 'Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises' are listed. The City of Montreal logo is at the bottom center. A dark horizontal bar contains the section title 'Mise en contexte' with a blue icon. Below this is a satellite map of the Montreal area, highlighting the mountains of Mont-Royal, Mont-Saint-Bruno, Mont-Saint-Hilaire, and Rougemont with green circles. At the bottom of the map, the date '25 mai 2016' and the department 'Division de l'urbanisme, Arrondissement de Ville-Marie' are printed.

Ville-Marie  
Mon centre

**La ville et sa montagne :**  
***le cadre réglementaire de l'arrondissement***  
***de Ville-Marie***

25 mai 2016  
Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Montréal

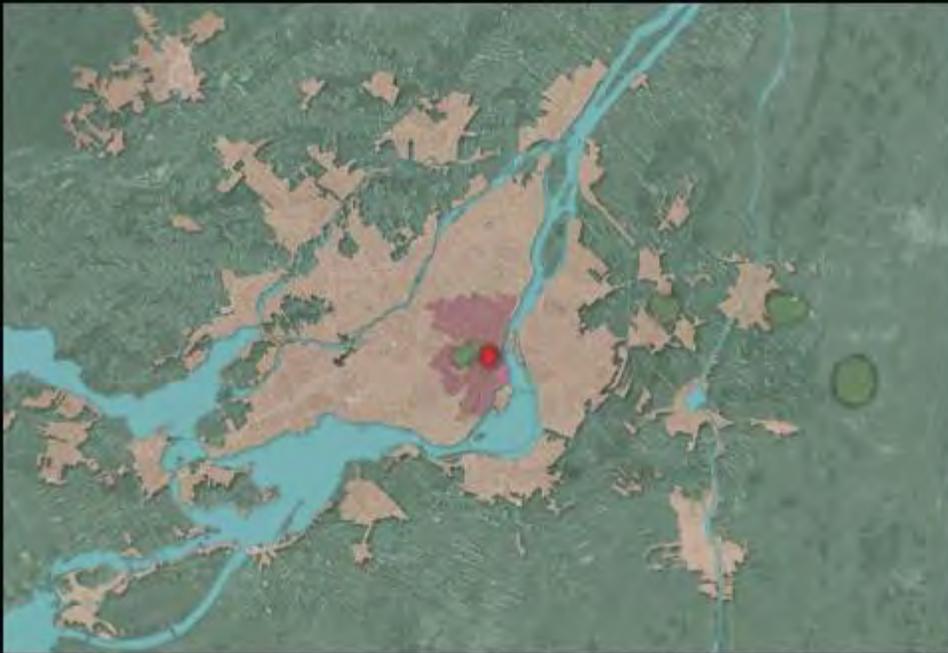
Mise en contexte

Mont-Royal  
Mont-Saint-Bruno  
Mont-Saint-Hilaire  
Rougemont

25 mai 2016 | Division de l'urbanisme, Arrondissement de Ville-Marie



## Mise en contexte



| 25 mai 2016

| Division de l'urbanisme, Arrondissement de Ville-Marie



## Mise en contexte



| 25 mai 2016

| Division de l'urbanisme, Arrondissement de Ville-Marie



## Mise en contexte



## Mise en contexte



## FORMATION URBAINE



Construction à la limite de la parcelle...



Avec démarcation physique entre le privé et le public.



La croissance augmente le sentiment d'ordre et d'urbanité

## FORMATION PÉRIURBAINE



Construction au centre de la parcelle...



Sans démarcation nette entre le privé et le public.



La croissance augmente le sentiment de désordre

## Espace public : le réseau majeur



18 mai 2013

Direction d'urbanisme - Développement de l'Urbanisme

## Principes de design urbain - l'espace public de la ville

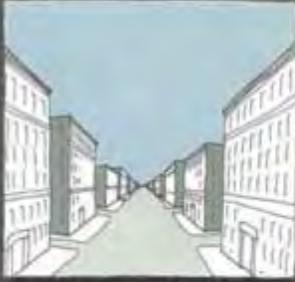


## Principes de design urbain - l'espace public de la ville



## Principes de design urbain

- Encadrement de l'espace public



7-23 mai 2018



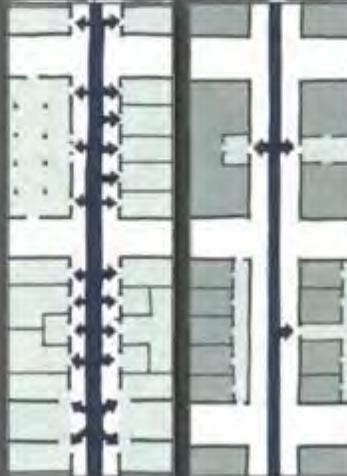
Division de l'urbanisme, Arrondissement de Ville-Marie

## Principes de design urbain

- Encadrement de l'espace public
- Confort des piétons



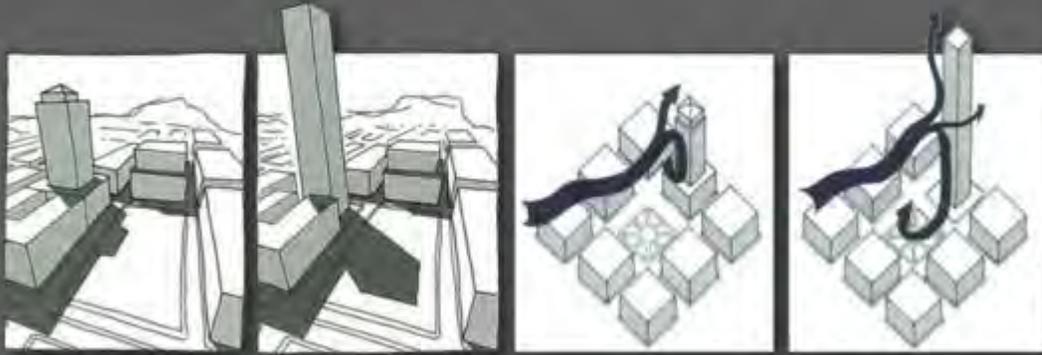
7-23 mai 2018



Division de l'urbanisme, Arrondissement de Ville-Marie

## Principes de design urbain

- Encadrement de l'espace public
- Confort des piétons



23 mai 2014

Division de l'urbanisme, Arrondissement de Ville-Marie

## Principes de design urbain

- Encadrement de l'espace public
- Confort des piétons
- Intégration architecturale



23 mai 2014

Division de l'urbanisme, Arrondissement de Ville-Marie



## Principes de design urbain

- Encadrement de l'espace public
- Confort des piétons
- Intégration architecturale
- Harmonisation des deux massifs



23 mai 2018

Division de l'urbanisme, Arrondissement de Ville-Marie



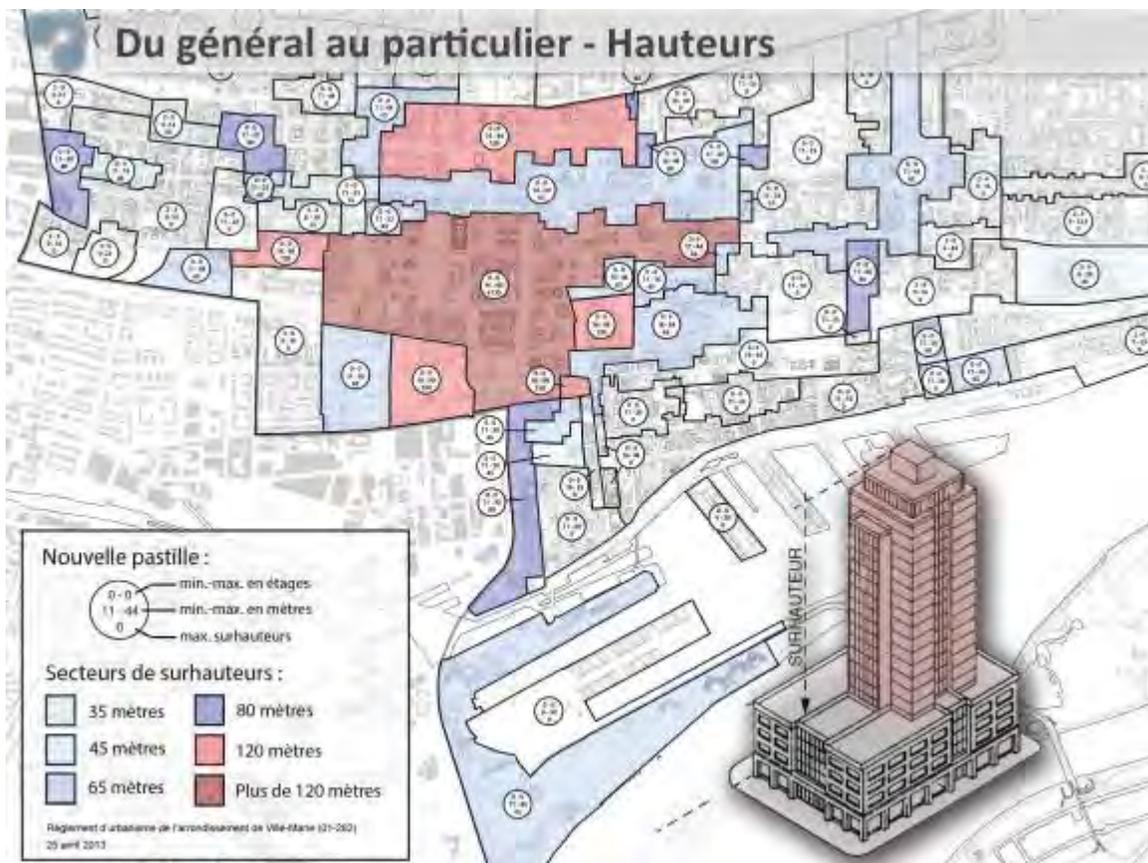
## Principes de design urbain

- Encadrement de l'espace public
- Confort des piétons
- Intégration architecturale
- Harmonisation des deux massifs
- Présence visuelle de la montagne et du fleuve



23 mai 2018

Division de l'urbanisme, Arrondissement de Ville-Marie



## Les outils d'urbanisme

Du général au particulier...

- Le Plan d'urbanisme
- Le règlement de zonage
- La procédure des projets particuliers

La grille d'analyse d'un projet s'articule autour de trois axes :

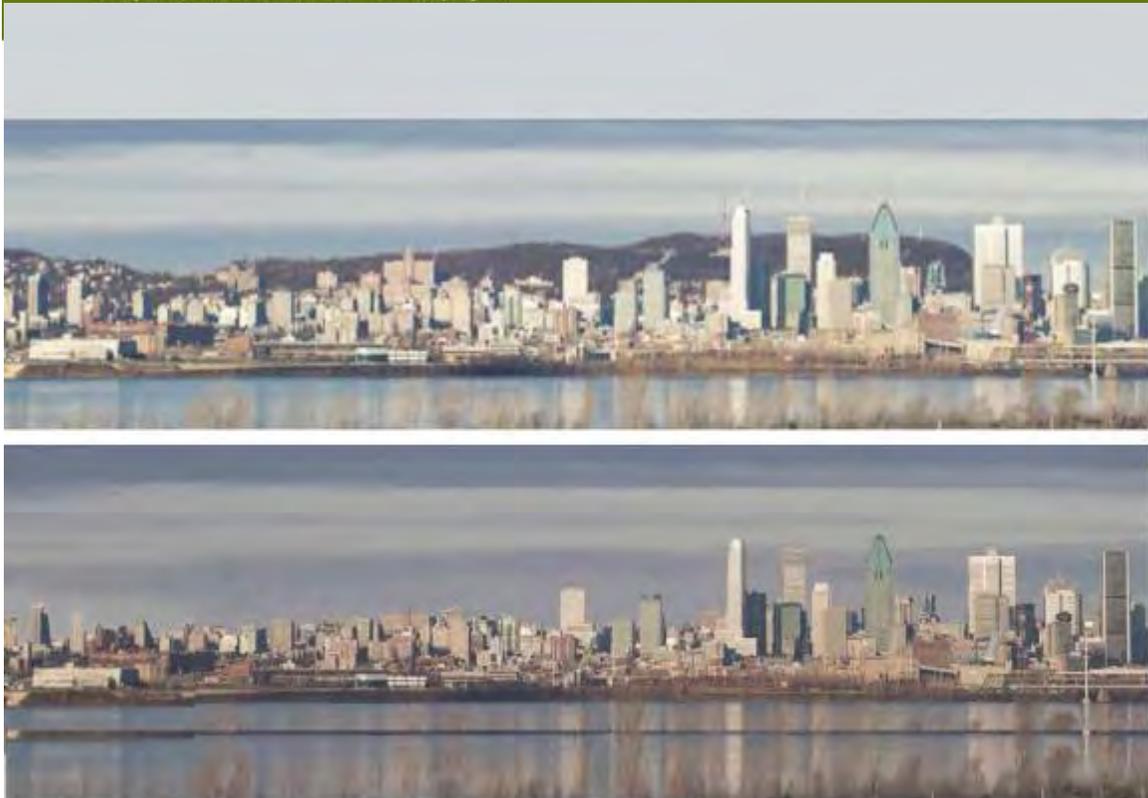
- L'attrait et le confort du domaine public
- La qualité du paysage urbain
- La qualité de l'environnement

**ANNEXE 4 – Atlas du paysage une vision pour guider les interventions sur le territoire**  
**Françoise Caron**, conseillère en aménagement, Division du patrimoine, Ville de Montréal,  
**André Chouinard**, conseiller en aménagement et en patrimoine, ministère de la Culture et des  
Communications, **Wendy Graham** FCSLA, AAPQ, architecte paysagiste

JOURNÉE D'ÉTUDE \_ 25 MAI 2016 \_ AMIS DE LA MONTAGNE \_ INSTITUT DU PATRIMOINE UQAM

## ATLAS du paysage du mont Royal : une vision pour guider les interventions sur le territoire

Françoise Caron, conseillère en aménagement, Division du patrimoine, Direction de l'urbanisme, SMVT, Ville de Montréal /  
André Chouinard, conseiller en aménagement et en patrimoine, ministère de la Culture et des Communications /  
Wendy Graham, FCSLA, AAPQ, architecte paysagiste.

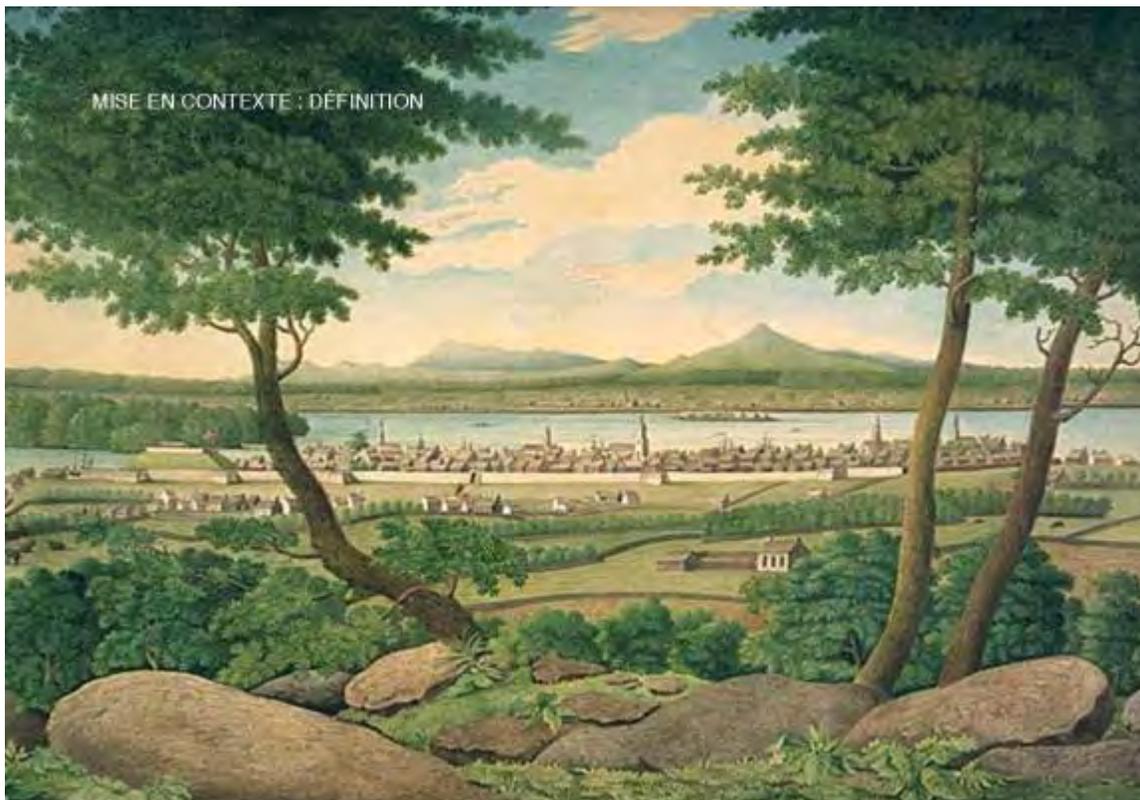


## CONTENU DE LA PRÉSENTATION

1. MISE EN CONTEXTE
2. ÉTUDE VFBM ET REGARDS
3. ATLAS DU PAYSAGE DU MONT ROYAL
4. MODE D'EMPLOI

## 1 MISE EN CONTEXTE

- .1 DÉFINITION
- .2 OBJECTIFS PPMVMR
- .3 CONSTATS PPMVMR
- .4 MESURES PPMVMR



MISE EN CONTEXTE : DÉFINITION



## .1 DÉFINITION

Le paysage désigne une partie du territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ ou humains et de leurs interrelations.

Convention européenne du paysage, Florence, 20 octobre, 2000

**Selon le Petit Larousse : le paysage c'est ce qui s'offre à la vue !**

MISE EN CONTEXTE  
2009 : Adoption PPMVMR

## .2 OBJECTIFS PPMVMR

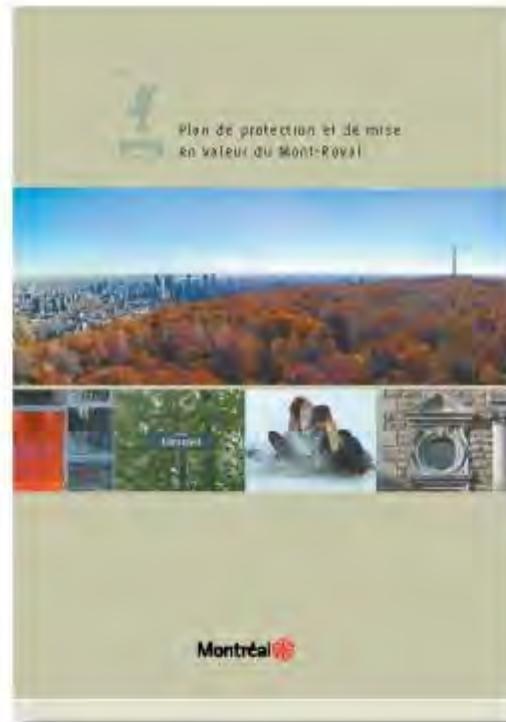
Trois objectifs\* dont :

**Assurer la protection et mise en valeur**

- des milieux naturels
- des milieux construits et aménagés
- des paysages

\* Les deux autres étant :

- rendre la montagne accessible et accueillante
- réunir les contributions nécessaires à la protection et mise en valeur



MISE EN CONTEXTE : CONSTATS PPMVMR



## .3 CONSTATS PPMVMR

- Les paysages contribuent de façon très importante à l'intérêt porté à la montagne \_ leur prise en compte est un incontournable pour sa gestion équilibrée.
- Aucune étude n'a eu pour objet premier les paysages du mont Royal.
- Leur nature et les problématiques liées à leur protection et mise en valeur ne sont pas bien connues.
- Les outils de protection et de mise en valeur des vues doivent être améliorés.



#### **.4 MESURES PPMVMR**

- Développer, par le biais d'une étude détaillée, une connaissance précise des composantes paysagères de la montagne.
- Établir un devis standardisé pour encadrer les études paysagères réalisées en amont d'une intervention.
- Développer et mettre en place des mesures de protection appropriées.

JOURNÉE D'ÉTUDE \_ 25 MAI 2016 \_ AMIS DE LA MONTAGNE \_ INSTITUT DU PATRIMOINE UQAM

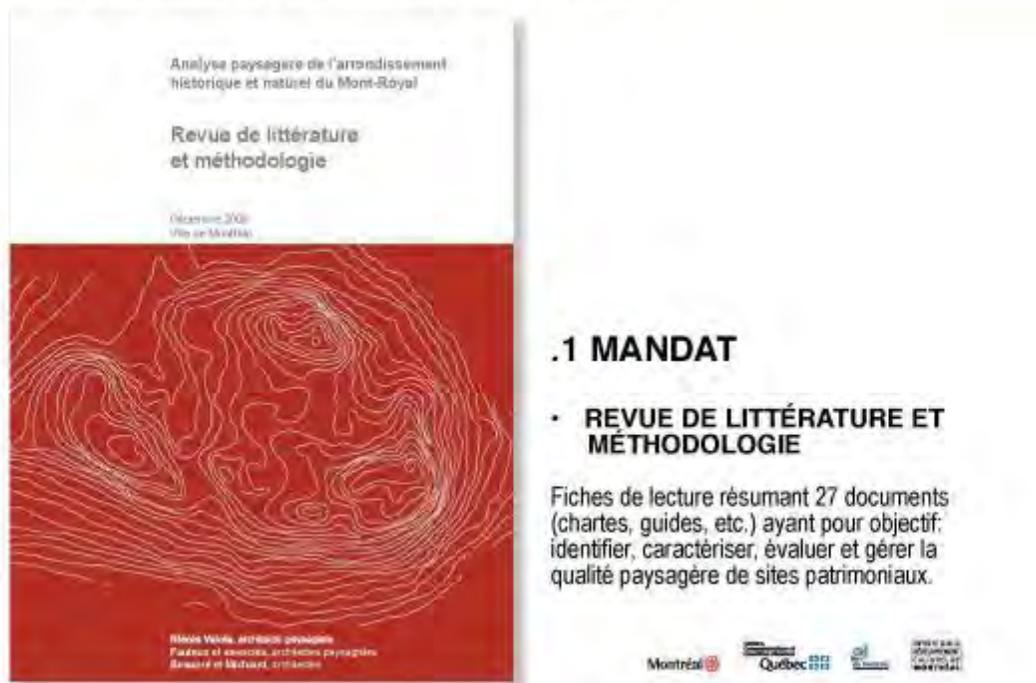
## **2. ÉTUDE VFBM ET REGARDS**

- .1 MANDAT**
- .2 CONTENU ET ACQUIS**
- .3 REGARDS SUR LE PAYSAGE**

## ÉTUDE VALOIS FAUTEUX BEAUPRÉ MICHAUD (VFBM) / OUTIL DE CONNAISSANCE



## ÉTUDE VFBM \_ REVUE DE LA LITTÉRATURE ET MÉTHODOLOGIE



ÉTUDE VFBM \_ DEVIS STANDARDISÉ



**.1 MANDAT**

- **DEVIS STANDARDISÉ**

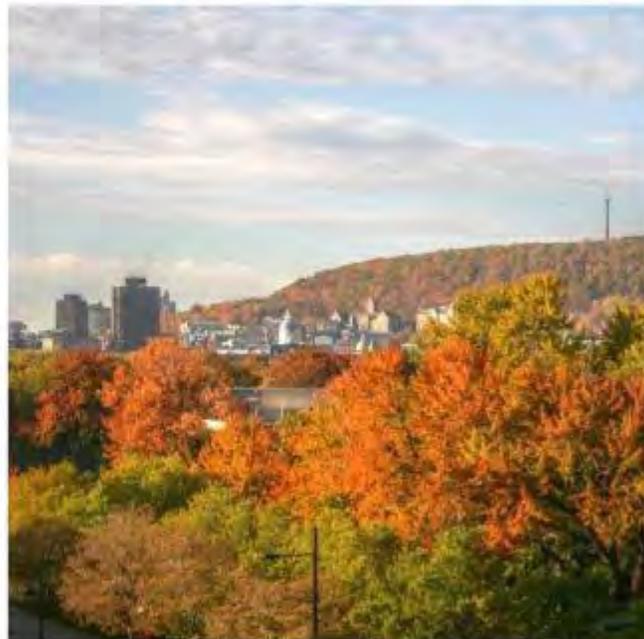
À la base d'un devis remanié.

ÉTUDE VFBM \_ OUTIL DE RÉFÉRENCE

**.1 MANDAT**

- **OUTIL DE RÉFÉRENCE**

Historique et caractérisation des paysages



Crédit: Historique et caractérisation des paysages  
dans le Site patrimonial du Mont-Royal, 2014

**.2 CONTENU**  
**HISTOIRE**



**2 Portrait d'ensemble de la Montagne et de son développement**

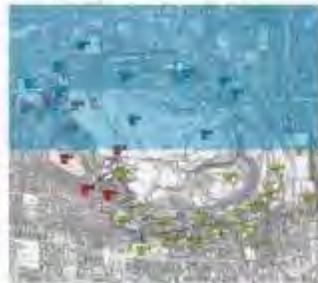
Le Centre-Vieux (CV) est une zone d'habitat ancien et historique qui constitue le noyau central de la ville de Montréal. Elle est caractérisée par sa densité, sa diversité architecturale et son patrimoine culturel riche. Cette zone a subi de profondes transformations au cours des siècles, reflétant l'évolution de la ville et de son identité.

Le Centre-Vieux est une zone d'habitat ancien et historique qui constitue le noyau central de la ville de Montréal. Elle est caractérisée par sa densité, sa diversité architecturale et son patrimoine culturel riche. Cette zone a subi de profondes transformations au cours des siècles, reflétant l'évolution de la ville et de son identité.

Le Centre-Vieux est une zone d'habitat ancien et historique qui constitue le noyau central de la ville de Montréal. Elle est caractérisée par sa densité, sa diversité architecturale et son patrimoine culturel riche. Cette zone a subi de profondes transformations au cours des siècles, reflétant l'évolution de la ville et de son identité.



versants du sommet de WESTMOUNT



versants du sommet d'OUTREMONT



versants du sommet MONT-ROYAL

**.2 CONTENU**  
**CARACTÉRISATION \_ découpage**

3 sommets, 3 secteurs  
Versants sommet Westmount  
Versants sommet d'Outre mont  
Versants sommet Mont-Royal

ÉTUDE VFBM \_ CARACTÉRISATION \_ SECTEURS ET SOUS-SECTEURS



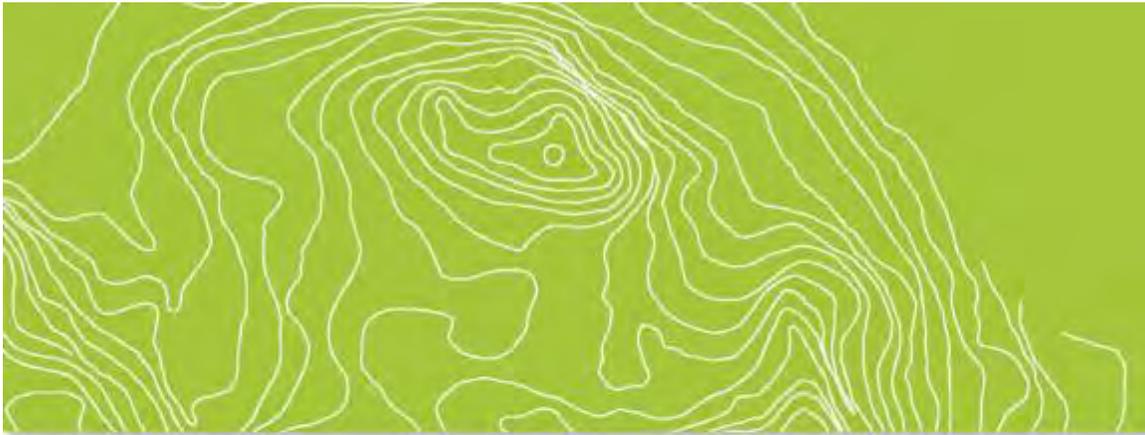
ÉTUDE VFBM \_ CARACTÉRISATION \_ ENTITÉS

**.2 CONTENU :**  
CARACTÉRISATION DES ENTITÉS

À titre d'exemple :  
MO-3-02  
HOPITAL ROYAL VICTORIA







## .2 ACQUIS

- Document de référence
- Quantité impressionnante d'informations
- Connaissance accrue
- Appréciation des différentes échelles
- Meilleure perception des défis

302 pages  
historique  
caractérisations :  
3 secteurs  
11 sous-secteurs  
33 entités  
cartes de référence



## .3 REGARDS SUR LE PAYSAGE

- Conférences
- Visites
- Tables rondes

### RECOMMANDATION:

Compléter la caractérisation - échelle « macro »

GREGORY W. DE VRIES - Vermont  
LLC - Preservation Landscape Architects & Planners

PETER JACOBS - Montréal  
Professeur titulaire, École d'architecture de paysage  
Faculté d'aménagement, Université de Montréal

MONICA LUENGO - Madrid  
Présidente, Comité ICOMOS-IFLA sur les paysages culturels

CHANTAL PRUD'HOMME - Québec  
Architecte paysagiste

JOHN ZVONAR - Ottawa  
Président, Alliance pour la préservation des paysages historiques  
Direction de la conservation du patrimoine, TPSOC

## 3. ATLAS DU PAYSAGE DU MONT ROYAL

1. INTRODUCTION
2. CONTENU



### .1 INTRODUCTION ET OBJECTIFS

#### OBJECTIFS DE L'ATLAS

- outil de connaissance / référence \_ compréhensible et accessible
- comprendre, connaître et reconnaître
- articuler une vision d'ensemble
- mise en relation des composantes de paysage
- base commune pour fonder nos gestes, même langage
- diffuser

Place du paysage et Notion de paysage

*La montagne,  
emblématique et  
identitaire*

# ATLAS DU PAYSAGE DU MONT ROYAL

considération du paysage à l'échelle de la montagne

juin 2012

## 1. INTRODUCTION

- Collaboration

Montréal  Québec   
Chantal Prud'Homme, Architecte Paysagiste

# ATLAS DU PAYSAGE DU MONT ROYAL

## 2. CONTENU

- .1 INTRODUCTION ET OBJECTIFS
- .2 DESCRIPTION PAYSAGÈRE
- .3 SYNTHÈSE ET ENJEUX
- .4 UNITÉS TOPOGRAPHIQUES
- .5 PRINCIPES DIRECTEURS
- .6 ANNEXES
- .7 DIFFUSION

Montréal  Québec 

principaux auteurs  
Enzoise Carri, Ayelle Chouharet, Wendy Graham  
et Chantal Prud'Homme

**.2 DESCRIPTION PAYSAGÈRE**

**MÉTHODOLOGIE**

À l'échelle de la région, de la ville, de la montagne,  
de l'unité, de l'entité, du lieu, du détail

Des échelles de perception, des lectures du paysage  
Pour un portrait complet et une meilleure compréhension

\* L'ATLAS et l'étude VFBM : des lectures complémentaires

région_PMAD	Ville_ATLAS	montagne_ATLAS	entité_VFBM	lieu_VFBM_40x50m
-------------	-------------	----------------	-------------	------------------





# LA montagne "toute nue" rhabillée de ses couches natures et cultures

## .2 DESCRIPTION PAYSAGÈRE

### NATURES ET CULTURES

1. RELIEF \_ GÉOLOGIE
2. EAU
3. VÉGÉTATION
4. PARCELLAIRE
5. VIAIRE
6. USAGES
7. LIEUX CONSTRUITS ET AMÉNAGÉS
8. VUES



## RELIEF / GÉOLOGIE : UNE MONTAGNE AU COEUR DE PIERRE



### UN TERRAIN COMPLEXE

Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante. Son relief est caractérisé par des hauteurs et des vallées profondes, marquées par des failles et des plis. Ces reliefs ont été façonnés par des processus géologiques complexes, marqués par des failles et des plis.

Après un épisode érosif et épeirose, les reliefs du Royat sont à l'origine de la formation de la montagne. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante. Son relief est caractérisé par des hauteurs et des vallées profondes, marquées par des failles et des plis.

### RELIEF ET GÉOLOGIE

1. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante.
2. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante.
3. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante.
4. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante.

Comme les autres de la région, la montagne est constituée par des roches de la période du Paléozoïque. Les roches les plus anciennes sont les schistes et les grès du Permien. Les roches les plus récentes sont les grès du Tertiaire. Les roches les plus récentes sont les grès du Tertiaire. Les roches les plus récentes sont les grès du Tertiaire.

Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante.

Les reliefs du Royat sont le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante. Les reliefs du Royat sont le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante.

Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante.

### UN PAYSAGE

Après la période érosive, le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante.

Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante.

Après la période érosive, le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante.

Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante.

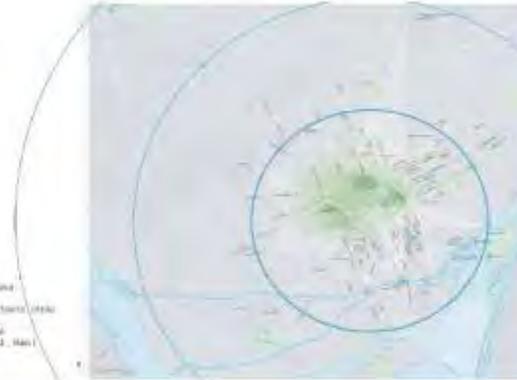
Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante. Le relief du Royat est le fruit de quatre périodes de la géologie de Massif central et de la région environnante.







## VUES : DES REGARDS SUR ET DEPUIS LA MONTAGNE



**ILLUSTRATIONS**  
 1 Vue depuis le centre de l'urbanisation vers le sud 2000 mètres  
 2 Vue depuis le pied / institutionnelle à la base des flancs / et un peu plus haut végétale quasi-continue à la périphérie sommitale  
 3 Vue depuis le Mont-Royal (Mont-Royal) (Oreillette) (Oreillette)  
 4, 5, 6 Centre d'urbanisation sur le flanc - (Oreillette) (Oreillette)  
 (Oreillette) (Oreillette) (Oreillette) (Oreillette) (Oreillette) (Oreillette)



### .3 SYNTHÈSE ET ENJEUX

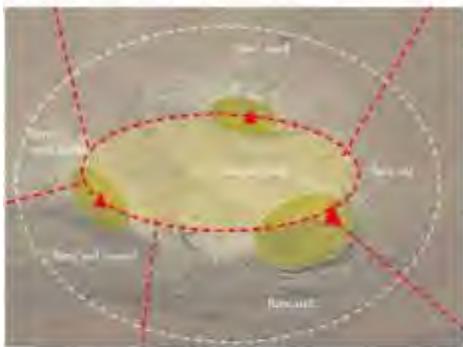
- éléments définissant le caractère emblématique et identitaire
- composantes possédant une présence à l'échelle montagne
  - arrière-plan du massif construit
  - flanc sud : le plus visible et sa ligne sommitale horizontale
  - flanc est : escarpement abrupt et son effet dramatique
  - flanc nord : monts Summit (Oreillette) et Outremont (UdeM)
  - la croix : repère au sommet le plus haut
  - massifs boisés traduisant un concept/réalité : 3 sommets / 3 parcs
  - couronnes : résidentielle ceinturant le pied / institutionnelle à la base des flancs / et un peu plus haut végétale quasi-continue à la périphérie sommitale
  - entre-monts : vaste cuvette intérieure ceinturée d'un écran topographique et de verdure
  - parc du Mont-Royal : son plus vaste ensemble paysager
  - les deux cimetières : les deux plus grands ensembles paysagers institutionnels
  - lieu de rassemblement, ressourcement, contact avec la nature; soins, enseignement, recueilllement, repos

© Université de Montréal - Département de l'Urbanisme / URM - 2010-2011. Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation sans autorisation est formellement interdite. Toute réimpression ou utilisation sans autorisation est formellement interdite.



### .3 SYNTHÈSE ET ENJEUX

1. La visibilité et la lisibilité de la montagne à l'échelle de la région et de la ville
2. La qualité du paysage de la montagne
3. Le dialogue entre la nature et le construit
4. La qualité de l'expérience paysagère des parcours



### .4 UNITÉS TOPOGRAPHIQUES

LA montagne est difficile à percevoir \_ On la découvre par ses six unités topographiques: ses versants extérieurs (flancs) et son entre-monts

- Flanc sud
- Flanc est
- Flanc nord
- Flanc nord-ouest
- Flanc sud-ouest
- Entre-monts



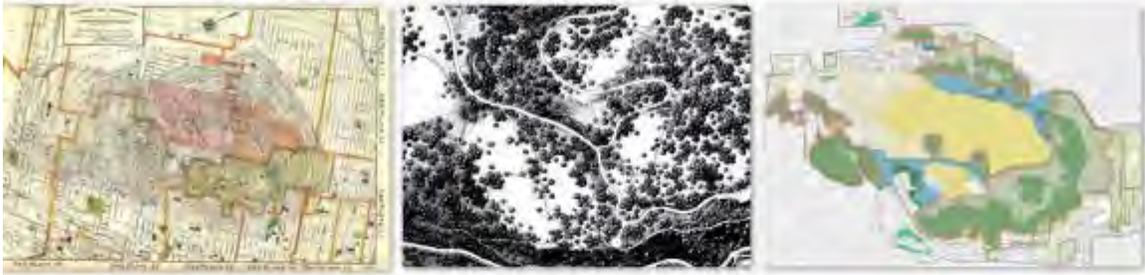
## .4 UNITÉS TOPOGRAPHIQUES

1. Relation de l'unité avec la montagne
2. Structure paysagère; les grandes composantes
3. Parcours
4. Diagnostic; les permanences et traces de l'histoire
5. Enjeux



## .5 PRINCIPES DIRECTEURS

- Pour nous guider, des principes inspirés d'Olmsted
  - En complément des encadrements (p.ex. Valeurs et patrimoines, PPMVMR, PU)
  - Pour mieux guider l'évolution du paysage et inspirer des réalisations cohérentes, compatibles avec le caractère montagne
1. Contribuer à la valeur de l'ensemble, à la valorisation du paysage
  2. Respecter le génie du lieu
  3. Rencontrer les plus hauts standards de qualité
  4. Intervenir avec une vision à long terme



## .6 ANNEXES

1. Glossaire et sommaires
2. 60 cartes historiques et thématiques
3. 24 pages de vues d'intérêt inventoriées
- +
4. Étude VFBM
5. Devis Standardisé
- + Parc du Mont-Royal (à venir)

207 pages  
 petite histoire  
 description paysagère  
 synthèse et enjeux  
 6 unités topographiques  
 analyses par unité  
 principes directeurs  
 annexes



## .7 DIFFUSION

- Bibliothèques municipales et BAnQ
- SPMR : mont Royal, 4 arrondissements + Westmount
- Canevas du site Internet officiel du Mont-Royal lancé en novembre 2012
- 2013 Prix d'excellence de l'AAPC Honneur régional
- Bibliothèque virtuelle de l'AAPQ

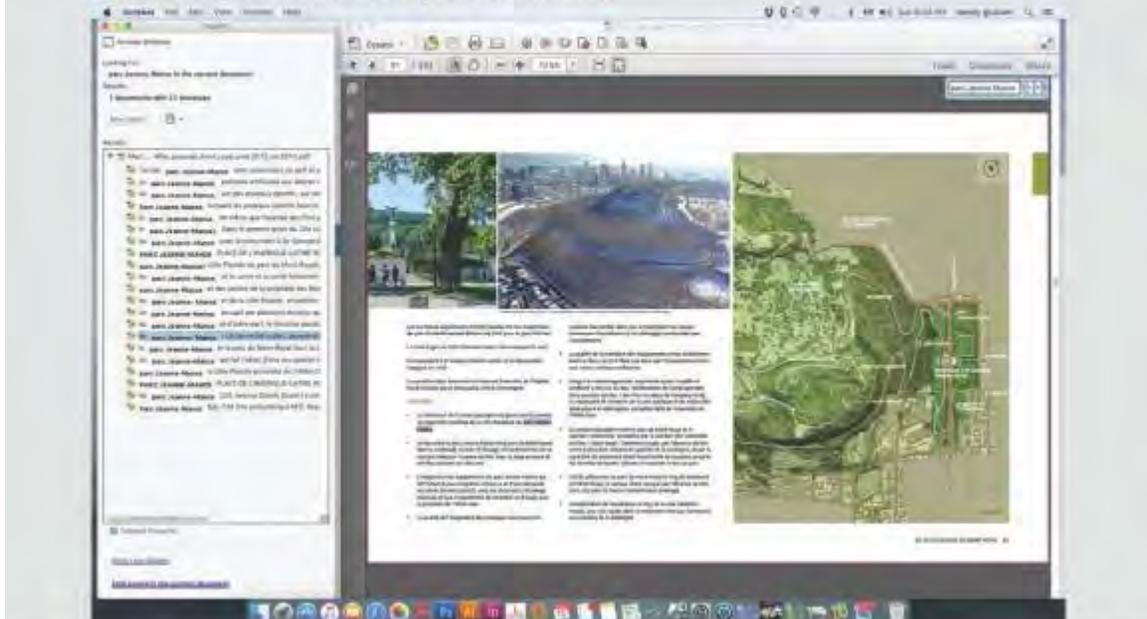
<http://www1.ville.montreal.qc.ca/siteofficieldumontroyal/atlas-paysage-outil-reference>

## 4. MODE D'EMPLOI

### 1. PARC JEANNE-MANCE

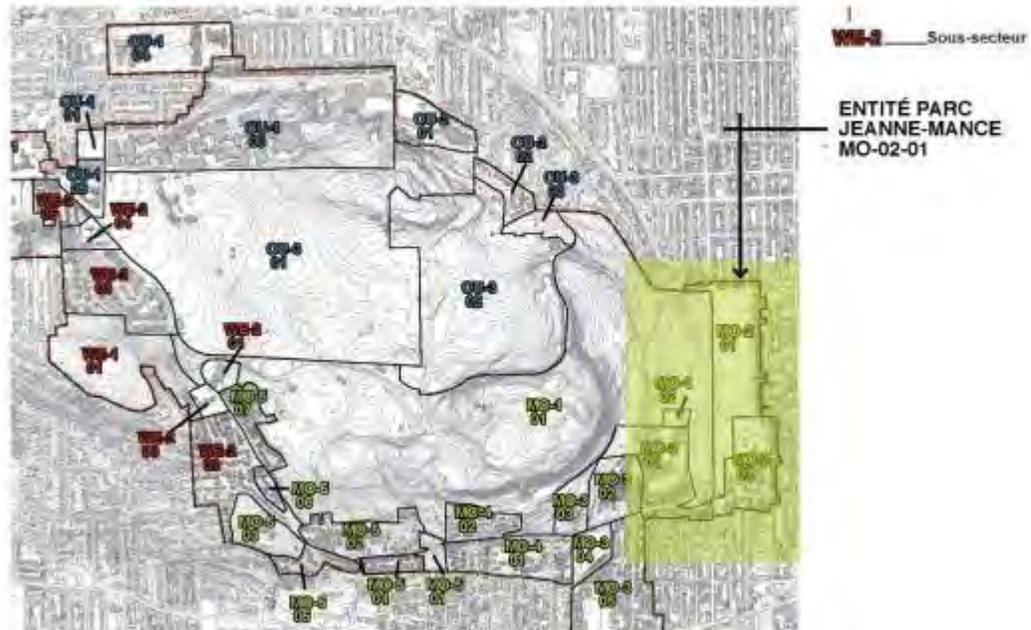
MODE D'EMPLOIS \_ ATLAS \_ PARC JEANNE-MANCE \_ RESULTATS

### ATLAS \_ recherche par mot clef



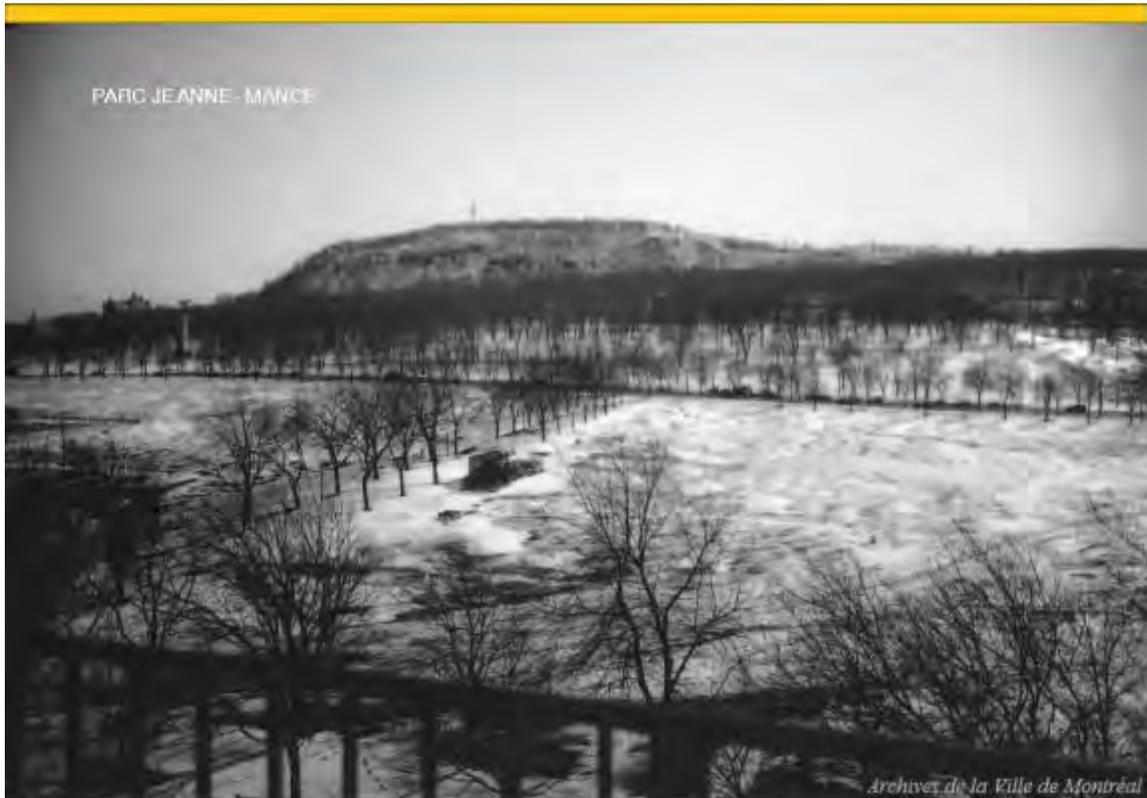
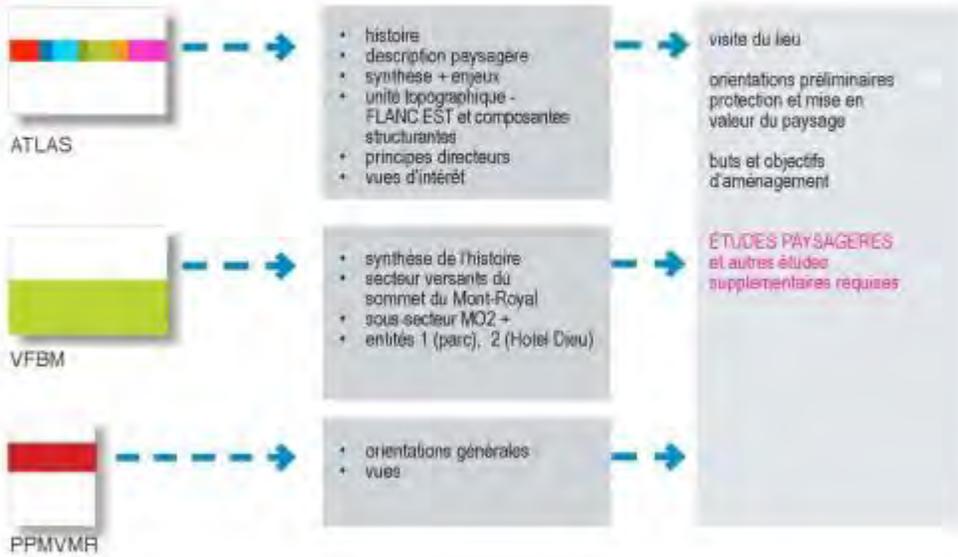


## VFBM \_ recherche par lieu



# 1. PARC JEANNE-MANCE

## Planification \_ Conception \_ Design

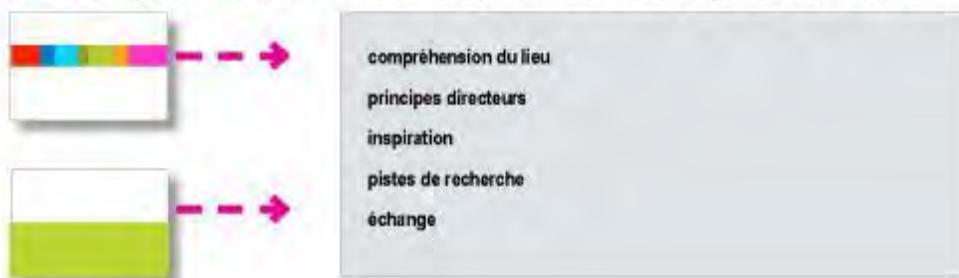


[http://archi.viedemontreal.com/documents/2014/02/004\\_EM42-G1417.jpg](http://archi.viedemontreal.com/documents/2014/02/004_EM42-G1417.jpg)

## Planification \_ Conception \_ Design Processus d'évaluation de l'intérêt patrimonial \*



## Planification \_ Conception \_ Design Aménagement du terrain de jeux / tennis / plan directeur





## **CONCLUSION**

1. MISE EN CONTEXTE, 2. ÉTUDE VFBM ET REGARDS,  
3. ATLAS DU PAYSAGE DU MONT ROYAL, 4. MODE D'EMPLOI

### **OUTIL DE CONNAISSANCE ET DE REFERENCE**

**Une vision paysagère pour guider les interventions sur le territoire et protéger la valeur emblématique de la montagne.**

JOURNÉE D'ÉTUDE \_ 25 MAI 2016 \_ AMIS DE LA MONTAGNE \_ INSTITUT DU PATRIMOINE UQAM

**MERCI !**

**ATLAS du paysage du mont Royal :  
une vision pour guider les interventions  
sur le territoire**



# Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

## Les outils pour l'analyse des projets



3

# Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

## Le décret du Gouvernement du Québec

### LES MOTIFS DU DÉCRET (2005)

- le mont Royal constitue un point de repère visuel majeur et un lieu identitaire et emblématique du Québec;
- le mont Royal représente historiquement un territoire qui permet un contact avec la nature, par la présence d'une grande variété d'espèces végétales et animales, et qui offre des espaces de détente et de loisirs;
- le parc du Mont-Royal est une des réalisations importantes de l'architecte de paysage Frederick Law Olmsted;
- le mont Royal, en tant qu'habitat et en tant que lieu d'inhumation amérindien et euro-québécois, possède une valeur archéologique;

4



## Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

Le décret du Gouvernement du Québec

### LES MOTIFS DU DÉCRET (SUITE)

- le mont Royal comprend des institutions et des espaces sacrés, dont les cimetières, qui témoignent de l'histoire du Québec;
- le mont Royal renferme des monuments et des sites historiques ayant une importance patrimoniale nationale;
- le mont Royal renferme une concentration d'immeubles de grandes institutions dans les domaines du savoir et de la santé, qui présentent un intérêt historique par leur utilisation et par leur architecture;
- le mont Royal est étroitement lié à l'histoire de la ville de Montréal et à l'histoire du Québec.



5

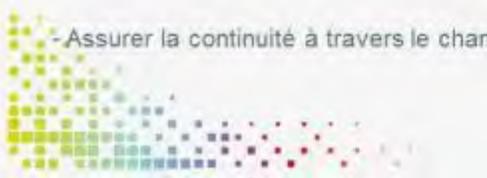


## Site patrimonial déclaré du Mont-Royal

### Valeurs et patrimoines du Mont-Royal - orientations

Le Ministère se base, entre autres, sur quatre principes généraux lors de l'analyse des demandes présentées :

- Préserver la valeur d'ensemble de l'arrondissement historique et naturel;
- Connaître avant d'intervenir;
- Favoriser la participation et l'appropriation collective;
- Assurer la continuité à travers le changement.



6

# Site patrimonial déclaré du Mont-Royal

## Valeurs et patrimoines du Mont-Royal - orientations

Ces principes généraux découlent naturellement de la reconnaissance et du respect des valeurs qui sont au cœur de l'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal.

Pour chaque valeur et chaque patrimoine à préserver, des objectifs et des principes de conservation et de mise en valeur s'y rapportent.

Valeurs emblématique et identitaire; paysagères; naturelles; d'usage.

Patrimoine bâti; le patrimoine artistique, funéraire et commémoratif; archéologique; ethnohistorique.

7

# Site patrimonial déclaré du Mont-Royal

## Énoncé de valeur patrimoniale

On y retrouve:

- la description du site patrimonial déclaré;
- ses valeurs patrimoniales;
- ses éléments caractéristiques;
- des informations historiques.



8

## Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

### Loi sur le patrimoine culturel

2012 Adoption de la Loi sur le patrimoine culturel. L'arrondissement historique et naturel du Mont-Royal devient le Site patrimonial déclaré du Mont-Royal.

Un territoire désigné site patrimonial présente un intérêt pour sa valeur **archéologique, architecturale, artistique, emblématique**, ethnologique, **historique, identitaire, paysagère**, scientifique, **urbanistique** ou technologique.

Obligation en vertu de la Loi d'établir un plan de conservation pour le site patrimonial déclaré qui renferme les orientations du Ministère en vue de la préservation, de la réhabilitation et de la mise en valeur du site

9

## Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

### Loi sur le patrimoine culturel

#### LE PLAN DE CONSERVATION

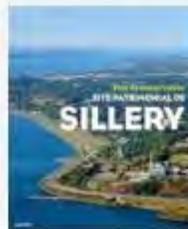
En vertu de l'article 37 de la LPC, le ministre doit établir un plan de conservation qui renferme ses orientations en vue de la préservation, de la réhabilitation, voir de la mise en valeur d'un site patrimonial, et ce en fonction de sa valeur patrimoniale et de ses éléments caractéristiques.

Le projet de plan de conservation du site patrimonial du Mont-Royal est en cours d'élaboration et son dépôt est prévu probablement à l'automne 2016, et sera associé à une consultation publique.

#### Rapport de consultation

SAFARI DE CONSERVATION

Télécharger le format PDF



10



## Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

### Le plan de conservation à venir

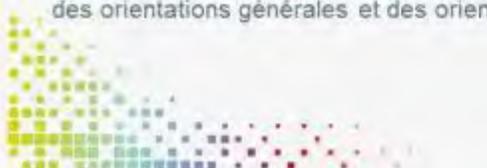
#### Les valeurs patrimoniales

Valeur historique, paysagère, valeur emblématique et identitaire, architecturale, urbanistique, archéologique et artistique.

Lesquelles se traduisent par les caractéristiques du site patrimonial:

Le cadre naturel, le réseau viaire, le système parcellaire, le cadre bâti, les unités de paysage, les qualités visuelles et le patrimoine archéologique.

Pour chacune des caractéristiques du site patrimonial, le plan de conservation identifiera des orientations générales et des orientations particulières.



11



## Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

### Loi sur le patrimoine culturel, art. 64.

Dans un site patrimonial déclaré, une autorisation du ministre est nécessaire avant :

- de diviser, subdiviser, rediviser ou morceler un terrain;
- de modifier l'aménagement ou l'implantation d'un immeuble;
- de faire une construction, une réparation ou une modification relative à l'apparence d'un immeuble;
- de démolir en tout ou en partie un immeuble;
- d'excaver le sol, même à l'intérieur d'un bâtiment;
- de faire un nouvel affichage;
- de modifier, remplacer ou démolir une enseigne ou un panneau-réclame.



LA LOI SUR LE  
**PATRIMOINE  
CULTUREL**



12

# Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

## L'analyse des projets

Le projet et la documentation déposés (plans, études, rapports, etc.)

Les projets déposés au Ministère sont de natures et d'envergures fort différentes (opération cadastrale, démolition, excavation, restauration, rénovation, agrandissement, ajout en hauteur, nouvelle construction ou infrastructure, aménagement paysager, coupe et plantation d'arbres, etc.)

Validation, recherche, visite et demande de documents complémentaires (connaissance du site et de son évolution à l'aide d'outils)

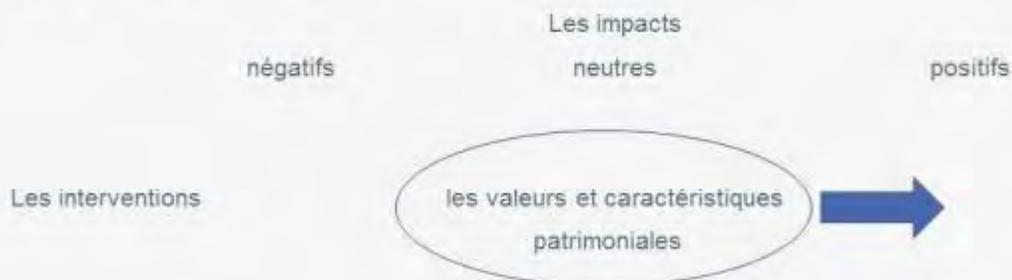
L'analyse de l'impact (interventions vs valeurs, caractéristiques patrimoniales et des orientations qui en découlent).

Les mesures à prendre face aux impacts (refus, modifications majeures, modifications mineures, aucune mesure, bonifications, mise en valeur)

13

# Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

## L'analyse des projets



14

# Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

## L'analyse des projets

À l'échelle de la montagne

À l'échelle de l'unité de paysage

À l'échelle de la propriété

À l'échelle de la localisation du projet



15

# Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

## L'analyse des projets (montagne)

Atlas du paysage du Mont-Royal

Analyse paysagère de l'AHNMR, Nicole Valois Architecte Paysagiste, Fautoux et associés architectes paysagistes et Beaupré et Michaud architectes

Site internet du Site patrimonial du Mont-Royal

Les documents internes produits par le Ministère depuis 2003 dont:

- Recueil iconographique

- Mise à jour des vues identifiées dans la montagne en question

- Répertoire des photographies aériennes anciennes

- L'iconographie ancienne et chronologique du Mont-Royal, les vues vers et depuis le mont Royal

- Les photographies aériennes obliques

16



## Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

### L'analyse des projets (unité de paysage)

- le chemin de la Côte-des-Neiges,
- la Terre de la Providence,
- le secteur de la maison Smith, etc..



17



## Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

### L'analyse des projets (propriété)

Les rapports et études (fournis et demandés) sur la propriété où a lieu de le projet: archéologie, historique, urbaine, paysage, bâti, inventaires des arbres, etc.

Les dossiers d'inventaires et de demande d'autorisation.

Les sources imprimées, dont les monographies: Ernest Cormier et l'Université de Montréal

Les documents inédits: par exemple, travail d'étudiant sur J.-C. LaHaye et l'U de M.

18

## Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

### L'analyse des projets (localisation du projet)

Études et rapports portant sur une partie de la propriété:

- Cimetière Notre-Dame-des-Neiges
- Université de Montréal



19

## Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

### L'analyse des projets - impacts

le cadre naturel,



20

# Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

## L'analyse des projets - impacts

le réseau viaire,

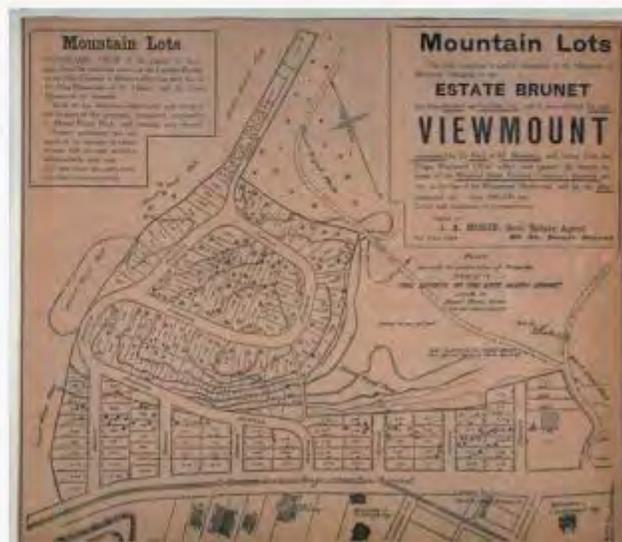


21

# Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

## L'analyse des projets - impacts

le système parcellaire,

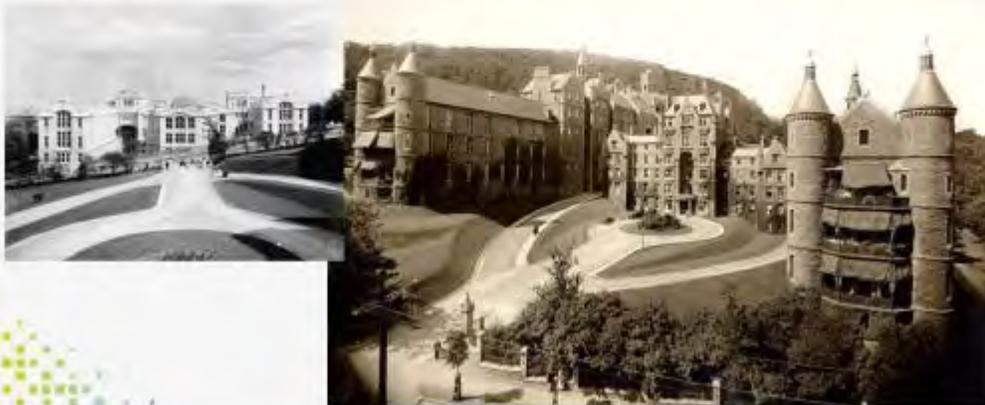


22

## Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

### L'analyse des projets - impacts

le cadre bâti,

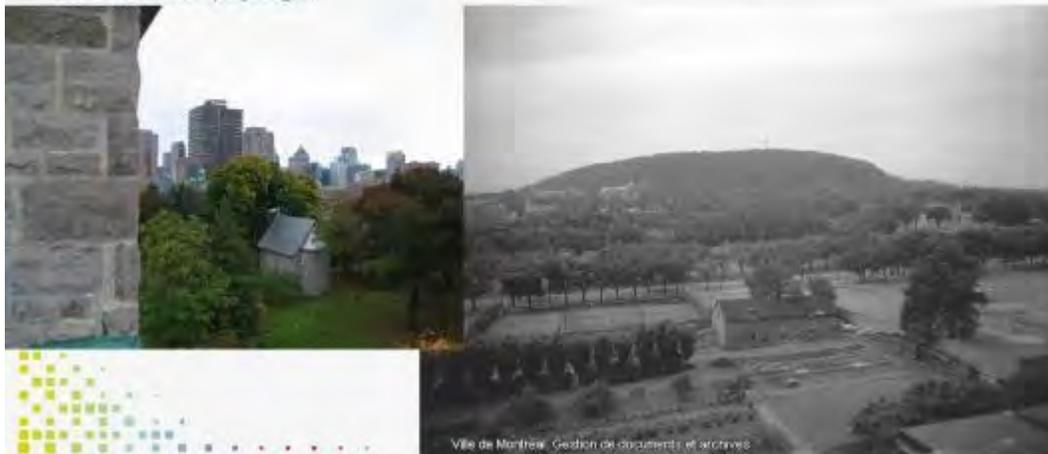


23

## Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

### L'analyse des projets - impacts

les unités de paysage,



24

# Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

## L'analyse des projets - impacts

les qualités visuelles



25

# Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

## L'analyse des projets – impacts

le patrimoine archéologique



26

## Le site patrimonial déclaré du Mont-Royal

« La conservation à long terme d'une œuvre de nature et d'art, comme celle du mont Royal, commande à ceux chargés d'en prendre soin, un engagement indéfectible, de même qu'une connaissance intime des qualités intrinsèques du lieu avec les moyens de les maintenir durablement. »

Dr. Charles E. Beveridge, Le mont Royal dans l'œuvre de Frederick Law Olmsted

27



28



29

Merci de votre attention

30



**L'expérience visuelle de la montagne**  
**Étude de caractérisation des vues du**  
**mont Royal**  
**Jean-Michel Boivin-Deschênes**

Sous la direction  
de Yona Jebrak et  
Martin Drouin,  
UQAM



Sous la supervision  
de Myriam Grondin,  
*Les amis de la  
montagne*

**ESG UQAM**  
École des sciences de la gestion  
Université du Québec à Montréal



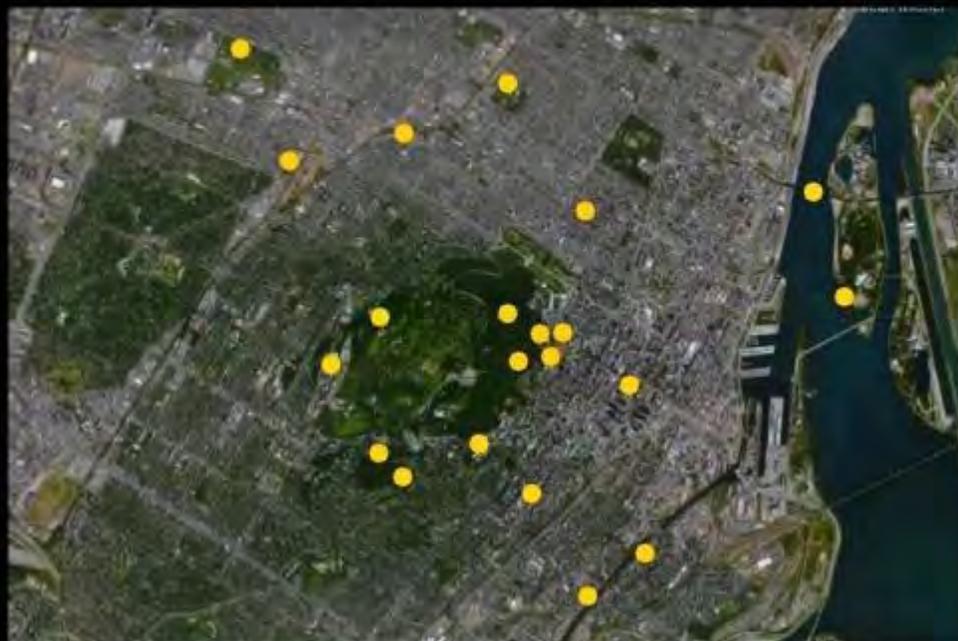
**Présentation de l'étude**

- **Mandat de stage**
  - Sélection de vues
  - Construction d'une grille d'observation
  - Éléments d'analyse pour étude d'impact
- **Objectifs de l'étude**
  - S'inscrire en continuité avec les outils existants
  - Création d'un outil d'analyse original et polyvalent

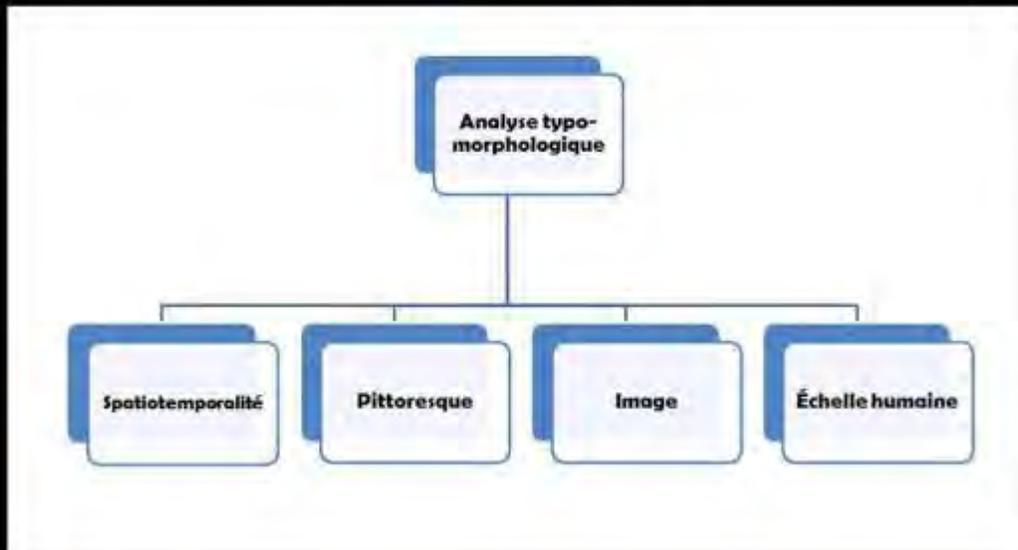
# Choix des vues

- **Critères de sélection**
  - Dans le *Plan de protection et de mise en valeur du mt Royal*
  - Trois types de vues (Depuis, vers, intérieure)
  - Caractère public des vues
  - Points d'observation officiels et points de vue ordinaires
  - Répartition géographique
  - Vues à risque
  - Nouvelles vues potentielles

## Répartition géographique des points d'observation



# Cadre d'analyse



## Thématiques de la grille d'observation

- **Dimension spatio-temporelle**
  - Type de vue
  - Champ visuel
  - Influence des saisons
- **Dimension pittoresque**
  - Qualité du cadre bâti
  - Positionnement du mont Royal dans le tableau
  - Relation nature et bâti
- **Dimension imaginaire**
  - Point focal
  - Point de repère
  - Éléments emblématiques/identitaires
- **Dimension humaine**
  - Accessibilité
  - Attractivité
  - Durabilité

# Dimension spatiotemporelle

**Nom du point de vue :** Parc Jarry

**Date :** 16 avril 2016    **Heure :** 11h00    **Avant la tombée de la nuit :** oui

**Conditions climatiques (température/ensoleillement, nuages, pluie, etc.) :**  
Ensoleillé, 10°C

**S'il y a lieu, mentionnez les conditions particulières pouvant affecter l'observation :**  
S.O.

**Dimension  
Analyse spatio-temporelle**

Type de vue	1. Directe	2. Filtrée	3. Filtrée	4. Filtrée
Directe (une vue offre une image sans obstacle principal)	1. Vue de la construction directe plus ou moins de moyenne ou de grande échelle	Filtrée (vue où le paysage est perçu entre et au travers des éléments qui composent le premier plan du champ visuel)	Filtrée (vue où le paysage est perçu entre et au travers des éléments qui composent le premier plan du champ visuel)	Filtrée (vue où le paysage est perçu entre et au travers des éléments qui composent le premier plan du champ visuel)

**Visibilité du mont Royal (À faire uniquement s'il s'agit d'un point de vue depuis la ville vers le mont Royal)**

0%	5 à 25%	25 à 50%	50 à 75%	75 à 100%
Complètement invisible	(Petite partie visible dans le cadre)	25 à 50% (1/2 à 3/4 de la vue visible)	50 à 75% (1/2 à 3/4 de la vue visible)	75 à 100% (3/4 à 100% de la vue visible)

**Présence d'éléments saisonniers**

Végétation ou feuillage pouvant limiter la vue	oui	non
Blanc de neige pouvant limiter la vue	oui	non

# Dimension pittoresque

**sur votre photo.**

Les traits du cadre-ville (pour la valeur esthétique de la vue) sont-ils marqués et emblématiquement stratégiques du cadre de la ville ?

Les éléments de l'Université McGill (pour leur valeur patrimoniale et leur beauté architecturale)

*Non*

**Dimension  
Analyse pittoresque**

**Positionnement du mont Royal dans le cadre**

Le mont Royal est-il en premier plan, second plan ou troisième plan ?	Premier plan (Au milieu de la vue)	Second plan (Au milieu de la vue)	Troisième plan (En arrière-plan)

**Nombre de bâtiments sans recouvrement ou sans lignes architecturales (ex. système de circulation piétonne)**

1 à 4	5 à 10	11 à 15	Plus de 15

**S'il y a lieu, décrivez le design du mobilier urbain destiné à l'observation (benches, bancs, etc.)**

**Le Cadre des monts gélie la place publique aménagée par le comité multiculturel du Centre du Mont-Royal est-elle dénotée. L'expression de géographie de ville se situe cependant sur la base de la rue qui prendra un rôle central. Il est intéressant de voir les gens d'après-midi qui espèrent attendre devant le jeu d'échecs. Les bancs sont intéressants, mais les visiteurs espèrent cependant utiliser l'espace à l'heure de la fin, comme les visiteurs en bus de retour par exemple.**

**Sur votre photo, quels sont les éléments qui embellissent votre vue? Expliquez pourquoi.**

Sur la photo, les éléments qui font un cadre esthétique sont les bâtiments et tous les autres éléments présents, par exemple, la ligne d'arbres provenant du côté de résidence de l'Université. En effet, même que le cadre n'est pas très équilibré, l'ensemble, qui permet d'observer la vue en même temps que l'ensemble. Et même, le fait que le cadre soit de type ouvert et non pas en forme de cadre fermé, permet d'observer un élément dans la photo.

Les bâtiments présents sont sans intérêt architectural et les visiteurs font avec la ligne végétation et le recouvrement de la vue.

Le Parc Saint-Laurent, au lieu, est un cadre qui fait partie du cadre de la ville.

**À l'inverse, quels sont les éléments qui dégradent votre vue ou le plus esthétique? Expliquez pourquoi.**

Éléments d'un point de vue pittoresque, les bâtiments sont pour les architectes qui ajoutent beaucoup de lignes géométriques. L'ensemble est intéressant et se situe par la possibilité de contempler la vue à sa pleine capacité.

Enfin, un élément intéressant, mais qui n'est pas à mentionner sont les travaux de réfection qui dénotent complètement la vue et se présentent pas de pouvoir l'observer facilement pour profiter du paysage. Évidemment, une fois les travaux en cours terminés, l'ambiance sera plus agréable et les visiteurs certainement l'ont de plus de voir le point d'observation.

# Dimension imaginaire

**Dimension**  
Analyse de l'image

Identifiez (selon votre opinion) les cinq éléments les plus importants dans le cadre (dans le champ de vision de votre vue) et expliquez pourquoi.

1	2	3	4	5
Les résidences de luxe M sur le montagne	La Statue-Saint-Joseph Apparaissant au sommet des ardoises	Les arbres en rangée appartenant au terrain des étudiants	Le bâtiment en coin de l'Université (1784, av. Cedar)	Les quelques tours qui se trouvent entre les arbres

Explications :

- Ces résidences abritent l'ancien séminaire de philosophie des Prêtres de Saint-Gabriel. C'est l'édifice le plus significatif de cette vue en termes de patrimoine.
- Car il est un élément topographique d'importance, symbolique et identitaire de Montréal et de Québec. Il ressemble énormément à l'église et est un promoteur dans la visibilité du territoire. De plus, il assure une certaine tranquillité et une vue agréable.
- Les arbres cadrent la vue, font un rimpé avec l'ancien séminaire, mais sont coupés par la colline. Ce qui permet de voir quelque chose de la vue.
- Ce bâtiment représente les influences architecturales de l'époque.
- Les quelques tours-clochers font un rimpé avec le centre-ville localisé à quelques pas de la vue.

Le fleuve est-il visible depuis cette vue ?

OUI

Les éléments suivants sont-ils visibles depuis cette vue ?

Croix de saint-Royal	non
L'Université Saint-Joseph	non
Les constructions du mont-Royal	non
La tour du pavillon central de l'Université de Montréal	non

# Dimension échelle humaine

**Dimension**  
Analyse à échelle humaine

Mais quel de l'échelle humaine (si l'échelle de la vue)

Ardoises	Statue	Vies	Université	Ardoises
----------	--------	------	------------	----------

Limite de vitesse perçue sur la montagne la plus près du point de vue.  
50 km/h (sur la montagne St-Laurent)

Nombre de commerces et services à proximité du point de vue (commerces et services visibles depuis le point de vue).  
Aucun puisque le point de vue est situé au sommet de la vue.

Nombre de hautes destinations au regard observé dans le sens du point de vue. S'il y a lieu, dessinez un petit schéma pour illustrer la disposition des hautes dans l'axe de vision.  
4 hautes d'où l'on peut distinguer une partie de la montagne, la tour de l'Université de Montréal et la cloche de l'Église Saint-Joseph. Il y a aussi quelques cimetières qui sont de petites destinations dans le sens du point de vue.

Legende:  
 ● hautes de vue  
 ○ ardoises  
 □ tour de point de vue

Nombre de hautes destinées au regard observé dans le sens du point de vue. S'il y a lieu, dessinez un petit schéma pour illustrer la disposition des hautes dans l'axe de vision.

Il n'y a qu'un seul haute dans le sens du point de vue. Alors, il n'est pas observé dans le sens du point de vue, mais plutôt vers le Mont-Royal. Son utilisation était également pas indicative à cause de la rétroaction.

Échelle de l'arborescence sur les images du point de vue.

non

Travaux de la figure : 06, 103, 146, 300 (total) et 478 (R. 100).

Présence de hautes ou de cimetières adjacents pour les personnes pour se rendre au point de vue ?

non

Plus visible sur les images à proximité du point de vue ?

non

# En conclusion

- **Vers une étude d'impact**
  - **Source d'impact**
  - **Composantes de la vue à analyser**
  - **Mesure d'atténuation**
  
  - **Impacts appréhendés**
    - **Intensité – Étendue – Durée**

## Vue d'ensemble

- **21 vues analysées**
  - **Champ visuel**
    - **2 obstruées**
    - **5 filtrées**
  - **Visibilité du mt-Royal**
    - **Petite portion visible dans 9 vues sur 11**
    - **Le mt-Royal se trouve en troisième plan dans ces 11 vues**
  
  - **Éléments visuels bonifiant la vue**
  - **Éléments visuels dégradant la vue**

**ANNEXE 7 – Présentation pour la Table ronde portant sur la protection et la mise en valeur des vues de la montagne, Éline Éthier, horticultrice, arboricultrice - conseil, plani gester inc. et représentante de l'AAPQ**

## Le Mont-Royal Montréal - Ouest vue - 50km et plus



© Éline Éthier

### Parc Montjuïc, Colline universelle

Expo universelle 1929 -  
Jeux Olympiques 1992

Barcelone - 1,605,602  
habitants / 101Km<sup>2</sup>

Catalogne - 7,210,508  
habitants / 32'114Km<sup>2</sup>

Le plus vieux jardin de la ville,  
créé au XVIII<sup>e</sup> s., est un mélange parfait  
de jardins néoclassiques



© Éline Éthier

## Belvédère de l'Alcade

Près du sommet de Montjuïc, le Belvédère de l'Alcade est un jardin lumineux et calme qui s'ouvre comme un balcon sur la ville et le port. Formé de quatre niveaux qui grimpent doucement en escaliers et en petites places pavées de céramique, il abrite également un étang et sa cascade.



## Patrimoine -Ressemblance

### Parc du Mont-Royal

Colline emblématique

Montréal - 1,065 000 habitants / 499,2 km<sup>2</sup> - Grand-Montréal - 4, 027 100 habitants / 4360 km<sup>2</sup>

Province du Québec - 5, 800 000 habitants / 1 667 712 km<sup>2</sup>

